


Acquired with the assistance of the
Sophia Augusta Brown
Fund
JOHN CARTER BROWN LIBRARY



PRÉCIS
ÉLÉMENTAIRE ET MÉTHODIQUE
DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE
DE LA FRANCE;

PRÉCIS
ÉLÉMENTAIRE ET MÉTHODIQUE
DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE
DE LA FRANCE,

SUIVI

D'une Table Alphabétique des Chefs-lieux de Cantons, indicative des Districts et Départemens auxquels ils appartiennent;

POUR SERVIR DE DÉVELOPPEMENT

A L'ATLAS NATIONAL PORTATIF DE LA FRANCE,

Dédié et présenté A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par les AUTEURS de l'Atlas National de France.

A PARIS,

Au Bureau de l'Atlas National, rue de la Harpe, n°. 26.

Et au dépôt de cet Atlas, placé au Cabinet Bibliographique, rue de la Monnoie, n°. 5.

1791.

INTRODUCTION.

Toutes les personnes que la raison éclaire, que les préjugés de l'habitude n'entraînent pas, qui sentoient la nécessité d'une régénération devenue indispensable pour éviter la dissolution de l'empire; toutes celles qui réfléchissant sur l'énormité des abus en tout genre, même de ceux dont elles profitoient, n'ont pas rapporté tout à leur intérêt unique, ont rendu cette justice aux représentans de la nation, que de tous les travaux qu'ils avoient à faire pour le bien de l'état, un des plus desirables, un des plus difficiles, un des plus glorieux qu'ils ont terminé, est la nouvelle division du royaume.

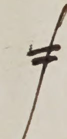
Quoi de plus majestueux en effet, et de plus nécessaire que cette répartition en parties égales et uniformes,

de toutes ces portions de l'empire; autrefois si disparates, qui, sous le nom de provinces, de généralités, de gouvernemens, de diocèses, de pays d'état, de pays d'élection, de grande et petite gabelle, de provinces intermèdes ou réputées étrangères, de pays coutumiers, et de pays de droit écrit, faisoient du même tout, un ramas aussi révoltant qu'absurde de parties hétérogènes qui se contrarioient en tout sens, qui choquoient l'esprit comme la raison, embarrassoient toute l'économie politique, faisoient de l'administration un travail d'autant plus difficile qu'il n'avoit encore été possible à personne d'en saisir l'ensemble, et rendoient tellement impratiquable l'étude de l'histoire de France et de notre géographie, que dans l'impossibilité d'en vaincre les difficultés, il étoit peu de personnes qui eussent encore osé l'entreprendre.

Parmi les ennemis même de la révolution, il n'en est point (si l'on en excepte le petit nombre de ces hommes qui se font un point d'honneur de tout blâmer, qui n'ont jamais approuvé que les anciennes erreurs qui les enrichissoient au préjudice de la nation, et qui regretent des abus dont ils n'ont pas même l'esprit de voir qu'ils auroient fini par être eux mêmes les victimes) il n'en est point qui n'admire une division, qui, repartissant d'une manière juste, parce qu'elle est égale, les forces et les droits des citoyens; qui les soumettant ou les mettant à même d'être bientôt soumis aux mêmes loix; qui les assujettissant tous aux mêmes privilèges, fait disparoître ces inégalités odieuses qui sembloient isoler chaque pays, faire de leurs habitans des citoyens à part, des ennemis qui cherchoient à profiter au détriment les uns des autres, appelle enfin tous les françois à n'avoir

plus qu'un même intérêt, qu'un même but, et un même bonheur.

Ce bienfait de notre régénération est trop généralement senti, pour avoir à craindre qu'il éprouve jamais la moindre altération; et quand nous profitons déjà d'une partie des biens qu'il a été permis d'en espérer, il ne nous reste plus qu'à en desirer le complément, et aux législatures qui suivront, à nous en faire jouir, en assurant l'unité des loix auxquelles doivent obéir des hommes qui ne composent plus qu'une même famille.



Quatre-vingt-trois départemens égaux autant que la situation et la population l'ont permis, distribuent constitutionnellement la France en autant de parties premières, ayant chacune une administration locale, et sont eux mêmes subdivisés en une certaine quantité de districts, dont le nombre, moins essentiellement nécessaire, peut



être restraint, si l'intérêt des administrés l'exige. Mais la première division doit rester intacte ; l'augmenter, ce seroit multiplier les ressorts et les affoiblir, doubler encore les dépenses et ruiner les pays : la restraindre, ce seroit composer des masses trop fortes, et s'exposer à créer des états fédératifs et dangereux. Un juste milieu a donc évité ces inconvéniens. Chaque département a assez de force pour se gouverner, mais trop peu pour être à craindre ; et c'est en cela sur-tout que nous devons applaudir à la distribution nouvelle, et être certains de sa durée.

Si, comme citoyens, nous y trouvons tant d'avantages, combien n'y gagnerons-nous pas encore sous le point de vue de l'instruction ! Sur des bases aussi simples qu'intéressantes, l'homme s'éclairera par la raison ; l'enfant parcourera sans peine le plus beau pays du monde, et la mémoire cédera

facilement aux impressions. Au lieu d'un chaos à débrouiller, ce ne sera plus que des points égaux sur une surface plane à saisir ; et dans dix ans, plus d'enfans connoîtront la France, que nous n'avions, à l'époque de la révolution, d'hommes qui avoient tenté de l'étudier.

Après cette conception, qu'on pourroit dire plus qu'humaine, rien ne nous a paru plus important que d'en faire connoître l'utilité, que de la tracer aux yeux, que de l'offrir à l'intelligence. C'est pour remplir ce grand objet, que nous publions l'Atlas national de France, oú dans une carte séparée, exécutée avec une netteté et une précision qui ne le cèdent pas à la beauté du burin, chaque département présente tous ses différens rapports et tous ses détails. Cet ouvrage fait sous les yeux du comité de constitution et sur ses procès verbaux, a déjà mérité des



éloges à ses auteurs, qui le continueront avec le même soin et l'acheveront avec le même succès.

Mais un pareil ouvrage que des artistes veulent rendre précieux dans son exécution, par une topographie exacte que n'offrent point cette multitude de cartes purement géographiques, que le seul desir du gain prodigue par-tout à la curiosité, ne peut suivre la rapidité des desirs ; il faut long-temps pour l'achever, et quoique très-avancé déjà, on ne peut, avant un an, l'offrir tout entier au public qui l'attend avec une impatience bien flatteuse pour nous.

C'est cette impatience même qui nous a éclairé sur ses intérêts. Nous avons senti que si la lenteur nécessaire à l'achevement d'un grand ouvrage, contrarioit le desir de l'homme avide de s'instruire, il étoit facile d'y suppléer en partie, et de procurer du moins à

la jeunesse, les moyens de parfaire son éducation, dans laquelle entre nécessairement l'étude de la géographie, et sur-tout la connoissance territoriale du pays dont elle est la plus chère espérance.

Nous avons conçu, dans cet espoir d'être à l'instant même utiles à l'éducation, le projet d'un ATLAS *in*-4°. PORTATIF qui, soigné comme le grand, divisé comme lui en districts avec les chefs-lieux de cantons ; qui, offrant les principales routes, les rivières et les forêts qu'il importe essentiellement de connoître, n'en diffère que par les détails des municipalités que la mémoire ne pourroit embrasser. Le Petit Atlas aura même cet avantage, que présentant, aussi bien que le grand, la facilité d'étudier et de connoître la nouvelle division du royaume, il suffira à l'instruction.

Nous avons pensé qu'offrir à l'édu-

cation l'ensemble des départemens dans une carte générale, et chaque département dans quatre-vingt-trois cartes separées, ce n'étoit que satisfaire à l'œil et aider à la mémoire. Il faut à l'esprit des moyens de combinaisons et de raprochemens, qui facilitent à l'intelligence cette instruction qui n'arrive pas chez tous les hommes et chez tous les enfans, aussi facilement et de la même manière.

Pour rémplir ce grand objet, nous avons saisi l'idée ingénieuse d'un géographe connu *. Mais trop compliqué par l'embarras que ses lignes droites idéales avec lesquelles il divisoit et subdivisoit à l'infini la France en neuf parties, auroient présenté; et réfléchissant qu'il n'avoit travaillé que pour un petit nombre de têtes vigoureusement organisées, nous avons voulu, pour rendre utile son systême, le met-

* Robert de Hesseln.

tre à la portée de tout le monde, et nous l'avons simplifié. Nous avons divisé la France en neuf parties que nous nommons *régions*. C'est la seule division qui nous appartienne; cette base paroîtra d'autant plus sûre; elle répugnera d'autant moins à l'instruction, qu'elle est indépendante de toutes les sortes de divisions, arrondissemens, réunions ou établissemens, que la politique et l'administration pourroient demander comme utiles.

Il faut développer cette idée.

La France placée à peu près au milieu de l'Europe, servant en quelque sorte de point de ralliement et de grand chemin aux nations européennes, jouissant d'un climat tempéré et contenant une population de plus de 27 millions d'habitans, est avantageusement située, soit pour sa défense contre ses voisins, soit pour ses relations commerciales avec eux.

Elle s'étend entre le 13e. degré de longitude, et le 25e. depuis Brest à l'occident, jusqu'à Strasbourg à l'orient ; et entre le 42e. degré de latitude et le 51e. depuis les Monts-Pyrennées jusqu'à Dunkerque. Elle contient, dans toute son étendue, 26463 lieues quarrées, de 2282 toises deux 5es, ou 25 au degré, non compris la Corse.

Elle est bornée au nord par la Manche et les Pays-Bas ; au levant, par l'Allemagne, la Suisse, la Savoie, le Piémont et partie de l'Italie ; au midi, par la Méditerrannée et les Monts-Pyrennées, qui la séparent de l'Espagne ; et à l'occident, par l'Océan.

La France étant pour ainsi dire quarrée, on peut la considérer sous trois grandes divisions du nord au midi, en la traversant par deux lignes horizontales ; et sous trois autres grandes divisions d'occident à l'orient, en la traversant par deux lignes verticales.

Les limites des départemens actuels, en traçant naturellement ces lignes, ont déterminé celles que nous aurions été contraints d'adopter. Elles nous ont produit neuf quadrilatères irréguliers, mais à peu près égaux, et c'est à ces figures à quatre côtés, que nous avons donné le nom de régions.

Chacune de ces régions contient neuf départemens. Mais comme le nombre de neuf n'est pas en rapport exact avec quatre-vingt-trois, nous avons composé l'une de ces régions, celle du nord, de onze départemens, et le hasard nous a tellement servi, qu'elle ne se trouve presque pas différer de toutes les autres en étendue, parce que le département de Paris qui n'a guère plus de territoire que la capitale même, et celui du Nord qui se trouve un peu foible, n'ont à peu près donné que le même résultat, et cela est si vrai, qu'il faut une attention particulière pour

distinguer sur la carte, la région composée de onze départemens, des huit autres qui n'en ont que neuf.

L'avantage de ce système est précieux et facile à démontrer.

Un quarré divisé en neuf parties, en présente toujours une au centre entourée de huit autres, il présente quatre angles; et s'il s'agit d'un territoire, ces angles empruntent naturellement les noms des vents auxquels chacun d'eux est exposé. Il en est de même des parties intermédiaires, puisqu'elles correspondent aux quatre vents principaux.

Nous avons donc nommé la région du milieu, *région du centre* : les huit autres ont reçu les noms des huit vents qu'elles regardent. Ainsi nos régions sont appelées, région du *nord*, *nord-est*, *est*, *sud-est*, *sud*, *sud-ouest*, *ouest* et *nord-ouest*. Mais pour éviter dans l'esprit des élèves, la confusion de

ces dénominations, nous ne les avons spécialement adoptées que pour les régions exposées aux quatre points cardinaux de l'horison. Nous appellons l'une *région nord*, parce qu'elle est au nord, l'autre *midi*, la troisième *est*, et la quatrième *ouest*, parce qu'elles y sont exposées.

Les termes de *nord-est*, *nord-ouest*, de *sud-est* et de *sud-ouest*, n'étant pas aussi familiers, nous avons ajouté pour les régions qui répondent à ces vents, des dénominations prises de la localité même. Ainsi nous disons, région *nord-est* ou *des sources*, parce que plusieurs grandes rivières y prennent la leur (1); région *sud-est* ou du *Rhône*, parce que ce fleuve la traverse dans toute son étendue du nord au midi; région *sud-ouest* ou de la *Garonne*, parce que ce fleuve la coupe

(1) Savoir, la Marne, l'Aube, la Saône, l'Aisne, la Meuse, la Mozelle et la Meurthe.

également du sud à l'ouest ; enfin région *nord-ouest* ou *des mers*, parce qu'elle est bornée par l'océan et la manche. Nous avons d'autant plus volontiers adopté cette distinction, qu'elle a ce double avantage de faire connoître à la fois et la situation des vents et la situation des principales rivières du royaume.

Ces neuf dénominations formeront donc le cercle autour duquel nous tournerons continuellement, tant pour la description des régions que pour celles des départemens qui les composent ; et cette division méthodique autant que sure, s'étendra même aux districts, aux cantons et aux municipalités ; c'est-à-dire, que suivant constamment dans nos cartes, comme dans notre description, une marche uniforme, nous partirons toujours de gauche à droite pour arriver circulairement au centre ; par exemple, du

nord à l'*est* par le *nord-est*, en suivant au *sud*, de là à l'*ouest*, et finissant par le centre.

Cette base adoptée uniquement pour l'instruction et la connoissance géographique ; cette base dont nous avons été maîtres, parce que l'esprit ne connoît point de loi pour s'éclairer, une fois fixée, le reste n'étant plus que la connoissance des choses légalement faites, nous sommes rentrés dans l'ordre établi, pour faire connoître la France sous tous ses nouveaux modes de division, soit en départemens, districts, tribunaux et cantons ; soit en métropoles ou arrondissemens métropolitains, soit en divisions des commandemens militaires, ou de gendarmerie nationale. Il n'est enfin aucun rapport sous lequel il ne soit aisé d'étudier et de connoître tous nos établissemens politiques, et le premier point dont nous nous sommes occupés, a été, en

présentant la France sous son double rapport des ancienness provinces aux départemens actuels, et de ces départemens aux ci-devant provinces, de mettre l'homme ou l'élève qui veut s'instruire, en état de connoître la France ancienne et abusive, comme la France nouvelle régénérée.

Jusques-là, ce n'étoit toujours que parler à l'œil, et l'instruction restoit embarrassante autant pour les maîtres que pour la jeunesse ; nous y avons pourvu. Quoique ce ne soit pas encore le moment de faire connoître la géographie de la France dans tous ses détails, puisque la plupart des campagnes et même beaucoup de villes n'ont point encore subi ou opéré les changemens projettés ou ordonnés ; quoique nous soyons occupés en ce moment d'une géographie élémentaire, méthodique et complette, destinée à marcher avec notre grand atlas, nous avons reconnu

qu'un développement analogue à l'Atlas Portatif étoit nécessaire, et nous les offrons l'un et l'autre en même-tems à l'instruction publique.

Dans ce petit Atlas, comme dans ce léger essai de géographie, on puisera tout ce qu'il importe essentiellement de connoître, et pour mettre la société en état d'en juger, il ne s'agit que de lui en donner une idée.

Onze tableaux présenteront la France avec tous ses rapports, et dans toutes ses divisions géographiques, politiques, ecclésiastiques et militaires.

Le Premier Tableau contient la division de la France, d'après les décrets de l'assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, sanctionnés le 4 mars.



Dans ce tableau, on verra en combien de départemens, chaque ancienne province a été distribuée ; par conséquent de quelles provinces, ou de

quelles parties des anciennes provinces, chaque département est composé.

En donnant la date précise de la loi, ce tableau deviendra un monument qui conservera le souvenir des choses anciennes, et justifiera combien étoit défectueuse une répartition aussi inégale, et combien la nouvelle a d'avantages.

Le Second Tableau qui n'est que le développement du premier, est divisé en cinq colonnes. Les deux premières contiennent le nom de chaque ancienne province et de sa capitale ; la troisième, son rapport (1) au départe-

(1) Par rapport des anciennes provinces aux départemens, on entend la substitution de ceux-ci à celles-là. Par exemple, le département de Mayne et Loire, a son rapport avec l'ancienne province d'Anjou, à la place de laquelle il est substitué. De même le département du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin, ont leur rapport avec l'ancienne province d'Alsace qu'ils représentent. Si donc l'on veut savoir comment se nomment les départemens qui sont substitués à

ment, ou aux plusieurs départemens qui y ont été substitués. La quatrième et la cinquième, le rapport des uns et des autres aux neuf régions et aux dix métropoles auxquelles ils appartiennent actuellement. Et pour faciliter cette étude, nous présentons une carte des ci-devant provinces, de sorte qu'au premier coup-d'œil on pourra faire la comparaison et vérifier ses doutes. *Voyez la première carte.*

La seule différence que présente le Troisième Tableau, c'est qu'il est en sens inverse du précédent ; et nous l'avons cru nécessaire, parce que telle

l'Alsace, ce tableau apprend, à la même ligne, que Strasbourg étoit la capitale de l'Alsace, qu'elle forme deux départemens appellés le Haut et le Bas-Rhin, et que ces départemens sont de la quatrième métropole, le Bas-Rhin dans la seconde région, et le Haut-Rhin dans la troisième, ce qui est indiqué par des chiffres *romains* pour les régions, et *arabes* pour les métropoles, faciles à vérifier sur la carte générale. --- *Voy. pour les métropoles, les tableaux VII et VIII, et pour les régions, ceux IX et XI.*

personne veut connoître les nouveaux départemens par les anciennes provinces, et telle autre veut connoître ces provinces par les départemens. Dans ce moment où l'on connoît plus encore les anciennes dénominations que les nouvelles, c'est par elles que l'instruction s'opérera naturelllement ; au lieu que dans quelques années, les noms des départemens étant plus familiers, ce sera par eux qu'on voudra se rappeller les provinces ; et de cette manière, nous avons trouvé le moyen de rendre cet ouvrage utile dans tous les tems.

Ainsi donc quand on voudra savoir quelle province ou quelle partie de province représente le département du Haut-Rhin, on apprendra dans ce tableau, qu'il représente l'Alsace, et qu'il a pour chef-lieu Colmar. Il en sera de même pour tous les autres. *Voyez la deuxième carte.*

Le Quatrième Tableau présente en même temps l'indication précise de toutes les villes chefs-lieux de district, et celles où sont placés les tribunaux de justice dans chaque département ; et une note particulière, en annonçant que tous les tribunaux criminels sont placés dans les chefs-lieux de département, indique les six qui souffrent, à cet égard, une exception, et les villes où ces tribunaux sont établis.

Dans ce tableau à quatre colonnes, on trouve à la première, les noms des départemens ; à la seconde, ceux des districts ayant tribunaux ; à la troisième, les districts sans tribunaux ; et à la dernière, les villes ayant des tribunaux sans districts.

Le Cinquième Tableau explique les vingt-trois divisions militaires. Il est particulièrement utile à ceux qui suivent la profession des armes ou qui s'y destinent. Là, ils apprendront de quels

départemens chaque division est composée. Ils verront que dans l'intérieur du royaume qui a moins besoin de défense, les divisions y sont plus étendues, et par le plus ou moins de départemens dans chaque division ; ils pourront juger de l'importance des plans, et de leur distances des puissances voisines. Cette connoissance n'est indifférente à personne dans un empire où tous les citoyens, enfans de la patrie, en naissent encore ses soutiens et ses défenseurs (1).

Dans le Sixième Tableau on trouvera les vingt-huit divisions de la gendarmerie nationale. Cette distribution de la France en vingt-huit parties presque égales, assure à l'empire fran-

(1) Les divisions militaires sont désignées par des *chiffres romains*, à la différence des vingt-huit divisions de la gendarmerie nationale qui sont désignées sur la même carte en *chiffres arabes. Voyez la troisième carte de France.*

çois, dans toute son étendue, la même activité pour la surveillance de sa police intérieure. *Voyez la quatrième carte.*

Le Septième Tableau présente, dans un ordre méthodique, le nombre des métropoles décrétées par l'assemblée nationale, la situation de leurs sièges, les noms des départemens où ils se trouvent, et leur rapport aux neuf régions, c'est-à-dire, le nombre de départemens de chaque région dont les métropoles sont composées.

Le Huitième Tableau fait suite au précédent. Il complette ce qui concerne les métropoles, et présente les arrondissemens métropolitains, développés dans cinq colonnes. La première contient le nom des métropoles ; la seconde, le nombre d'évêchés formant leur arrondissement ; la troisième, le siège de l'évêché ; la quatrième, le département qui forme cet évêché ; et la dernière, la région dans laquelle cha-

cun de ces évêchés est situé. *Voyez la cinquième carte.*

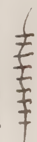
Par la même raison que nous avons cru nécessaire d'opposer au rapport des anciennes provinces aux départemens actuels, le rapport inverse des départemens à ces provinces qui ne subsistent plus; nous nous sommes déterminés à opposer au rapport précédent des 10 métropoles avec les neuf régions, le rapport des régions aux métropoles. Et chacun trouvera dans le Neuvième Tableau cette double facilité de choisir celui des moyens qui conviendra le mieux à sa mémoire et à sa conception.

Le Dixième Tableau présente la division de la France en départemens, districts, tribunaux et cantons, par ordre méthodique des régions, avec l'étendue territoriale de chaque district.

Ce tableau, qui développe les objets présentés en masse dans les précédens,

donne la nomenclature exacte de tous les chefs-lieux de départemens, districts, tribunaux et cantons dans l'ordre méthodique des régions que nous avons adopté; c'est-à-dire, que tous suivent la même marche indiquée de gauche à droite. Et l'on y trouve encore cet avantage, qu'après avoir énoncé l'étendue territoriale de chaque département, on a celle de chaque district.

Que l'on ne pense pas que nos assertions à l'égard de cette étendue, ne soient que des hypothèses, ou que nous nous soyons emparés des calculs et des recherches d'autrui. Nous sommes les premiers qui avons connu et imprimé la véritable étendue de la France; et quand M. Mentelle a cette prétention, il doit avouer qu'il n'a fait que copier M. *Aubry Dubochet*, député à l'assemblée nationale, dans son travail intitulé, *exécution du ca-*



dastre général de la France, qui convient s'être servi de notre ouvrage dans le sien. En voici la preuve.

Les commissaires adjoints au comité de constitution pour la division du royaume chargés, par décret du 23 avril 1790, de l'examen du travail proposé par les auteurs de l'*Atlas national*, déclarent dans leur avis du 5 novembre suivant, » que, sur le compte qui leur a été rendu par M. *Aubry Dubochet*, 1°. de la partie de ce travail qui a pour objet de présenter l'étendue, *en toises carrées*, de chacun des départemens et districts. 2°. De la vérification qu'il a faite des calculs qui ont déterminé cette étendue. 3°. De l'offre faite par les auteurs de l'Atlas de la donner gratuitement aux directoires de départemens et de districts ; ils ont été *unanimement* d'avis que ce travail mérite d'autant plus la confiance, qu'il repose sur les seules

bases auxquelles les circonstances permettent encore aujourd'hui d'avoir recours ; que tels calculs élémentaires qui ont été faits, les moyens de vérification qu'on a eu soin de menager, garantissent l'exactitude au moins la plus approchée dans ses résultats, etc. » *Extrait de l'àvis du comité. Signé*, Aubry, Pinteville-Cernon, P. Bureaux et Gossin.

Avant que M. Mentelle eût imprimé son essai de géographie, nous avions envoyé aux directoires cette même étendue qu'il dit avoir découverte, et nous le justifions par une foule de lettres qu'ils nous ont adressées, où ils nous remercient de leur faciliter la comparaison de l'étendue du territoire d'un district avec celui d'un autre, et de leur fournir les moyens d'asseoir l'impôt avec égalité. Il n'y aura point d'administration, disent-ils, dont le succès ne vous

appartienne en quelque chose ; point de commune qui ne vous doive une partie de son bonheur.

L'ouvrage de M. Mentelle n'a paru que cette année ; et dès le 3 mars dernier, les auteurs de l'Atlas national, qui s'étoient occupés particulièrement des bois, avoient obtenu du comité un second arrêté, dans lequel il déclare encore qu'il est *unanimement* d'avis que la carte des bois dont il s'agit, en présentant l'ensemble des forêts du royaume, donne à l'administration des renseignemens sur les ressources que présente cet objet important ; que les calculs qui ont servi à déterminer l'étendue de ces bois par district, reposant sur les mêmes bases que ceux d'après lesquels l'étendue territoriale a été déterminée, ils doivent inspirer la même confiance ; que le redressement des erreurs et omissions de la nouvelle carte de France en

18 feuilles, présentera un nouveau moyen de faciliter l'assiette de la contribution foncière ; qu'enfin en ajoutant aux marques de satisfaction qu'il a déjà données aux auteurs de l'Atlas national, par son arrêté du 5 novembre, il les invite à continuer des travaux dont les résultats généreusement offerts, leur assure des droits à la bienveillance des corps administratifs. *Extrait de l'avis du comité. Signé*, Aubry, P. Bureaux, Gossin et Pinteville-Cernon.

A la suite de ce travail important, et pour terminer l'heureuse idée de l'étude géographique de la France par régions, il restoit une dernière opération qu'on peut appeller d'ensemble ; et il nous a suffi qu'elle fût utile et nécessaire pour ne pas l'omettre. Le Onzième Tableau l'offrira.

Ce tableau, divisé en dix colonnes, présente à la première, la métropolo

dont chaque département fait partie ; de suite, le nom de chaque département, le nombre de leurs districts, celui de leurs cantons, leur étendue en lieues carrées de 25 au degré ; leur population active et individuelle, en 1791, la somme de leur contribution foncière et mobiliaire pour la même année ; le montant des impositions directes et indirectes dont ils étoient précédemment chargés ; enfin, la différence pour chaque département de ces anciennes impositions avec la contribution foncière et mobiliaire de 300 millions décrétée pour la présente année.

C'est dans ce tableau, qui embrasse sur un seul plan toute la sage distribution de l'empire, que l'on verra, d'un coup-d'œil, le résultat et l'ensemble de cette superbe opération de nos législateurs. C'est par lui qu'en admirant son étonnante simplicité, on

bénira des travaux qui assurent au citoyen sa liberté, et qui lui rendent facile une connoissance qui n'a pu être réduite à des élémens aussi simples qu'à force d'un travail énorme (1). *Voyez la sixième carte.*

Il ne manquoit à cet ouvrage qu'un rapprochement qui mît l'élève en état de comparer l'état passé avec l'état présent, et à portée de juger lui-même ce qui convient le mieux. Nous en présentons le moyen dans cette introduction, où les anciens établissemens sont mis en une espèce de parallèle avec les nouveaux, en montrant ce qui a été détruit et ce qu'on y a substitué.

(1) Ce tableau indique encore la maniére dont l'Atlas national, auquel il sert en quelque sorte de table, doit être relié pour trouver chaque département. Tous sont numérotés depuis 1 jusqu'à 83, à l'angle de chaque planche, qui contient en outre le n°. de la région à laquelle chaque département appartient. On pourra, si l'on veut, le relier par arrondissemens métropolitains, ou même par lettre alphabétique des départemens.

Ce n'est encore rien, si, avec les connoissances premières, et les ressources de la réflexion, l'esprit, en se distrayant d'une application pénible, ne peut, en quelque sorte, se délasser par les yeux. Pour rendre beaucoup moins longue une étude difficile en elle-même, nous avons cru qu'il falloit venir au secours de la mémoire, et nous terminons notre ouvrage par une table alphabétique qui en inculquant, pour ainsi dire, l'instruction par tous les sens, donne au maître le moyen de se menager des momens, à l'élève de s'éviter une application trop assidue qui fatigue, et à tout le monde des recherches infinies, puisque nos cartes d'une main, et nos élémens de l'autre, il n'est personne qui ne parvienne bientôt à connoître la France, ou à la faire connoître à ceux qu'il en voudra instruire.

C'est ici le lieu d'observer à ceux qui pourroient dire que la manière que nous avons adoptée de diviser la France par régions est irrégulière, parce qu'il n'y a point de décrets qui détermine cette division ; que si, pour l'administration, les décrets peuvent fixer des formes, il n'y a point d'autorité, quelque respectable d'ailleurs qu'elle soit, qui puisse ordonner la manière de s'instruire, et défendre à l'intelligence de s'emparer de celle qu'elle croit la plus prompte et la meilleure.

En effet chacun, à cet égard, use des moyens qu'il a reçus de la nature. Tel est né avec une disposition qui lui rend égaux tous ceux qu'on emploie ; tel autre a besoin d'une marche uniforme et simple. Un troisième verroit sa conception enchaînée par la méthode, et classe avec ordre

dans sa tête des idées qui lui sont présentées sans ensemble. Celui-là comprend sans peine, quand l'instruction dérive d'une base première ; et celui-ci conçoit aisément, pourvu qu'elle tienne à des principes, quel qu'en soit le nombre. L'idée de nos régions n'étant qu'une méthode, qu'une racine, et ne dérangeant rien à la chose en elle-même, peu importe au législateur la manière dont on parvient à s'en pénétrer, et lui-même n'a pas plus à fixer la marche de l'enseignement qu'à se plaindre de celle qu'on adopte.

L'organisation bisarre de l'homme nous a fait sentir la nécessité de montrer l'instruction en plusieurs sens. Celui qui connoissoit la France par la dénomination de ses anciennes provinces, préférera le rapprochement des nouveaux départemens à ces provinces.

Celui qui l'étudiera pour la première fois, le fera dans le sens contraire : le militaire, par les divisions relatives à son art ; l'ecclésiastique, par les métropoles ; celui-ci, par l'ensemble, celui-là, par les régions ; chacun a sa manière, et tous reconnoîtront que le hasard qui semble avoir disposé la France pour la distribuer en 9 parties principales, a naturellement indiqué cette marche comme la plus simple, pour la graver dans l'esprit et en retenir les situations.

Une fois donc que l'on saura que la France est divisée en 83 départemens ; que ces départemens sont ensuite repartis en neuf divisions ; que ces neuf divisions appellées régions, reçoivent leur nom de leur position géographique ; que les quatre intermédiaires prennent le leur des quatre vents cardinaux ; et les quatre

situées aux angles, des autres vents principaux et encore par surnom des mers, des rivières et des sources ; qu'enfin la neuvième est dénommée du centre, parce qu'elle s'y trouve ; cette connoissance devient la clef de tout le reste, puisque le développement des départemens, celui des districts, ensuite des cantons et des municipalités part des mêmes bases ; et, ce point donné, rien ne sera désormais plus facile que l'étude de la géographie de la France.



Ayant pour objet principal de rendre notre Atlas national, l'Atlas général de la constitution françoise ; de faire connoître à la nation entière tous les peuples qui, vivant sous ses loix, partageront son bonheur et sa liberté, nous avons regardé comme indispensable de joindre à nos cartes de l'intérieur, celles de nos possessions

extérieures. Deux cartes rempliront cet objet.

D'abord, dans une carte générale ou planisphère, seront indiquées, à leur position respective, nos propriétés en Amérique et aux Indes.



Dans la seconde, le développement de chacune de ces isles se trouvera dans un cadre particulier. Nous les avons réunis de cette sorte, afin de ne pas multiplier les cartes à l'infini, et d'en mettre l'acquisition à la portée de tout le monde.

Nous ne sommes entrés dans aucun détail à l'égard de ces possessions, et il est aisé d'en sentir la raison. Eloignés de ces climats séparés du nôtre par des mers, n'ayant presque pas l'espoir de les connoître sur les lieux, ou cet espoir n'étant propre qu'à très-peu de monde, c'est une connoissance de détail à-peu-près

inutile. Elle seroit du moins prématurée en ce moment, où nos colonies n'ont point encore de constitution, et où l'on ignore les changemens qu'elles doivent subir et les établissemens qu'elles doivent espérer.

Errata.

Page 3. Alsace *haute et basse*, *lis.* Alsace *basse et haute*
4. lig. Flandre derniere colone, 1. *lis.* 3.
5 lig. Normandie, derniere colone, 12. *lis.* 2.
8, 15 et 16 lig. Pyrénées *h. et b.*, *lis.* Pyrénées *b. h.*
8, 22 lig. Saone et Loire, col. des métrop. 3. *lis.* 5.
9, 4. lig. Vendée, col. des métrop. 2. *lis.* 8.
11, dépt. de la Charente, 2. col, Ruffac, *lis.* Ruffec.
12, dépt. de Corse, 2. col, *lis.* aussi Cervione.
12, dépt. de la Dordogne, suprimez Montignac de la 2. colone.
13 dépt. d'Eure et Loir, 2. col. Joinville, *lisez*, Janville.
13, dépt. du finisterre, 2. col. Ladernau, *lisez*, Landernau.
19, dépt. de Lyonne, 2. col. ajoutez Joigny.
21, 4. ligne, 71, *lisez*, 17.
22, 1. lig. Seine Oise, *lisez*, Seine et Oise.
24, 1. lig. derniere col. 2 sources, *lis.* 1 sources.
33, *district de Meaux*, 90 l. *lisez*, 60 l.
34, *district de Bourg-la-Reine*, ajoutez 8 *cantons*.
38, ligne 25, St.-Nicolas de la caille, *lis.* de la Taille.
53, lig 23, Marey, *lisez*, Morey.
61, lig. 15, 5 district, *lisez*, 6 districts.
63, derniere lig. Polignac, *lisez*, Solignac.
71, au canton du dist. d'Ajaccio, *ajoutez*, Cauro.
81, lig, 11. Castel Moront d'Albert, *lis.* Castel Moron d'Albret.
84., lig. 5, Honeilles, *lisez*, Houeilles.
89, lig. 1. 9 cantons, *lisez*, 6 cantons.
92, lig. 26, Neuvy, Monnoye-le Roy, *lisez*, Neuvy-le Roy, Monnoye.
93, derniere li. Vareilles, Sommières, *lis.* Vareilles-Sommières.
97, lig. 4, 5 cantons, *lisez*, 9 cantons.
102, lig. 20, 22 l. *lisez*, 23 l.
105, lig. 9, la ville Vannés, *lisez*, la ville de Vannes.
105, lig. 25. l'Annilis, *lisez*, Lannilis.
107, lig. 27, 7 cantous, *lisez*, 9 cantons.
109, lig. 5, 6 cantons, *lisez*, 9 cantons.

Ier. TABLEAU

De la division de la France en quatre-vingt-trois Départemens, d'après les décrets de l'Assemblée Nationale, des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, sanctionnés par le Roi, le 4 mars même année.

Provence.	3
Dauphiné.	3
Franche-Comté.	3
Alsace.	2
Lorraine, Trois-Evêchés et Barrois.	4
Champagne, principauté de Sedan, Carignan et Mousson, Philippeville, Mariembourg, Givet et Charlemont.	4
Les deux Flandres, Hainaut, Cambresis, Artois, Boulonnois, Calaisis, Ardresis.	2
Isle-de-France, Paris, Soissonnois, Beauvoisis, Amienois, Vexin-François.	6
Normandie et Perche.	5
Bretagne et partie des marches communes.	5
Haut et Bas-Maine, Anjou, Touraine et Saumurois.	4
Poitou et partie des marches-communes.	3
Orléanois, Blaisois et pays Chartrain.	3
Berry.	2
Nivernois.	1
Bourgogne, Auxerrois et Senonois, Bresse, Bugey, Valromey, Dombes et pays de Gex.	4
Lyonnois, Forez et Beaujolois.	1
Bourbonnois.	1
Marche, Dorat, Haut et Bas-Limosin.	3
Angoumois.	1
	60

D'autre part.	60
Aunis et Saintonge.	1
Périgord.	1
Bordelois, Bazadois, Agenois, Condomois, Armagnac, Chalosse, pays de Marsan et Landes.	4
Querci.	1
Rouergue.	1
Basques et Bearn.	1
Bigorre et quatre Vallées.	1
Couserans et Foix.	1
Roussillon.	1
Languedoc, Cominges, Nebousan et Rivière-Verdun.	7
Velay, Haute et Basse-Auvergne.	3
Corse	1
Total des Départemens.	83

IIe. TABLEAU

Par ordre alphabétique, des ci-devant Provinces de France, avec leurs Capitales et leur rapport aux Départemens, Régions et Métropoles.

Noms des provinces.	Capitales.	Départemens.	Rég.	Mét.
Alsace . . . . *haute*	Strasbourg.	Bas-Rhin.	II. . .	4.
basse.		Haut-Rhin. . . .	III. .	4.
Angoumois. .	Angoulême.	Charente.	VII. .	8.
Anjou	Angers. . .	Mayne et Loire. .	VII. .	9.
Artois et Boulonnois . .	Arras et Boulogne. .	Pas-de-Calais. . .	I. . . .	2.
Auvergne . . *haute*	Clermont. .	Cantal.	V. . .	5.
basse.		Puy-de-Dòme. . .	IX. .	5.
Barrois, ect. .	Bar-le-Duc.	Meuse.	II. . .	3.
Bearn	Pau.	Basses-Pyrennées.	VI. .	7.
Beauce	Chartres. .	Eure et Loir. . . .	I. . . .	1.
Berry . . . . *bas*	Bourges. . .	Cher.	IX. .	10.
haut.		Indre.		
Bigorre . . .	Tarbes. . .	Hautes Pyrennées.	VI. .	7.
Blaisois. . . .	Blois. . . .	Loir et Cher. . . .	IX. .	10.
Bourbonnois .	Moulins. . .	Allier.	IX. .	10.
Bourgogne . .	Dijon. . . .	Cote-d'Or.	III. .	4.
		Saône et Loire. .	III. .	5
		Yonne.	IV. .	1.
Bresse	Bourg. . . .	Ain.	III. .	5.
Bretagne . . . *basse*	Rennes. . .	Finisterre.	VIII.	9.
		Morbihan.	VIII.	9.
		Loire inférieure. .	VIII.	9.
		Ille et Vilaine. . .	VIII.	9.
haute.		Cotes du Nord. .	VII. .	9.

Noms des provinces.	Capitales.	Départemens.	Rég.	Mét.
Champagne . *haute*	Troies. . . .	Ardennes.	II. . .	3.
		Marne.	II. . .	3.
		Haute-Marne. . .	II. . .	4.
basse.		Aube.	II. . .	1.
Corse (Isle de).	Bastia. . . .	Corse.	IV. .	6.
Dauphiné . . . *bas*	Grenoble. .	Dròme.	IV. .	6.
		Hautes Alpes. . .	IV. .	6:
haut.		Isère.	III. .	5.
Flandre, ect.	Lille. . . .	Nord.	I. . . .	1.
Foix. (comté de)	Foix. . . .	Arriège.	VI. .	7.
Franche-comté.	Besançon. .	Doubs.	III. .	4.
		Haute-Saône. . .		
		Jura.		
Isle-de-France, Beauvoisis, Vexin François et Brie.	Paris. . . .	Oise.	I. . . .	1.
		Paris.		
		Seine et Oise. . .		
		Seine et Marne. .		
Gascogne, Armagnac, ect.	Auch. . . .	Gers.	VI. .	7.
		Landes.	VI. .	8.
Gévaudan . . .	Mende. . .	Lozère.	V. . .	6.
Guienne, Bordelois, ect.	Bordeaux. .	Gironde.	VI. .	8.
		Lot et Garonne. .	VI. .	8.
Languedoc. . *haut*	Toulouse. .	Haute-Garonne. .	VI. .	7.
		Tarn.	V. . .	7.
		Aude.	V. . .	7.
bas.		Hérault.	V. . .	6.
		Gard.	IV. .	6.
Limousin. . . *bas*	Limoges. .	Correze.	V. . .	8.
haut.		Haute-Vienne. . .	VII. .	8.
Lorraine. . .	Nancy. . .	Moselle.	II. . .	1.
		Meurte.	II. . .	1.
		Vosges.	II. . .	1.
Lyonnois, etc.	Lyon. . . .	Rhòne et Loire. .	III. .	5.
Maine. . . . . *bas.*	Le Mans. .	Mayenne.	VIII.	9.
haut.		Sarte.	VIII.	9.
Marche. . . .	Gueret. . .	Creuse.	IX. .	10.

Noms des provinces.	Capitales.	Départemens.	Rég.	Mét.
Normandie. basse	Rouen.	Manche.	VIII.	2.
		Calvados.	VIII.	12.
		Orne.	VIII.	2.
haute.		Eure.	I.	2.
		Seine inférieure.	I.	2.
Nivernois.	Nevers.	Nyevre.	IX.	10.
Orléanois.	Orleans.	Loiret.	IX.	1.
Périgord.	Perigueux.	Dordogne.	VI.	8.
Picardie.	Amiens.	Somme.	I.	2.
		Aisne.	I.	3.
Poitou. bas		Vendée.	VII.	8.
	Poitiers.	Deux Sevres.	VII.	8.
haut.		Vienne.	VII.	10.
Provence. haute		Basses Alpes.	IV.	6.
	Aix.	Bouches du Rhône.	IV.	6.
basse.		Var.	IV.	6.
Querci	Cahors.	Lot.	V.	7.
Rouergue.	Rhodez.	Aveyron.	V.	7.
Roussillon.	Perpignan.	Pyrennées oriental.	V.	7.
Saintonge et Aunis	Saintes.	Charente infér.	VII.	8.
Touraine.	Tours.	Indre et Loire.	VII.	10.
Velay.	Le Puy.	Haute-Loire.	IV.	5.
Vivarais.	Viviers.	Ardèche.	IV.	5.

Nota. *Voyez la première Carte de France, divisée en provinces.*

IIIe. TABLEAU

Par ordre alphabétique, des quatre-vingt-trois Départemens de la France, avec leurs Chefs-Lieux et leur rapport aux Régions, Métropoles et anciennes Provinces.

Départemens.	Chef-lieux.	Rég.	Mét.	Ancien. Provinc.
Ain	Bourg	III.	5.	Bresse, Bugey, Dombes.
Aisne	Laon	I.	3.	Isle de France, Picardie, Soissonnois, Vermandois, Brie.
Allier	Moulins	IX.	10.	Bourbonnois.
Alpes. (*bass.*).	Digne	IV.	6.	Provence.
Alpes (*hautes*).	Gap	IV.	6.	Dauphiné.
Ardèche	Privas	IV.	5.	Languedoc, Vivarais.
Ardennes	Mézières	II.	3.	Champagne, Principauté de Sedan.
Arriège	Tarascon	VI.	7.	Foix, Couserans.
Aube	Troies	II.	1.	Champagne.
Aude	Carcassonne.	V.	7.	Languedoc.
Aveyron	Rhodez	V.	7.	Rouergue.
Bouch. du Rhô.	Aix	IV.	6.	Provence, Principauté d'Orange.
Calvados	Caen	VIII.	2.	Normandie.
Cantal	Saint-Flour.	V.	5.	Auvergne.
Charente	Angoulême.	VII.	8.	Angoumois.
Charente infer.	Saintes	VII.	8.	Saintonge, Aunis.
Cher	Bourges	IX.	10.	Berri.
Correze	Tulle	V.	8.	Limousin.
Corse	Bastia	VI.	6.	Isle de Corse.
Cote-d'Or	Dijon	III.	4.	Bourgogne.
Cotes du Nord.	Saint-Brieux.	VIII.	9.	Bretagne.

Départemens.	Chef-lieux.	Rég.	Mét.	Ancien. Provinc.
Crense.	Guéret.	IX.	10.	Marche.
Dordogne.	Périgueux.	VI.	8.	Périgord.
Doubs.	Besançon.	III.	4.	Franche-Comté.
Drome.	Valence.	IV.	6.	Dauphiné.
Eure.	Evreux.	I.	2.	Normandie.
Eure et Loir.	Chartres.	I.	1.	Orléanois, Pays Chartrain, Perche.
Finisterre.	Quimper.	VIII.	9.	Bretagne.
Gard.	Nîmes.	IV.	6.	Languedoc.
Garonne. (*h.*).	Toulouse.	VI.	7.	Languedoc, Comminges.
Gers.	Auch.	VI.	7.	Armagnac, Condomois.
Gironde.	Bordeaux.	VI.	8.	Guienne, Bordelois, Bazadois.
Hérault.	Montpellier.	V.	6.	Languedoc.
Ille et Vilaine.	Rennes.	VIII.	9.	Bretagne.
Indre.	Châteauroux.	IX.	10.	Berri.
Indre et Loire.	Tours.	VII.	10.	Touraine.
Isère.	Grenoble.	III.	5.	Dauphiné.
Jura.	Lons-le-Saunier.	III.	4.	Franche-Comté.
Landes.	Mont-de-Marsan.	VI.	8.	Landes, Marsan, Chalosse.
Loir et Cher.	Blois.	IV.	10.	Orléanois et Blaisois.
Loire. (*haute*).	Le Puy.	IV.	5.	Velai et Auvergne.
Loire infér.	Nantes.	VII.	9.	Bretagne.
Loiret.	Orléans.	IX.	1.	Orléanois.
Lot.	Cahors.	V.	7.	Querci.
Lot et Garonne.	Agen.	VI.	8.	Agénois, Condomois, Bazadois.
Lozère.	Mende.	V.	6.	Languedoc, Gévaudan.
Manche.	Coutances.	VIII.	2.	Normandie, Cotentin.
Marne.	Châlons.	II.	3.	Champagne.

Départemens.	Chefs-lieux.	Rég.	Mét.	Ancien. Provinc.
Marne (*haute*).	Chaumont.	II.	4.	Champagne.
Mayenne.	Laval.	VIII.	9.	Maine, Anjou.
Mayne et Loire.	Angers.	VII.	9.	Anjou, Saumurois.
Meurte.	Nancy.	II.	3.	Lorraine, Barrois, Trois-Evêchés.
Meuse.	Bar-le-Duc.	II.	3.	Barois et Trois-Evêchés.
Morbihan.	Vannes.	VIII.	9.	Brétagne.
Moselle.	Metz.	II.	3.	Lorraine, Barrois Trois-Evêchés.
Nord.	Douai.	I.	3.	Flandre, Hainaut, Cambraisis.
Nyèvre.	Nevers.	IX.	10.	Nivernois.
Oise.	Beauvais.	I.	2.	Isle-de-France, Beauvoisis.
Orne.	Alençon.	VIII.	2.	Normandis, Perche.
Paris.	Paris.	I.	1.	Isle-de-France.
Pas-de-Calais.	Arras.	I.	2.	Artois, Boulonnois.
Puy-de-Dôme.	Clermont.	IX.	5.	Auvergne.
Pyrennées. (*h.*).	Pau.	VI.	7.	Béarn, Pays Basques.
Pyrennées (*b.*).	Tarbe.	VI.	7.	Bigorre, Quatre-Vallées.
Pyrennées ori.	Perpignan.	V.	7.	Roussillon.
Rhin. (*bas-*).	Strasbourg.	II.	4.	Alsace.
Rhin. (*haut-*).	Colmar.	III.	4.	Alsace.
Rhône et Loire.	Lyon.	III.	5.	Lyonnois, Forez, Beaujoloi.
Saône (*haute*).	Vésoul.	III.	4.	Franche-Comté.
Saône et Loire.	Macon.	III.	3.	Bourgogne.
Sarte.	Le Mans.	VIII.	9.	Maine.
Seine infér.	Rouen.	I.	2.	Normandie.
Seine et Marne.	Melun.	I.	1.	Isle-de-France, Champagne, Brie.
Seine et Oise.	Versailles.	I.	1.	Isle-de-France, Vexin François.
Sèvres (*Deux*).	Niort.	VII.	8.	Poitou.

Somme

Ier TABLEAU

De la division de la France en quatre-vingt-trois Départemens, d'après les décrets de l'Assemblée Nationale, des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, sanctionnés par le Roi, le 4 mars même année.

Provence.	3
Dauphiné.	3
Franche-Comté.	3
Alsace.	2
Lorraine, Trois-Evêchés et Barrois.	4
Champagne, principauté de Sedan, Carignan et Mousson, Philippeville, Mariembourg, Givet et Charlemont.	4
Les deux Flandres, Hainaut, Cambresis, Artois, Boulonnois, Calaisis, Ardresis.	2
Isle-de-France, Paris, Soissonnois, Beauvoisis, Amienois, Vexin-François.	6
Normandie et Perche.	5
Bretagne et partie des marches communes.	5
Haut et Bas-Maine, Anjou, Touraine et Saumurois.	4
Poitou et partie des marches-communes.	3
Orléanois, Blaisois et pays Chartrain.	3
Berry.	2
Nivernois.	1
Bourgogne, Auxerrois et Senonois, Bresse, Bugey, Valromey, Dombes et pays de Gex.	4
Lyonnois, Forez et Beaujolois.	1
Bourbonnois.	1
Marche, Dorat, Haut et Bas-Limosin.	3
Angoumois.	1
	60

D'autre part.	60
Aunis et Saintonge.	1
Périgord.	1
Bordelois, Bazadois, Agenois, Condomois, Armagnac, Chalosse, pays de Marsan et Landes.	4
Querci.	1
Rouergue.	1
Basques et Bearn.	1
Bigorre et quatre Vallées.	1
Couserans et Foix.	1
Roussillon.	1
Languedoc, Cominges, Nebousan et Rivière-Verdun.	7
Velay, Haute et Basse-Auvergne.	3
Corse	1
Total des Départemens.	83

IIe. TABLEAU

Par ordre alphabétique, des ci-devant Provinces de France, avec leurs Capitales et leur rapport aux Départemens, Régions et Métropoles.

Noms des provinces.	Capitales.	Départemens.	Rég.	Mét.
haute Alsace	Strasbourg.	Bas-Rhin.	II.	4.
basse.		Haut-Rhin.	III.	4.
Angoumois.	Angoulême.	Charente.	VII.	8.
Anjou	Angers.	Mayne et Loire.	VII.	9.
Artois et Boulonnois	Arras et Boulogne.	Pas-de-Calais.	I.	2.
haute Auvergne	Clermont.	Cantal.	V.	5.
basse.		Puy-de-Dòme.	IX.	5.
Barrois, ect.	Bar-le-Duc.	Meuse.	II.	3.
Bearn	Pau.	Basses-Pyrennées.	VI.	7.
Beauce	Chartres.	Eure et Loir.	I.	1.
bas Berry	Bourges.	Cher.	IX.	10.
haut.		Indre.		
Bigorre	Tarbes.	Hautes Pyrennées.	VI.	7.
Blaisois.	Blois.	Loir et Cher.	IX.	10.
Bourbonnois	Moulins.	Allier.	IX.	10.
Bourgogne	Dijon.	Cote-d'Or.	III.	4.
		Saône et Loire.	III.	5.
		Yonne.	IV.	1.
Bresse	Bourg.	Ain.	III.	5.
basse Bretagne	Rennes.	Finisterre.	VIII.	9.
		Morbihan.	VIII.	9.
		Loire inférieure.	VIII.	9.
		Ille et Vilaine.	VIII.	9.
haute.		Cotes du Nord.	VII.	9.

Noms des provinces.	Capitales.	Départemens.	Rég.	Mét.
haute Champagne	Troies.	Ardennes.	II.	3.
		Marne.	II.	3.
		Haute-Marne.	II.	4.
basse.		Aube.	II.	1.
Corse (Isle de).	Bastia.	Corse.	IV.	6.
bas Dauphiné	Grenoble.	Drôme.	IV.	6.
		Hautes Alpes.	IV.	6.
haut.		Isère.	III.	5.
Flandre, ect.	Lille.	Nord.	I.	1.
Foix. (comtéde)	Foix.	Arriège.	VI.	7.
Franche-Comté.	Besançon.	Doubs.	III.	4.
		Haute-Saône.		
		Jura.		
Isle-de-France, Beauvoisis, Vexin François et Brie.	Paris.	Oise.	I.	1.
		Paris.		
		Seine et Oise.		
		Seine et Marne.		
Gascogne, Armagnac, ect.	Auch.	Gers.	VI.	7.
		Landes.	VI.	8.
Gévaudan	Mende.	Lozère.	V.	6.
Guienne, Bordelois, ect.	Bordeaux.	Gironde.	VI.	8.
		Lot et Garonne.	VI.	8.
haut Languedoc.	Toulouse.	Haute-Garonne.	VI.	7.
		Tarn.	V.	7.
		Aude.	V.	7.
		Hérault.	V.	6.
bas.		Gard.	IV.	6.
bas Limousin.	Limoges.	Correze.	V.	8.
haut.		Haute-Vienne.	VII.	8.
Lorraine.	Nancy.	Moselle.	II.	1.
		Meurte.	II.	1.
		Vosges.	II.	1.
Lyonnois, etc.	Lyon.	Rhone et Loire.	III.	5.
bas Maine.	Le Mans.	Mayenne.	VIII.	9.
haut.		Sarte.	VIII.	9.
Marche.	Gueret.	Creuse.	IX.	10.

Noms des provinces.	Capitales.	Départemens.	Rég.	Mét.
basse Normandie.	Rouen.	Manche.	VIII.	2.
		Calvados.	VIII.	12.
		Orne.	VIII.	2.
Normandie. haute.		Eure.	I.	2.
		Seine inférieure.	I.	2.
Nivernois.	Nevers.	Nyevre.	IX.	10.
Orleanois.	Orléans.	Loiret.	IX.	1.
Périgord.	Perigueux.	Dordogne.	VI.	8.
Picardie.	Amiens.	Somme.	I.	2.
		Aisne.	I.	3.
Poitou. bas	Poitiers.	Vendée.	VII.	8.
		Deux Sevres.	VII.	8.
Poitou. haut.		Vienne.	VII.	10.
Provence. haute	Aix.	Basses Alpes.	IV.	6.
		Bouches du Rhone.	IV.	6.
Provence. basse.		Var.	IV.	6.
Querci.	Cahors.	Lot.	V.	7.
Rouergue.	Rhodez.	Aveyron.	V.	7.
Roussillon.	Perpignan.	Pyrennees oriental.	V.	7.
Saintonge et Aunis.	Saintes.	Charente infér.	VII.	8.
Tourraine.	Tours.	Indre et Loire.	VII.	10.
Velay.	Le Puy.	Haute-Loire.	IV.	5.
Vivarais.	Viviers.	Ardèche.	IV.	5.

Nota. *Voyez la première Carte de France, divisée en provinces.*

IIIe. TABLEAU

Par ordre alphabétique, des quatre-vingt-trois Départemens de la France, avec leurs Chefs-Lieux et leur rapport aux Régions, Métropoles et anciennes Provinces.

Départemens.	Chef-lieux.	Rég.	Mét.	Ancien. Provinc.
Ain	Bourg	III.	5.	Bresse, Bugey, Dombes.
Aisne	Laon	I.	3.	Isle de France, Picardie, Soissonnois, Vermandois, Brie.
Allier	Moulins	IX.	10.	Bourbonnois.
Alpes (bass.).	Digne	IV.	6.	Provence.
Alpes (hautes).	Gap.	IV.	6.	Dauphiné.
Ardèche	Privas	IV.	5.	Languedoc, Vivarais.
Ardennes	Mézières	II.	3.	Champagne, Principauté de Sedan.
Arriege	Tarascon	VI.	7.	Foix, Couserans.
Aube	Troies	II.	1.	Champagne.
Aude	Carcassonne.	V.	7.	Languedoc.
Aveyron	Rhodez	V.	7.	Rouergue.
Bouch. du Rhò.	Aix	IV.	6.	Provence, Principauté d'Orange.
Calvados	Caen	VIII.	2.	Normandie.
Cantal	Saint-Flour.	V.	5.	Auvergne.
Charente	Angoulême.	VII.	8.	Angoumois.
Charente infér.	Saintes	VII.	8.	Saintonge, Aunis.
Cher	Bourges	IX.	10.	Berri.
Correze.	Tulle	V.	8.	Limousin.
Corse.	Bastia	VI.	6.	Isle de Corse.
Cote-d'Or.	Dijon	III.	4.	Bourgogne.
Cotes du Nord.	Saint-Brieux.	VIII.	9.	Bretagne.

Départemens.	Chef-lieux.	Rég. Mét.		Ancien. Provinc.
Creuse......	Guéret......	IX...	10.	Marche.
Dordogne.....	Périgueux...	VI..	8.	Périgord.
Doubs........	Besançon. ...	III..	4.	Franche-Comté.
Drôme........	Valence......	IV..	6.	Dauphiné.
Eure.........	Evreux	I....	2.	Normandie.
Eure et Loir...	Chartres	I....	1.	Orléanois, Pays Chartrain, Perche.
Finisterre.....	Quimper. ...	VIII.	9.	Bretagne.
Gard.........	Nîmes......	IV...	6.	Languedoc-
Garonne. (*h.*)..	Toulouse....	VI..	7.	Languedoc, Comminges.
Gers.........	Auch........	VI..	7.	Armagnac, Condomois.
Gironde	Bordeaux ...	VI..	8.	Guienne, Bordelois, Bazadois.
Hérault.	Montpellier..	V...	6.	Languedoc.
Ille et Vilaine.	Rennes......	VIII.	9.	Bretagne.
Indre.	Châteauroux.	IX...	10.	Berri.
Indre et Loire.	Tours.......	VII..	10.	Touraine.
Isère.........	Grenoble. ...	III..	5.	Dauphiné.
Jura.........	Lons-le-Saunier.	III...	4.	Franche-Comté.
Landes.......	Mont-de-Marsan.......	VI...	8.	Landes, Marsan, Chalosse.
Loir et Cher..	Blois.......	IV...	10.	Orléanois et Blaisois.
Loire. (*haute*).	Le Puy.....	IV...	5.	Velai et Auvergne.
Loire infér....	Nantes.	VII..	9.	Bretagne.
Loiret........	Orléans.....	IX...	1.	Orléanois.
Lot..........	Cahors......	V....	7.	Querci.
Lot et Garonne.	Agen.	VI...	8.	Agénois, Condomois, Bazadois.
Lozère.......	Mende.	V....	6.	Languedoc, Gevaudan.
Manche.	Coutances...	VIII.	2.	Normandie, Cotentin.
Marne........	Châlons.....	II....	3.	Champagne.

Départemens.	Chefs-lieux.	Rég. Mét.		Ancien. Provinc.
Marne (*haute*).	Chaumont...	II....	4.	Champagne.
Mayenne.....	Laval.......	VIII.	9.	Maine, Anjou.
Mayne et Loire.	Angers	VII..	9.	Anjou, Saumurois.
Meurte.......	Nancy.	II....	3.	Lorraine, Barrois, Trois-Evêchés.
Meuse........	Bar-le-Duc..	II....	3.	Barois et Trois-Evêchés.
Morbihan	Vannes......	VIII.	9.	Brétagne.
Moselle.	Metz.......	II....	3.	Lorraine, Barrois Trois-Evêchés.
Nord.	Douai.	I.....	3.	Flandre, Hainaut, Cambraisis.
Nyèvre.......	Nevers......	IX...	10.	Nivernois.
Oise.........	Beauvais.....	I.....	2.	Isle-de-France, Beauvoisis
Orne.........	Alençon.....	VIII.	2.	Normandis, Perche.
Paris.........	Paris.......	I.....	1.	Isle-de-France.
Pas-de-Calais..	Arras.......	I.....	2.	Artois, Boulonnois.
Puy-de-Dôme.	Clermont....	IX...	5.	Auvergne.
Pyrennées.(*h.*).	Pau........	VI..	7.	Béarn, Pays Basques.
Pyrennées (*b.*).	Tarbe.	VI...	7.	Bigorre, Quatre-Vallées.
Pyrennées ori..	Perpignan...	V....	7.	Roussillon.
Rhin. (*bas-*)...	Strasbourg..	II....	4.	Alsace.
Rhin. (*haut-*)..	Colmar.....	III...	4.	Alsace.
Rhône et Loire.	Lyon.	III...	5.	Lyonnois, Forez, Beaujoloi.
Saône (*haute*)..	Vésoul......	III...	4.	Franche-Comté.
Saône et Loire.	Macon......	III..	3.	Bourgogne.
Sarte	Le Mans....	VIII.	9.	Maine.
Seine infér....	Rouen.......	I....	2.	Normandie.
Seine et Marne.	Melun......	I.....	1.	Isle-de-France, Champagne, Brie.
Seine et Oise..	Versailles...	I....	1.	Isle-de-France, Vexin François.
Sèvres (*Deux*).	Niort.......	VII..	8.	Poitou.

Somme

Départemens.	Chefs-lieux.	Rég.	Mét.	Ancien. Provine.
Somme........	Amiens.....	I....	2.	Picardie et Amienois.
Tarn..........	Castres.....	V...	7.	Languedoc.
Var...........	Toulon.....	IV..	6.	Provence.
Vendée........	Fontenay-le-Comte.	VIII.	2.	Poitou.
Vienne.......	Poitiers.....	VII..	10.	Poitou.
Vienne. (*haute*)	Limoges....	VII..	8.	Limousin et Marche.
Vosges.......	Epinal......	II...	4.	Lorraine.
Yonne........	Auxerre....	IX...	1.	Bourgogne, Auxerrois.

Voyez la deuxième carte de France divisée en Départemens.

IVe. TABLEAU

Des Districts et Tribunaux de justice, présentés par ordre alphabétique des Départemens.

Nota. Par décret du 11 février 1791; le Tribunal criminel établi dans chaque Département, est fixé dans la ville qui en est le chef-lieu, excepté dans six Départemens, qui sont, le CANTAL, où il est placé, à Aurillac; les LANDES, à Dax; la MEUSE, à Saint-Mihiel; le PUY-DE-DOME, à Riom; SAONE ET LOIRE, à Châlons-sur-Saône, et les VOSGES, à Mirecourt.

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Ain........	BOURG-EN-BRESSE, Nantua, Gex, Belley, *Evêché*, Montluel, Trévoux.	Pont-de-Vaux. S. Rambert Châtillon.	St-Trivier. Amberieux Pont-de-Vesle.
Aisne......	St.-Quentin, LAON *, Soissons, *Evêché*, Château-Thierry.	Vervins... Chauni....	Guise. Couci-le-Château.
Allier......	MOULINS, *Evêché*, le Donjon, Cusset, Mont-Maraut, Mont-Luçon.	Cerilly....	Bourbon-l'Archambault.
Alpes(*bass.*).	DIGNE, *Evêché*, Sisteron, Barcelonette, Castellanne.	Forcalquier	Manosque.
Alpes(*haut.*).	Briançon, Embrun, *Evêc.* GAP, Serres.	....	....
Ardèche....	....	Tournon... Aubenas... Joyeuse...	Annonay. Villeneuve-de-Berg. L'Argentière.

* Dans ce tableau, les chefs-lieux de départemens ne sont pas toujours en tête; mais sont placés où l'ordre méthodique les amène.

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Ardennes...	Rocroy, Charleville, Sedan, *Ev.* Réthel.	Grand-Pré. Vouziers..	Busancy. Attigny.
Arriège....	....	Mirepoix.. Tarascon.. St.-Girons.	Pamiers *Ev.* Foix. St.-Lizier.
Aube.......	Nogent-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Ervy, TROYES, *Evêché.*		
Aude.......	Castelnaudary, CARCASSONNE, Narbonne, *Evêché*, la Grasse, Quillan, Limoux.		
Aveiron....	Mur-de-Barès, Séverac, Milhau, St.-Afrique, Sauveterre, Villefranche, Aubin, RHODEZ, *Evêché.*	St.-Geniez.	Espalion.
Bouches du Rhône.	Apt, Aix, *Métrop.* Marseille, Salon, Arles.	Tarascon..	St.-Remi.
Calvados....	Bayeux, *Ev.* CAEN, Pont-l'Evêque, Lisieux, Falaise, Vire.		
Cantal......	Murat, ST.-FLOUR, *Evêché*, Aurillac, *Trib. criminel.*	Mauriac...	Salers.
Charente...	Ruffac, Confolent, la Rochefoucault, ANGOULÊME, *Ev.* Barbézieux, Cognac.		
Charente inf.	La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, SAINTES, *Evêché*, Marennes, Pons.	Mont-Lieu.	Monguyon.

Départemens	Districts. avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Cher.......	Sancerre, BOURGES, *Métropole*, Saint-Amand, Vierzon.	Aubigny. Sancoins. Château-Meillant.	Henrichemont. Dun-le-Roi Liguières.
Corrèze.....	Uzerche, Ussel, TULLE, *Evêché*, Brive.		
Corse......	BASTIA, *Evêché*, Oletta, la Porta, Tallano, Ajaccio, Vicco, Isle-Rousse, Corte.		
Côte-d'Or...	Châtillon-sur-Seine, Is-sur-Thil, DIJON, *Ev.* Saint-Jean-de-Losne, Beaune, Arnay-le-Duc, Semur-en-Auxois.		
Côtes du Nord	Lannion, Pontrieux, ST.-BRIEUC, *Ev.* Lamballe, Dinan, Broons, Loudeac, Rostrenen, Guingamp.		
Creuse......	La Souteraine, GUERET, *Ev.* Boussac, Felletin, Bourganeuf, Aubusson.	Evaux....	Chambon.
Dordogne...	Nontron, Exideuil, Sarlat, Montignac, Bergerac, Riberac, PERIGUEUX, *Evéc.*	Montignac. Belvez.... Mucidan...	Terasson. Montpasier Montpont.
Doubs......	BESANÇON, *Métrop.* Baume-les-Dames, St.-Hypolite, Pontarlier, Quingey, Ornans.		

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Drôme.	Romans, VALENCE, *Ev.* Die, Montelimart, Crest.	Nions.	Le Buis.
Eure.	Pont-Audemer, Louviers, EVREUX, *Ev.* Verneuil, Bernay.	Andelys.	Gisors.
Eure et Loir.	Dreux, CHARTRES, *Ev.* Joinville, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Châteauneuf-en-Thimerais.		
Finisterre.	Brest, Lesneven, Morlaix, Carhaix, Quimperlé, QUIMPER, *Evêché*, Pont-Croix, Châteaulin, Laderneau.		
Gard.	Alais, Pont-Saint-Esprit, Uzès, Beaucaire, NÎMES, *Ev.* Sommières, Saint-Hypolite, le Vigan.		
Garonne (*h.*).	Castel-Sarrasin, TOULOUSE, *Métr.* Revel, Villefranche, Muret, Rieux, Saint-Gaudens.	Grenade.	Beaumont-de-Lomagne.
Gers.	Condom, Lectoure, Mirande, AUCH, *Evêché.*	L'Isle-en-Jourdain. Nogaro.	Lombez. Plaisance.
Gironde.	Lespare, Libourne, la Réolle, Bazas, BORDEAUX, *Métr.* Cadillac.	Bourg.	Blaye.
Hérault.	Lodève, MONTPELLIER, Béziers, *Ev.* Saint-Pons.		

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Ille et Vilaine.	Saint-Malo, Dol, Fougères, Vitré, la Guerche, Bain, Redon, Montfort, RENNES, *Métr.*		
Indre.	Châtillon-sur-Indre, Issoudun, la Châtre, Argenton, le Blanc, CHATEAUROUX, *Ev.*		
Indre et Loire.	TOURS, *Ev.* Château-Regnault, Amboise, Loches, Preuilly, Chinon.	Langeais.	Bourgueuil
Isère.	Vienne, GRENOBLE, *Ev.* St.-Marcelin.	La Tour-du-Pin.	Bourgoin.
Jura.	Dôle, Poligny, St.-Claude, *Ev.* Orgelet, LONS-LE-SAUNIER.	Arbois.	Salins.
Landes.	Tartas, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Dax, *Ev. Trib. criminel.*		
Loir et Cher.	Mont-Doubleau Vendôme, Mer, Romorantin, BLOIS, *Evêché.*	St.-Aignan.	Montrichard.
Loire (*haute*).	Brioude, LE PUY, *Evêché.*	Monistrol.	Issengeaux
Loire infér.	Blain, Château-Briant, Ancenis, Clisson, Machecoul, Painbœuf, Guérande, Savenay, NANTES, *Ev.*		
Loiret.	Neuville-aux-Bois, Pithiviers, Boiscommun, Montargis, Gien, ORLEANS, *Ev.* Beaugency.		

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Lot.	Figeac, CAHORS, *Ev.* Montauban, Gordon.	Saint-Ceré. Lauzerte.	Martel. Moissac.
Lot et Garonne.	Lausun, Monflanquin, Villeneuve-d'Agen, Valence, Nérac, Castel-Jaloux, Marmande, Tonneins, AGEN, *Evêché.*		
Lozère.	Saint-Chely, Langogne, Villefort, Florac, Merveis, Marvejols, MENDE, *Ev.*		
Manche.	Cherbourg, Valognes, Saint-Lo, Mortain, Avranches, COUTANCES, *Evêché.*	Carentan.	Perriers.
Marne.	Reims, *Mét.* Sainte-Menehould, Vitry-le-François, Sézanne, Epernay, CHAALONS-sur-Marne.		
Marne. (*h.*).	Joinville, Bourmont, Bourbonne-les-Bains, Langres, *Ev.* CHAUMONT.	St.-Dizier.	Vassy.
Mayenne.	Ernée, Mayenne, Château-Gontier, Craon, LAVAL, *Ev.*	Vilaine. Evron.	Lassay. Sainte-Suzanne.
Mayne et Loire.	Ségré, Château-Neuf, Baugé, Saumur, Vihiers, Chollet, ANGERS, *Ev.*	St.-Florent-le-Vieil.	Beaupreau.
Meurte.	Pont-à-Mousson, Dieuze, Saarbourg, Blamont, Luneville, Vezelize, Toul, NANCY, *Ev.*	Château-Salins.	Vic.

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Meuse.	Stenay, Estain, Verdun, *Ev.* St-Mihiel, *Trib. crim.* Commercy, BAR-LE-DUC.	Vaucouleurs. Clermont-en-Argonne	Gondrecourt. Varennes.
Morbihan.	Le Faouet, Pontivi, Josselin, Ploermel, Rochefort, la Roche-Bernard, VANNES, *Ev.* Aurai.	Hennebon.	L'Orient.
Moselle.	Thionville, Boulay, Sarguemines, Bitche, METZ, *Ev.* Briey.	Longwy. Saarlouis. Morhange.	Longuion. Bouzonville. Faulquemont
Nord.	Hazebrouch, Lille, DOUAY, Valenciennes, le Quesnoy, Avesnes, Cambray, *Ev.*	Bergues.	Dunkerque
Nyèvre.	Cosne, Clamecy, Château-Chinon, Moulins-en-Gilbert, Décize, St.-Pierre-le-Moutiers, NEVERS, *Ev.* la Charité.	Corbigny.	Lorme.
Oise.	Grandvilliers, Breteuil, Noyon, Compiegne, Crespy, Senlis, Chaumont, BEAUVAIS, *Evêché,* Clermont.		
Orne.	Domfrout, Argentan, l'Aigle, Mortagne, Bellesme, ALENÇON, *Ev.*		
Paris.	PARIS, *Mét.*, divisé en quarante-huit Sections, trente-trois Paroisses et six Tribunaux, outre celui de Cassation.	St.-Denis. Le Bourg-la-Reine.	

Calais,

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Pas-de-Calais	Calais, Saint-Omer, *Ev.* Béthune, ARRAS, Bapaume, St.-Pol, Boulogne.	Montreuil.	Hesdin.
Puy-de-Dôme	Montaigu, Riom, *Tribunal criminel*, Thiers, Billom, Ambert, Issoire, Besse, CLERMONT-FERRANT, *Evêché.*		
Pyrenées (*b*).	Saint-Palais, Orthès, PAU, Oléron, *Ev.* Mauléon.	Ustaritz.	Bayonne.
Pyrenées (*h*).	Vic-Bigorre, TARBES, *Ev.* Bagnères.	Labarthe de Neste. Argelès.	Castelnau. Lourde.
Pyrenées ori.	PERPIGNAN, *Ev.* Ceret, Prades.		
Rhin. (*bas-*).	Vissembourg, STRASBOURG, *Evêché.*	Haguenau. Benfelden.	Saverne. Schlettstatt
Rhin (*haut-*).	COLMAR, Attkirck, Béfort.		
Rhône et Loire.	Roanne, villefranche, LYON, *Mét.* Saint-Etienne, Montbrison.		
Saône. (*h.*)	Jussey, Luxeuil, Lure, VESOUL, *Ev.* Gray, Champlitte.		
Saône et Loire.......	Autun, *Ev.* Châlons, *Trib. crimin.* Louhans, MACON, Charolles, Bourbon-Lancy.	Marcigny..	Semur en Auxois.
Sarte.......	Frenay-le-Vicomte, Mamers, la Ferté-Bernard, St.-Calais, Château-du-Loir, la Flèche, Sablé, Sillé-le-Guillaume, LE MANS, *Ev.*		

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Seine infér.	Cany, Dieppe, Neufchâtel, Gournay, ROUEN, *Mét.* Caudebec.	Montivilliers.	Le Havre-de-Grace.
Seine et Marne.....	Méaux, *Ev.* Provins, Nemours, MELUN.	Rosoy.	Coulommiers.
Seine et Oise.	Mantes, Pontoise, Corbeil, Etampes, Montfort, St.-Germain, VERSAILLES, *Ev.*	Gonesse. Dourdan.	Montmorency. Rambouillet.
Sèvres. (*D.*)	Thouars, Parthenay, Saint-Maixant, *év.* Melle, Niort.	Châtillon.	Bressuire.
Somme.....	Abbeville, Doulens, Péronne, Mont-Didier, AMIENS, *Ev.*		
Tarn.......	Gaillac, Alby, *Ev.* la Caune, CASTRES, Lavaur.		
Var........	Barjols, Draguignan, St.-Paul-les-Vence, Grasse, Fréjus, *Ev.* Hyères, TOULON, Brignoles, Saint-Maximin.		
Vendée.....	Challans, Montaigu, la Châtaigneraye, FONTENAY-LE-COMTE, les Sables d'Olonne, la Roche-sur-Yon.		
Vienne.....	Loudun, Châtelleraut, Montmorillon, Civray, Lusignan, POITIERS, *év.*		
Vienne. (*h.*)	Le Dorat, Bellac, Saint-Léonard, St.-Yriex, LIMOGES, *Ev.*		

Départemens	Districts avec Tribunaux.	Districts sans Trib.	Tribunaux sans Distr.
Vosges	Neuf-Château, Mirecourt, *Trib. crim.* Rambervillers, St.-Dicy, *Ev.* Bruyères, Remiremont, Darney, la Marche, EPINAL.		
Yonne	Sens, *Ev.* Saint-Florentin, Tonnerre, Avalon, Saint-Fargeau, AUXERRE.		

Ve. TABLEAU

Des vingt-trois Divisions militaires.

Départemens dont chaque division est composée.

1ere. *Division.* Nord. Aisne .... 2.

Nota. Cette division est subdivisée en deux pour toutes les administrations. La première subdivision est formée des districts de Bergues, Hazebrouck, Lille et Douai. La deuxième, de ceux de Valenciennes, Cambrai, le Quesnoy, Avesnes et du département de l'Aisne.

2e. Ardennes, Meuse, Marne.................. 3.

3e. Moselle .... 1.

4e. Meurte, Vosges......................... 2.

5e. Bas-Rhin, Haut-Rhin..................... 2.

6e. Haute Saône, Doubs, Jura, Ain........... 4.

7e. Isère, Hautes Alpes, Basses Alpes, Drôme..... 4.

8e. Var, Bouches du Rhône................. 2.

9e. Gard, Hérault, Lozère, Ardêche, Tarn, Aveiron.................................. 6.

10e. Pyrennées orientales, Arriège, Aude, Haute-Garonne, Hautes-Pyrennées, Gers....... 6.

11e. Basses Pyrenées, Landes, Gironde......... 3.

12e. Charente inférieure, Vendée, Loire inférieure, Deux Sèvres.......................... 4.

13e. Morbihan, Finisterre, Côtes du Nord, Ille et Villaine................................ 4.

14e. Manche, Calvados, Eure, Orne............ 4.

15e. Seine inférieure, Sommé .... 2.

16e. Pas-de-Calais .... 1.

71e. Oise, Seine et Marne, Paris, Seine et Oise, Loiret, Eure et Loir.............................. 6.

18e. Aube, Haute-Marne, Côte-d'Or, Saône et Loire, Nyèvre, Yonne .... 6.

19e. Rhône et Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute Loire .... 4.

20e. Corrèze, Lot, Lot et Garonne, Dordogne, Charente .... 5.

21e. Cher, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Indre, Allier.. 6.

22e. Sarte, Loir et Cher, Indre et Loire, Mayne et Loire, Mayenne............................ 5.

23e. Corse...................................... 1.

Total.. 83.

Nota. Voyez la troisième carte de France, en divisions militaires.

VIe. TABLEAU

Des vingt-huit divisions de la Gendarmerie nationale*, conformément au Décret des 22, 23 et 24 décembre 1790 et 16 janvier 1791; sanctionné par le Roi le 16 février 1791.*

Départemens dont chaque division est composée.

1ere *Division.* Paris, Seine, Oise, Seine et Marne. 3.

2e. Seine inférieure, Eure, Oise............... 3.

3e. Calvados, Orne, Manche.................. 3.

4e. Finisterre, Morbihan et Côtes du Nord........ 3.

5e. Ille et Vilaine, Mayenne, Mayne et Loire, Loire inférieure.................................. 4.

6e. Vendée, Deux Sèvres, Charente inférieure...... 3.

7e. Lot et Garonne, Dordogne, Gironde......... 3.

8e. Landes, Basses-Pyrennées, Hautes-Pyrennées.. 3.

9e. Haute-Garonne, Gers, Tarn................ 3.

10e. Arriège, Pyrennées orientales, Aude....... 3.

11e. Hérault, Gard, Lozère..................... 3.

12e. Bouches du Rhône, Drôme, Ardêche....... 3.

13e. Basses-Alpes, Hautes Alpes, Var........... 3.

14e. Isère, Rhône et Loire, Ain................ 3.

15e. Saône et Loire, Côte-d'Or, Jura............ 3.

16e.	Doubs, Haute-Saône, Haut-Rhin	3.
17e.	Bas-Rhin, Meurte, Moselle	3.
18e.	Meuse, Haute-Marne, Vosges	3.
19e.	Aisne, Marne, Ardennes	3.
20e.	Somme, Pas de-Calais, Nord	3.
21e.	Sarte, Eure et Loir, Loir et Cher	3.
22e.	Indre, Vienne, Indre et Loir	3.
23e.	Charente, Haute-Vienne, Corrèze	3.
24e.	Lot, Aveiron, Cantal	3.
25e.	Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Creuse	3.
26e.	Loiret, Yonne, Aube	3.
27e.	Cher, Nyèvre, Allier	3.
28e.	Corse	1.
	Total	83.

Nota *Voyez la quatrième carte de France en divisions de la Gendarmerie.*

VIIe. TABLEAU

Des dix Métropoles décrétées le 12 juillet 1790, rangées par ordre méthodique, avec le nom des Villes et Départemens où elles sont placées, et le nombre des départemens de chaque Région dont elles sont composées.

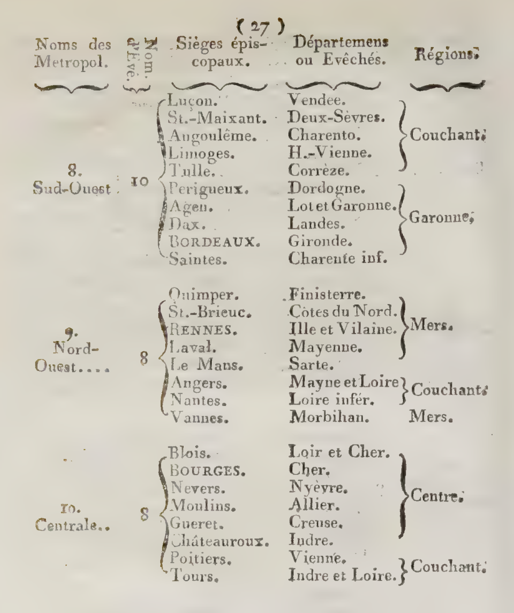
Numér. méth.	Noms des Métropoles.	Villes Métropolitaines.	Départ. où elles sont placées.	Nomb. des Départemens de chaq. région.
1.	Paris	Paris	Paris	4 Nord. 2 Sources. 2 Centre.
2.	Côtes de la Manche.	Rouen	Seine inférieure.	3 Mers 5 Nord.
3.	Nord-Est	Reims	Marne	2 Nord. 5 Sources.
4.	Est	Besançon.	Doubs	3 Sources. 5 Levant.
5.	Sud-Est	Lyon	Rhône et Loire.	4 Levant. 2 Rhône. 1 Midi. 1 Centre.
6.	Côtes de la Méditerran.	Aix	Bouches du Rhôn.	7 Rhône. 2 Midi.
7.	Sud	Toulouse	Haute-Garonne.	5 Midi. 5 Garonne.
8.	Sud-Ouest.	Bordeaux.	Gironde	5 Garonne. 5 Couchant.
9.	Nord-Ouest.	Rennes	Ille et Vilaine	6 Mers. 2 Couchant.
10.	Centrale	Bourges	Cher	2 Couchant. 6 Centre.
			TOTAL	L..83

VIIIe. TABLEAU

Des dix arrondissemens métropolitains, rangés par ordre méthodique, avec le nom des villes épiscopales et des Départemens où elles sont situées, et leur rapport aux régions.

Noms des Métropol.	Nom. d'Evê.	Sièges épiscopaux.	Départemens ou Evêchés.	Régions.
		PARIS.	PARIS.	
		Versailles.	Seine et Oise.	Nord.
I.		Meaux.	Seine et Marne	
Paris....	7	Troye.	Aube.	Sources.
		Sens.	Yonne.	Centre.
		Orléans.	Loiret.	
		Chartres.	Eure et Loir.	Nord.
		Coutances.	Manche.	
		Bayeux.	Calvados.	Mers.
2.		Séez.	Orne.	
Côtes de la Manche..	8	Evreux.	Eure.	
		ROUEN.	*Seine inférieure*	
		Beauvais.	Oise.	Nord.
		Amiens.	Somme.	
		Saint-Omer.	Pas-de-Calais.	
		Cambray.	Nord.	Nord.
		Soissons.	Aisne.	
		Sedan.	Ardennes.	
3. Nord-Est.	7	REIMS.	*Marne.*	Sources.
		Verdun.	Meuse.	
		Metz.	Mozelle.	
		Nancy.	Meurte.	

Noms des Métropol.	Nom. d'Evê.	Sièges épiscopaux.	Départemens ou Evêchés.	Régions.
		Langres.	Haute-Marne.	
		Saint-Diey.	Vosges.	Sources.
		Strasbourg.	Bas-Rhin.	
4.		Colmar.	Haut-Rhin.	
Est......	8	BESANÇON.	*Doubs.*	
		Saint-Claude.	Jura.	Levant.
		Dijon.	Cote-d'Or.	
		Vesoul.	Haute-Saone.	
		Autun.	Saone et Loire.	
		Belley.	Ain.	Levant.
		Grenoble.	Isere.	
5.		Viviers.	Ardeche.	
Sud-Est..	8	Le Puy.	Haute-Loire.	Rhône.
		Saint-Flour.	Cantal.	Midi.
		Clermont.	Puy-de-Dome.	Centre.
		LYON.	*Rhône et Loire.*	Levant.
		Valence.	Drôme.	
		Embrun.	Hautes-Alpes.	
		Digne.	Basses-Alpes.	Rhône.
6.		Frejus.	Var.	
Côtes de la Méditer..	9	Aix.	B. du Rhône.	
		Nismes.	Gard.	
		Mende.	Lozere.	Midi.
		Beziers.	Herault.	
		Bastia.	Corse.	Rhone.
		Cahors.	Lot.	
		Rhodès.	Aveiron.	
		Alby.	Tarn.	Midi.
		Narbonne.	Aude.	
7.		Perpignan.	Pyrennées or.	
Sud.....	10	Pamiers.	Arriège.	
		TOULOUSE.	H.-Garonne.	
		Auch.	Gers.	Garonne.
		Tarbe.	H.-Pyrennées.	
		Oleron.	B.-Pyrennées.	



Noms des Metropol.	Nom. d'Évê.	Siéges épiscopaux.	Départemens ou Evêchés.	Régions.
		Luçon.	Vendée.	
		St.-Maixant.	Deux-Sèvres.	
		Angoulême.	Charento.	Couchant.
		Limoges.	H.-Vienne.	
8. Sud-Ouest	10	Tulle.	Corrèze.	
		Perigueux.	Dordogne.	
		Agen.	Lot et Garonne.	
		Dax.	Landes.	Garonne.
		BORDEAUX.	Gironde.	
		Saintes.	Charente inf.	
		Quimper.	Finisterre.	
		St.-Brieuc.	Côtes du Nord.	
9. Nord-Ouest....	8	RENNES.	Ille et Vilaine.	Mers.
		Laval.	Mayenne.	
		Le Mans.	Sarte.	
		Angers.	Mayne et Loire	Couchant.
		Nantes.	Loire infér.	
		Vannes.	Morbihan.	Mers.
		Blois.	Loir et Cher.	
		BOURGES.	Cher.	
		Nevers.	Nyèvre.	
10. Centrale..	8	Moulins.	Allier.	Centre.
		Gueret.	Creuse.	
		Châteauroux.	Indre.	
		Poitiers.	Vienne.	Couchant.
		Tours.	Indre et Loire.	

Nota. Voyez la cinquième carte de France, en arrondissemens métropolitains.

IXe. TABLEAU

Des neuf Régions, rangées par ordre méthodique, avec le nombre des Départemens de chaque Métropole dont elles sont composées.

Numér. méthod.	Noms des Régions.	Nombre des Départemens de chaque Métropole.
I.	Nord.	4 Paris. 5 Côtes de la Manche. 2 Nord-Est.
II.	Nord-Est ou des Sources	1 Paris. 5 Nord-Est. 3 Est.
III.	Est ou du Levant.	5 Est. 4 Sud-Est.
IV.	Sud-Est ou du Rhône.	2 Sud-Est. 7 Côtes de la Méditerr.
V.	Sud ou du Midi.	1 Sud-Ouest. 1 Sud-Est. 2 Côtes de la Méditerr. 5 Sud.
VI.	Sud-Ouest ou de la Garonne.	4 Sud-Ouest. 5 Sud.
VII.	Ouest ou du Couchant.	2 Nord-Ouest. 2 Centrale. 5 Sud-Ouest.
VIII.	Nord-Ouest ou des Mers	3 Côtes de la Manche. 6 Nord-Ouest.
IX.	Du Centre.	6 Centrale. 2 Paris. 1 Sud-Est.
	TOTAL.........	83

Xe. TABLEAU

DE

LA NOUVELLE DIVISION DU ROYAUME,

Présenté dans l'ordre méthodique des Régions, Départemens, Districts, Tribunaux et Cantons, avec l'étendue territoriale de chaque District.

RÉGION NORD.

Comprenant les 11 Départemens du Nord de la France.

Ier. DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS,

Contenant 328 lieues, divisé en 8 Districts, et 85 Cantons.

District de Calais, 9 cantons.

PEUPLINGLE, Calais, Saint-Pierre, Nouvelle-Eglise, Mannequebeure, Audruick, Ardres, Licques, Guines, 32 l.

Saint-Omer, Ev., 9 *cantons*

Tournehem, Eperleque, Saint-Omer, Arque, Aire, Lambres, Liettre, Bomy, Fauquemberg, Wimes, Seninghem, Esquerdes, Thérouenne, 43 l.

Béthune, 9 *cantons.*

Saint-Venant, la Couture, la Venthie, Beuvry, Carvin, Hersin, Houdain, Lillers, Béthune, 46 l.

Arras, chef-lieu, 11 *cantons.*

Mont-Saint-Eloy, Vimy, Fresnes, Lens, Hennin-Lietard, Vitry, Rœux, Beaumets-les Loges, Pas, Berneville, Arras, 38 l.

Bapaume, 10 *cantons.*

Croisilles, Cagnycourt, Oisy, Metz en Couture, Happlincourt, Grevillers, Foncquevillers, Gourcelle, Vaulx, Bapaume, 41 l.

Saint-Pol, 11 *cantons.*

Heuchin, Perne, Monchy-Breton, Aubigny, Avesne, Saulty, Frevent, Framecourt, Fleury, Saint Pol, Magnycourt. 34 l.

Montreuil-sur-mer, 10 *cantons.*

Saint-Josse, Fressin, Fruges, Blangy, Wail, Auxy, Capelle, Campagne, Waben, Montreuil. 40 l.

Boulogne, 12 *cantons.*

Marquise, Hardinghen, Henneveux, Desurennes, Bourthes, Hucquelières, Neuville, Etaples, Condette, Boulogne, Saint-Martin, Samer, 54 l.

DÉPARTEMENT DU NORD,

Contenant 278 lieues, divisé en 8 Districts, et 54 Cantons.

Districts de Bergues, 7 *cantons.*

Gravelines, Dunkerque (T), Hondtschoott, Ekelsbeke, Watten, Bourbourg, Bergues. 33 l.

Hazebrouck, 6 *cantons.*

Cassel, Steenwoorde, Bailleul, Merville, Hazebrouck, Blaringhem. 30 l.

Lille, 9 *cantons.*

Le Quenoy, Turcoin, Launoy, Templeuve-en-Pesvele, Seclin, la Bassée, Haubourdin, Armentières, Lille. 45 l.

Douay, *chef-lieu*, 7 *cantons.*

Orchies, Marchiennes, Lewarde, Arleux, Banlieue de Douay, Douay, Pont à Rache. 23 l.

Valenciennes, 4 *cantons.*

Saint-Amant, Condé, Valenciennes, Bouchain, 33 l.

Le Quesnoy, 6 *cantons.*

Bavay, Feignies, Berlaimont, Landrecy, Solesmes, le Quesnoy, 37 l.

Avesnes, 9 *cantons*

Maubeuge, Solre-le-Château, Barbençon, Trelon, Etrœung, Priches, Maroilles, Avesnes, Deurlers, 38 l.

Cambray, *évêché*, 6 *cantons.*

Abancourt, Estourmelles, le cateau Cambresis, Walincourt, Ribecourt, Cambray, 39 l.

3e. DÉPARTEMENT DE L'AISNE,

Contenant 379 lieues, divisé en 6 Districts, et 63 Cantons.

District de Saint-Quentin, 8 *cantons.*

Le Castelet, Bohain, Fonsomme, Ribemont, Moy, Saint-Simon, Vermand, Saint-Quentin, 55 l.

Vervins, 10 *cantons.*

Wassigny, Nouvion en Thierache, la Capelle, Hirson, Aubenton, Plomion, Vervins, Sains, Guise (T), Marly, 80 l.

Laon, *chef-lieu*, 14 *cantons.*

Crecy sur Serre, Marle, Mont-Cornet, Rozoy en Thierache, Sissonne, Neuf-Châtel, Roucy, Beaurieux, Chevregny, Laon, Crepy en Laonois, N. D. de Liesse, Bruyère-sous-Laon, Craonne, 85 l.

Chauny, 7 *cantons.*

Genlis, la Fere, Saint-Gobain, Anizy-le-Château, Coucy-le-Château, (T) Blerancourt, Chauny, 37 l.

Soissons, *évêché*, 11 *cantons*

Fontenoy, Soissons, Bucy-le-long, Vailly, Bazoches, Braine, Oulchi-le-Châtel, Villers-Coterets, Cœuvres, Buzancy, Acy, 57 l.

Château-Thiery, 13 *cantons.*

La Ferté-Milon, Neuilly-Saint-Front, Coincy, Fère-en-Tardenois, Coulonge, Mont-Saint-Père, Condé, Orbais, Vieux-Maisons, Chezy-l'Abbaye, Charly, Gandelu, Château-Thierry. 65 l.

4e. DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE,

Contenant 300 lieues, divisé en 5 Districts, et 37 Cantons.

District de Meaux, Ev. 8 *cantons.*

Dammartin, Crouy, la Ferté-sous-Jouarre, Crecy, Lagny, Claye, Meaux, Lisy-sur-Ourq. 90 l.

Rosoy, 5 *cantons.*

Farmoutiér, Coulommiers (T.), Rebais, la Ferté-Gaucher, Rosoy. 52 l.

Provins, 7 *cantons.*

Nangis, Jouy-le-Châtel, Augers, Sordun, Bray, Donnemarie, Provins. 61 l.

Nemours, 8 *cantons.*

La Chapelle-la Reine, Nemours, Moret, Montereau, Voux, Egreville, Château-Landon, Beaumont-en-Gâtinois. 50 l.

Melun, *Chef-lieu*, 9 *cantons.*

Tournan, Chaulmes, Mormant, le Châtelet, Fontainebleau, Perthes, Melun, Brie-comte-Robert, Vert-Saint Denis. 77 l.

5e. DÉPARTEMENT DE PARIS,

Contenant 24 lieues, divisé en 3 Districts et 16 Cantons.

District de Saint-Denis, 8 *cantons.*

Pierrefitte, Pantin, Belleville, Clichy, Passy, Nanterre, Colombes, Saint-Denis.

Bourg-la Reine.

Vincennes, Montreuil, Charenton, Choisy-le roi, le Bourg-la reine, Châtillon, Issy, Ville-juif.

Paris, chef lieu. 6 *Tribunaux*, 48 *Sections*, *et* 33 *Paroisses.*

5e. DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE,

Contenant 286 lieues, divsisé en 9 Districts, et 59 Cantons.

District de Mantes, 7 *cantons.*

Magny, Fontenay-Saint-Père, Limay, Mantes, Breval, Rosny, la Roche-Guyon. 32. l.

Pontoise, 7 *cantons.*

Marines, Grisy, Beaumont, l'Isle-Adam, Taverny, Pontoise, Vigny. 29 l.

Gonesse, 6 *cantons.*

Luzarches, Louvres, Livry, Gonesse, Montmorency (T.), Ecouen. 26 l.

Corbeil, 7 *cantons*.

Sucy, Brunoy, Corbeil, Menecy, Arpajon, Montl'héry, Ville - neuve - Saint - Georges. 19 l.

Estampes, 7 *cantons*.

Chamarande, la Ferté-Aleps, Milly, Maisse, Saclas, Angerville, Estampes. 43 l.

Dourdan, 5 *cantons*.

Les Essarts, Rochefort, Dourdan, Ablis, Rambouillet (T.) 39 l.

Montfort, 6 *cantons*.

Dammartin, Septeuil, Neauphle-le Château, Montfort-l'Amaury, Houdan, Garencières, 30 l.

Saint-Germain, 6 *cantons*.

Meulan, Triel, Argenteuil, Saint-Germain, Maulle, Poissy. 23 l.

Versailles, *chef-lieu*, 8 *cantons*.

Marly, Sèvres, Jouy, Lonjumeau, Palaiseau, Limours, Chevreuse, Versailles. 45 l.

7e. DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR,

Contenant 300 lieues, divisé en 6 Districts, et 40 Cantons.

District de Châteauneuf, 6 *cantons*.

La Ferté-Vidame, Brezolles, Châteauneuf-en

Thimerais, Courville, la Louppe, Senonches. 48 l.

Dreux, 6 *cantons*.

Saint-Lubin-des-Joncherets, Dreux, Anet, Bû, Nogent-le Roy, le Tremblay-Vicomte. 44 l.

Chartres, *chef-lieu*, 8 *cantons*.

Maintenon, Epernon, Gallardon, Auneau, Dammarie, Illiers, Bailleau-l'Evêque, Chartres, 54 l.

Janville, 6 *cantons*.

Sainville, Gommerville, Janville, Orgeres, Voves, Ouarville, 51 l.

Châteaudun, 8 *cantons*.

Brou, Danjeau, Bonneval, Sancheville, Civry, Châteaudun, Cloye, Arrou, 61 l.

Nogent-le-Rotrou, 6 *cantons*.

Champrond, Frazé, la Bazoche-au-Perche-Gouet, Authon, Nogent-le-Rotrou, Thiron-de-Gardais, 42 l.

8e. DÉPARTEMENT DE L'EURE,

Contenant 307 lieues, divisé en 6 Districts, et 55 Cantons.

District de Pont-Audemer, 9 *cantons*.

Beuzeville, Quillebœuf, Routot, Bourgachard, Bourgtheroude, Montfort, Saint-George-de-Vievre, Cormeilles, Pont-Audemer, 50 l.

Louviers, 9 *cantons*.

Tourville, Pont-de-l'Arche, Pont-Saint-Pierre, Vaudreuil, Gaillon, la Croix-Saint-Leufroy, Canappeville, Neufbourg, Louviers, 48 l.

Grand-Andelys, 10 *cantons*.

Charleval, Lions, Maineville, Gisors, Ecos, Tilly, Grand-Andelys, Ecouis, Estrepagny, Suzay, 47 l.

Evreux, *chef-lieu*, 9 *cantons*.

Sainte-Colombe, Evreux, Fontaine-sous-Jouy, Vernon, Pacy, Yvry, Saint-André, Grossœuvre, Conches, 52 l.

Verneuil, 9 *cantons*.

Neuvelire, la Ferriere, Breteuil, Damville, Nonancourt, Tillieres, Verneuil, Bourth, Rugles, 55 l.

Bernay, 9 *cantons*.

Bernay, Thiberville, Brionne, Harcourt, Beaumont-le-Roger, Beaumenil, la Barre, Montreuil, Broglie, 53 l.

9e. DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE,

Contenant 357 lieues, divisé en 7 Districs, et 64 Cantons.

District de Cany, 9 *cantons*.

Sassetot, Cany, Saint-Vallery, Veulles, Fon-

taine-le dun, Saint-Laurent, Doudeville, Ourville, Valmont, 85 l.

Dieppe, 10 *cantons*.

Le bourg-Dun, Dieppe, Arques, Criel, Eu, Envermeu, Longueville, Auffay, Anglesqueville, Basqueville, 56 l.

Neufchâtel, 9 *cantons*.

Londinieres. Grandcourt, Blangis, Aumale, Gaillefontaine, Saint-Saen, Bellencombre, Neufchâtel, Foucarmont, 58 l.

Gournay, 7 *cantons*.

Buchy, Forges, Ménerval, Gournay, la Feuillée, Ry, Argueil, 33 l.

Rouen, *chef lieu et métropole des côtes de la Manche*, 9 *cantons*.

Montville, Cailly, Saint-Jacques-sur-Darnetal, Franqueville, Elbeuf, Canteleu, Saint Jean-du-Cardonnet, Quimquempoix, Rouen, 48 l.

Caudebec, 9 *cantons*.

Fauville-en-Caux, Yvetot, Motteville, Pavilly, Ducler, Caudebec, Lillebonne, Bolbec, Freville, 44 l.

Montivilliers, 11 *cantons*.

Criquetot, Fecamp, Goderville, Bréauté, Saint-Nicolas-de-la-Caille, Saint-Romain-de-Colbosc, Harfleur, le Havre-de-Grace (T), Montivilliers, Gonneville, Angerville, 33 l.

10e. DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Contenant 312 lieues, divisé en 5 Districts, et 72 Cantons.

District d'Abbeville, 17 *cantons.*

Rue, Cressy, Gueschart, Saint-Ricquier, Ailly, Hallencourt, Ramburelles, Gamaches, Ault, Cayeux, Saint-Valery, Sailly-le-Sec, Abbeville, Moyenneville, Pont de Remy, Hupy, Franleu, 92 l.

Doulens, 10 *cantons.*

Frohens-le-grand, Lucheux, Doulens, Beauval, Acheux, Mailly, Beauquene, Naours, Dommart-les-Ponthieu, Bernaville. 25 l.

Peronne, 16 *cantons.*

Miraumont, Longueval, Moislains, Heudicourt, Roiselle, Athie, Ham, Nesle, Chaulnes, Proyart, Bray, Albert, Clery, Peronne, Berleux, Marché-le-Pot. 58 l.

Montdidier, 11 *cantons.*

Cayeux, Méharicourt, Retonviller, Roye, la Boissière, Montdidier, Aubevillers, la Warde, Ailly, Moreuil, Hangest. 46 l.

Amiens, *chef-lieu.* 18 *cantons.*

Flixecourt, Villers-Bocage, Contay, Corbie, Boves, Conty, Poix, Lignières-Châtelain, Liomer, Oisemont, Ayraines, Picquigny, Amiens, Saint-Sauslieu, Bovelles, Querrieux, Moliens, Hornoy. 91 l.

11e. DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Contenant 298 lieues, divizé en 9 Districts, et 76 Cantons.

District de Grandvilliers, 9 *cantons.*

Romescamps, Sarcus, Sommereux, le Hamel, Marseille, Songeons, Formerie, Feuquieres, Grandvilliers. 26 l.

Breteuil, 9. *cantons.*

Crevecœur, Cormeilles, Breteuil, Plainville, Halluin, Tricot, Ansauviller, Froissy, Luchy, 29 l.

Noyon, 9. *cantons.*

Ressons, Lassigny, le Fretoy, Guiscard, Babœuf, Carlepont, Atichy, Chiry, Noyon, 35 l.

Compiégne, chef-lieu, *alternant avec Beauvais*, 8 *cantons.*

Mouchy, N. D. de Coudun, Rethondes, Pierfond, le Meux, Gd.-Frenoy, Estrée-St-Denis, Compiégne, 31 l.

Crespy, 6 *cantons.*

Verberie, Morienval, Thury, Assy, Nanteuil-le-Haudouin, Crespy, 30 l.

Senlis, 8 *cantons.*

Merlou, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Baron, Plailly, Chantilly, Chamblis, Senlis, 36 l.

Chaumont, 7 *cantons.*

Flavacourt, Chaumont, Fresneau, Meru, la Villetertre, Mont-Javoult, Trie-le-Château, 32 l.

Beauvais, évêché, *chef-lieu alternant avec Compiègne*, 10 *cantons.*

Gerberoy, Troissereux, Tillé, Bresle, Noailles, Auneuil, Ons-en-Bray, Saint-Germer, Saveignies, Beauvais, 41 l.

Clermont, 10 *cantons.*

Wavignies, Saint-Just, Lesglantier, la Neuville-le-Roi, Sacy-le-Grand, Liancourt, Mouy, Bulles, Lieuviller, Clermont, 38 l.

RÉGION NORD-EST OU DES SOURCES,

Comprenant les 9 Départemens du Nord-Est de la France.

1er. DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

Contenant 278 lieues, divisé en 6 Districts, et 66 Cantons.

District de Rocroy, 13 *cantons.*

Philippeville, Mariembourg, Givet-Notre-Dame, Chooz, Fumay, Revin, Rocroy, Maubert-Fontaine, l'Echelle, Liart, Rumigny, Signy-le-Petit, Auvillers-les-Forges, 48 l.

Charleville, 12 *cantons.*

Signy-l'Abbaye, Remilly, Renwez, Monthermé, Thilay, Neufmanil, MEZIERES (chef lieu), Flize, Vendresse, Omont, Jandun, Charleville, 51 l.

Sedan, 9 *cantons.*

Donchery, Givonne, Douzy, Carignan, Margut, Mouzon, Beaumont-en-Argonne, Chemery, Sedan, 46 l.

Grand-Pré, 9 *cantons.*

Brieul-sur-Bar, Saint-Pierremont, Nouart, Saint-Juvin, Chatel, Autry, Grand-Pré, Briquenay, Buzancy (T) 32 l.

Vouziers, 10 *cantons.*

Tourteron, le Chesne-le-Populeux, Vonc, Vandy, Vouziers, Saint-Morel, Liry, Machault, Bourq, Attigny (T). 37 l.

Rethel, 13 *cantons.*

Rocquigny, Wasigny, Novion-en-Portien, Sauces-aux-Bois, Seuil, Juniville, Tagnon, Asfeld-la-Ville, Saint-Germain-mont, Sevigny, Chaumont, Château-Portien, Rethel, 64 l.

2e. DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

Contenant 318 lieues, divisé en 8 Districts, et 79 Cantons.

District de Stenay, 9 *cantons.*

Inor, Montmedy, Avioth, Marville, Jametz, Dun, Aincreville, Wiseppe, Stenay, 36 l.

Estain, 9 *cantons.*

Saint-Laurent-sur-Othain, Duzey, Gouraincourt, Estain, Buzy, Pareid, Hermeville, Morgemoulin, Romagne-sous-les-Côtes, 35 l.

Saint-Mihiel, 11 *cantons.*

Hannonville-sous-les-Côtes, Woel, Hattonchâtel, Heudicourt, Bouconville, Aspremont, Sampigny, Pierrefitte, Banoncourt, la Croix-sur-Meuse, Saint-Mihiel, 47 l.

Commercy, 8 *cantons.*

Dagonville, Vignot, Sorey, Void, Bovée, Saint-Aubin, Dom-Remy, Commercy, 32 l.

Vaucouleurs, 7 *cantons.*

Montier-sur-Saux, Demange-aux-Eaux, Vaucouleurs, Maxey, Goussaincourt, Gondrecourt (T), Mandre, 32 l.

Bar-le-Duc, *chef-lieu*, 13 *cantons.*

Noyers, Vaubecourt, Marat-la-Grande, Vavincourt, Loisey, Ligny-en-Barrois, Stainville, Ancerville, Saudrupt, Beurey, Revigny-aux-Vaches, Chardogne, Bar-le-Duc, 60 l.

Clermont en Argonne, 9 *cantons.*

Montfaucon, Monzeville, Recicourt, Rarecourt, Autrecourt, Triaucourt, Clermont-en-Argonne, les-grandes-Islettes, Varennes (T), 34 l.

Verdun, 13 *cantons.*

Sivry-sur-Meuse, Damvillers, Ornes, Châtillon-sous-les-Côtes, Fresne, Dieüe, Tilly, Beauzée, Souilly, Sivry-la-Perche, Charny, Verdun, Dugny, 42 l.

3e. DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE ;

Contenant 328 lieues, divisé en 9 Districts, et 76 Cantons.

District de Longwy, 9 *cantons.*

Longwy, Villers-la-Montagne, Ametz, Audun-le-Roman, Xivry-le-Franc, Mercy-le-Bas, Longuion (T), Charancy, la Grand-Ville, 34 l.

Thionville, 9 *cantons.*

Hettange, Rodemack, Sierck, Ingling, Lutange, Florange, Thionville, Konismaker, Cathenon, 39 l.

Sar-Louis, 9 *cantons.*

Nohn, Reling, Beking, Kastel, Sar-Louis, Bérus, Bouzonville (T), Munscskirchen, Waltwièse, 41 l.

Bitche, 6 *cantons.*

Rorbach, Volmunster, Breidenbach, Bitche, Lemberg, Bouquenom, 30 l.

Sar-Guemine, 6 *cantons.*

Saint-Avold, Forbach, Sar-Guemine, Sar-Albe, Hellimer, Petelange, 41 l.

Morhange, 8 *cantons.*

Sailly, Timonville, Ancerville, Vatimont, Faulquemont (T), Bistroff, Morhange, Ticour, 25 l.

Metz, *chef-lieu*, 12 *cantons.*

Mézière, Argancy, Flanville, Goin, Corny, Gorze,

Gorze, Mars-la-Tour, Gravelotte, Moulin, Metz, Borny, Ogny, 50 l.

Briey, 8 *cantons.*

Norroy-le-Sec, Sancy-le-Bas, Hayange, Grande-Mayeuvre, Jouaville, Friauville, Thumereville, Briey, 48 l.

Boulay, 9 *cantons.*

Vry, Bertoncourt, Hottonville, Longeville, Raville, Mayzeroy, les Etangs, Boulay, Warise, 20 l.

5e. DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN,

Contenant 268 lieues, divisé en 4 Districts, et 30 Cantons.

Distrit de Wissembourg, 8 *cantons.*

Ingveiller, Niderbronn, Soultz, wissembourg, Dahn, Landau, Kandel, Lauterbourg, 98 l.

Haguenau, 9 *cantons.*

Fort-Louis, Haguenau, Bischweiller, Brumath, Truchtersheim, Marmoutier, Saverne (T), Bouxwiller, Hochfelden, 61 l.

Strasbourg, *chef-lieu*, 5 *cantons.*

Wasslonne, Oberhausbergen, Strasbourg, Geispoltzheim, Molsheim, 32 l.

Benfelden, 8 *cantons.*

Rosheim, Oberehneim, Erstein, Benfelden,

Marckolsheim, Schlettstatt (T), Villé, Barr, 77 l.

4e. DÉPARTEMENT DES VOSGES,

Contenant 295 lieues, divisé en 9 Districts, et 60 Cantons.

Neuf-Château, 10 *cantons.*

Grand, Coussey, Ruppe, Vicherey, Chatenoy, Bulgneville, Boufraumont, Morvillier, Neuf-Château, Removille, 41 l.

Mirecourt, 6 *cantons.*

Rouvres, Mirecourt, Charmes, Dompaire, Valfroicourt, Vittel, 37 l.

Remberviller, 5 *cantons.*

Fauconcourt, Nossoncourt, Remberviller, Domèvre, Châtel-sur-Moselle, 27 l.

Saint-Diey, 9 *cantons.*

Raon-l'Etape, Estival, la Voivre, Saalles, Bertrimoutier, Laveline, Fraise, Saint-Léonard, Saint-Diey, 36 l.

Bruyères, 7 *cantons.*

Gugnecourt, Brouvelieure, Corcieux, Gerardmer, Grange, Docelles, Bruyères, 26 l.

Remiremont, 6 *cantons.*

Eloyes, Vagney, Cornimont, le Tillot, Remiremont, Plombières, 46 l.

Epinal, chef-lieu, 5 cantons.

Domèvre-sous-Aviéze, Longchamps, Epinal, Xertigny, Girancourt, 24 l.

Darney, 5 cantons.

Ligneville, Escle, Bains, Monthureux, Darney, 36 l.

La Marche, 7 cantons.

Vrecourt, Mandre, Martigny, la Marche, Iche, Châtillon-sur-Saône, Damblain, 22 l.

6e. DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE,

Contenant 315 lieues, divisé en 6 districts, et 71 Cantons.

District de Saint-Dizier, 10 cantons.

Perthes, Saint-Dizier, Eurville, Fays, la Neuville-Army, Somevoire, Longeville Montierender, Eclaron, Vassy (T), 36 l.

Joinville, 9 cantons.

Doulevent, Maizières, Curel, Echenay, Doulaincourt, Leschères, Joinville, Poissons, Saint-Urbain, 44 l.

Bourmont, 10 cantons.

Reynel, Saint-Blain, Prey-sous-la-Fauche, Soulaucourt, Breuvanne, Meuvy, Clefmont, Longchamp, Huillecourt, Bourmont, 36 l.

Bourbonne-les-Bains, 11 cantons.

Montigny-le-Roi, parnot, Serqueux, Frêne-sur-Apence, Voisey, la Ferté-sur-Amance, Pressigny,

Varennes, Ranconnières, Coiffy-la-Ville, Bourbonne-les-Bains, 33 l.

Langres, 18 cantons.

Rouvre-sur-Aube, Gyey, Humes, Neuilly-l'Evêque, Hortes, Fayl-Billot, Bussières, Grenant, Mont-Saugeon, Courcelles, Chalencey, Auberive, Voisinnes, Langres, Chalindrey, Heuilly-le-Grand, Longeau, Aprey, 80 l.

Chaumont, chef-lieu, 13 cantons.

Blaise, Vignory, Andelot, Bielle, Nogent-le-Roi, Poulangy, Arc-en-Barrois, la Ferté-sur-Aube, Juzennecourt, Bologne, Chaumont, Bricon, Château-Vilain, 86 l.

7e. DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Contenant 305 lieues, divisé en 6 districts, et 53 Cantons.

Nogent-sur-Seine, 9 cantons.

Villenoxe-la-Grande, Pont-sur-Seine, Romilly, Prunay, Pouy, Trancault, Trainel, Nogent-sur-Seine, Marigny, 46 l.

Arcis-sur-Aube, 9 cantons.

Mailly, Rameru, Chalette, Chavange, Pougy, Monsuzain, Méry-sur-Seine, Plancy, Arcis-sur-Aube, 63 l.

Bar-sur-Aube, 9 cantons.

Montmorency, Brienne-le-Château, Dienville, Soulaines, Clairvaux, Couvignon, Vendœuvres, Arsonval, Bar-sur-Aube, 53 l.

Bar-sur-Seine,

Bar-sur-Seine, 6 *cantons*.

Chappes, Marolles, Essoyes, Mussy-l'Evêque, les Riceys, Bar-sur-Seine, 47 l.

Ervy, 9 *cantons*.

Rigny-le-Feron, Neuville, Bouilly, Chaource, Chesley, Bernon, Ervy, Auxon, Saint-Mards-en-Othe, 52 l.

Troyes, *chef-lieu*, *évêché*, 11 *cantons*.

Villacerf, Sainte-Maure, Onjon, Piney, Gérodot, Montreuil, Isle, Saint-Germain-de-Lincoln, Saint-Liébault, Troyes, Tennelière, 44 l.

8e. DEPARTEMENT DE LA MARNE,

Contenant 405 lieues, divisé en 6 Districts, et 73 Cantons.

District de Reims, Métrop. du Nord-est, 15 *cantons*.

Fismes, Cormicy, Saint-Thierry, Bourgogne, Vitry, Auberive, Beaumont-sur-Vesle, Verzy, Rilly, Chaumuzy, Ville-en-Tardenois, Faverolle, Gueux, Saint-Brice, Reims, 71 l.

Sainte-Menehould, 9 *cantons*.

Sompy, Ville-sur-Tourbe, Vienne-le-Château, la Neuville-au-Pont, Sainte-Menehould, Verrières, Passavant, Saint-Mard-sur-le-Mont, Auve, 60 l.

Vitry-le-François, 19 *cantons*.

Soudé-Sainte-Croix, Loisy, Saint-Amand, Vano-les-Dames, Charmont, Heiltz-le-Maurup,

Sermaize, Thiéblemont, Hauteville, Giffaumont, Lignon, Saint-Ouen, Courdemange, Vitry-le-François, Vitry-le-Brûlé, Bassué, Maurup, Larzicour, Saint-Rémy-en-Bouzemont, 71 l.

Sezanne, 12 *cantons*.

Montmirail, Baye, Ferre-Champenoise, Pleurs, Anglure, Saint-Just, Marsilly, Courgivaux, Esternay, Broyes Sezanne, Barbonne. 76 l.

Epernay, 10 *cantons*.

Châtillon-sur-Marne, Hautvillers, Louvois, Ay, Epernay, Avize, Montmaur, Dormans, Saint-Martin-d'Ablois, Damerie, 44 l.

Chaalons, *chef-lieu*, 8 *cantons*.

Juvigny, Suippe, Saint-Martin-de-Courtisols, Pogny, Cernon, Vertus, Jaalons, Chaalons, 83 l.

9e. DEPARTEMENT DE LA MEURTE,

Contenant 310 lieues, divisé en 9 Districts, et 74 Cantons.

District de Pont-à-Mousson, 9 *cantons*.

Pagny-sur-Moselle, Morville-sur-Seille, Nomeny, Bellereau, Dieulouard, Bernecourt, Thiaucourt, Villers-sous-Perny, Pont-à-Mousson, 33 l.

Château-Salins, 9 *cantons*.

Morville-sur-Nied, Aubondange, Marsal, Bourdonnay, Arracourt, Bioncourt, Delme, Château-Salins, Vic (T), 36 l.

Dieuze, 9 *cantons.*

Conthil, Altroff, Insming, Fenestrange, Fribourg-l'Evêque, Guermange, Dieuze, Bassing, Kutting, 37 l.

Sarrebourg, 6 *cantons.*

Lixheim, Phalsbourg, Watscheid, Lorquin, Sarrebourg, Nider-viller, 30 l.

Blamont, 6 *cantons.*

Lintrey, Rechicourt, Cirey, Baudonviller, Ogeviller, Blamont, 31 l.

Luneville, *chef-lieu*, *alternant avec Nancy*, 9 *cantons.*

Einville-au-Jard, Bénaménil, Azerailles, Bacarat, Gerbeviller, Bayon, Blainville-sur-l'Eau, Crévic, Luneville, 45 l.

Vezelize, 8 *cantons.*

Pulligny, Neuviller, Haroué, Vaudemont, Vandéleville, Favières, Colombey-aux-Belles-Femmes, Vezelize, 31 l.

Toul, 9 *cantons.*

Royaumaix, Avrainville, Fontenoy, Bicqueley, Allamp, Blenod, Foug, Lucey, Toul, 35 l.

Nancy, *évêché*, *chef-lieu*, *alternant avec Luneville*, 9 *cantons.*

Custine, Amance, Velaine, Lenoncourt, Saint-Nicolas, Rosières-aux-Salines, Pont-Saint-Vincent, Frouard, Nancy, 32 l.

III. RÉGION EST OU DU LEVANT,

Comprenant les 9 Départemens du levant de la France.

1er. DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR,

Contenant 445 lieues, divisé en 7 Districts, et 88 Cantons.

District de Châtillon-sur-Seine, 13 *cantons.*

Molesmes, Villiers-le-Patras, Autricourt, Montigny, Vanvey, Recey, Minot, Aignay-le-Duc, Vilaines, Savoisy, Laignes, Châtillon, Aisey-le-Duc, 110 l.

Is-sur-Tille, 12 *cantons.*

Salive, Grancey, Selongey, Fontaine-Françoise, Montigny-sur-Vingeanne, Beaumont, Bèze, Gemeaux, Saux-le-Duc, Saint-Seine, la Margelle, Is-sur-Tille. 60 l.

Dijon, *chef-lieu*; *évêché*, 18 *cantons.*

Lantenay, Messigny, Saint-Julien, Mirebeau, Talmay, Pontœillier, Binge, Jenlis, Savouge, Nuys, Vergy, Quémigny, Fleuret, Plombières, Dijon, Arc-sur-Tille, Rouvres, Gevrey, 60 l.

Saint-Jean-de-Losne, 7 *cantons.*

Pleuvault, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne,

Seurre, l'Abergement-le-Duc, Bonencontre, Aiserey. 33 l.

Beaune, 14 *cantons.*

Veuvey, Savigny, Corgoloin, Argilly, Mursange, Merceuil, Corpeau, Nolay, Ivry, Bligny-sur-Ouche, Bouze, Vollenay, Beaune, Meursault. 41 l.

Arnay-le-Duc, 10 *cantons.*

Liernais, Mont-Saint-Jean, Pouilly, Sombernon, Châteauneuf, Jouey, Arnay le-Duc, Vievy, Marcheseuil, Arconcey. 50 l.

Semur en Auxois, 14 *cantons.*

Montbart, Bussy-le grand, Baigneux-les-Juifs, Frolois, Salmaise, Vitteaux, Normier, Saulieu, Rouvray, Epoisse, Montier-Saint-Jean, Semur, Flavigny, Précy-sous-Thil. 91 l.

2e. DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE,

Contenant 265 lieues, divisé en 6 Districts, et 48 Cantons.

District de Jussey, 7 *cantons.*

Jonvelle, Amance, Augicourt, Combeau-Fontaine, Marey, Vitrey, Jussey. 36 l.

Luxeuil, 8 *cantons.*

Vauvillers, Saint-Loup-les-Luxeuil, Fougerolle-l'Église, Faucogney, Quers, Saulx, Conflans, Luxeuil. 53 l.

Lure, 7 *cantons.*

Saint-Pierre-les-Melisey, Ronchamps, Héricourt, Grange-le-Bourg, Villersexel, Molans, Lure. 43 l.

Vesoul, *ev. chef-lieu, alternant avec Gray*, 11 *cantons.*

Faverney, Colombier, Noroy-l'Archevêque, Montboson, Cromary, Ryos, Granvelle, Scey-sur-Saone, Port-sur-Saone, Vesoul, Autoison, 56 l.

Gray, chef-lieu, alternant avec Vesoul, 8 *cantons.*

Fresne-Saint-Mametz, Gy, Marnay-le-Bourg, Pesme, Champvant, Gray, Mercey, Sauvigney-les-Angirey. 49 l.

Champlitte, 7 *cantons.*

Champlitte, Fouvent-la-Ville, Lavoncourt, Ray, Dampierre-sur-Saolon, Chargey, Autrey. 28 l.

3e. DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN,

Contenant 204 lieues, divisé en 3 Districts, et 25 Cantons.

District de Colmar, chef-lieu, év. 13 *cantons.*

Sainte-Marie-aux-Mines, Ribauviller, Richenveir, Horbourg, Colmar, Neufbrisack, Ensisheim, Sultz, Munster, Kaiserberg, Turckeim, Eguisheim, Ruffach. 90 l.

Altkirck, 5 *cantons.*

Brunstatt, Landser, Hunningue, Ferette, Altkirck. 54 l.

Befort, 7 *cantons.*

Thann, Cernay, Dannemarie, Delle, Befort, Giromagny, Masvaux, 60 l.

4e. DEPARTEMENT DU DOUBS,

Contenant 251 lieues, divisé en 6 Districts, et 51 Cantons.

Dist. de Besançon; chef-lieu, Métrop. de l'Est, 12 *cant.*

Grand-Mercey, Recologne, Pouilley-les-vignes, Bonnay, Rigney, Roulans-l'eglise, Bouclans, Grand-Sône, Saint-Vit, Besançon, Roche-les-Beaupré, 44 l.

Baume-les-Dames, 10 *cantons.*

Rougemont, Cuse, l'Isle-sur-le-Doubs, Onans, Clerval, Sancey-l'Eglise, Landresse, Passavant, Baume-les-Dames, Verne. 44 l.

Saint-Hypolite, 7 *cantons.*

Mathay, Blamont, Saint-Hypolite, Meiche, le Russey, Vaucluse, Pont-de-Roide, 48 l.

Pontarlier, 10 *cantons.*

Villers-sous-Chalamont, Levier, Goux, Mont-Benoit, Morteau, Pontarlier, Jougne, Mouthe, l'Abergement, Frane, 56 l.

Quingey, 6 *cantons.*

Byans, Quingey, Rurey, Eternoz, Ronchaux, Liesle, 19 l.

Ornans, 6 *cantons.*

Ornans, Vercel, Orchamps-en-Vennes, Nodz, Willafans, Villayer-Fertans, 40 l.

5e. DEPARTEMENT DE L'AIN.

Contenant 299 lieues, divisé en 9 Districts, et 49 Cantons.

District de Pont-de-Vaux, 3 *cantons.*

Pont-de-Vaux, Saint-Trivier-de-Courtoux (T.) Bagé-le-Châtel, 25 l.

Bourg en Bresse, chef-lieu, 7 *cantons.*

Coligny, Treffort, Chavanne, Ceyseriat, Pont-de-l'Ain, Bourg-en-Bresse, Montrevel. 50 l.

Nantua, 9 *cantons.*

Oyonnax, Châtillon-de-Michaille, Billiat, grand-Abergement, Brenod, Leyssard, Sonthonnas, Montréal, Nantua. 49 l.

Gex, 4 *cantons.*

Gex, Fernex, Thoiry, Collonge. 21 l.

Belley, évêché, 9 *cantons.*

Hauteville, Songieu. Seyssel, Ceyserieu, Belley, Saint-Benoist-de-Seyssieu, l'Huis, Virieu, Champagne. 41 l.

Saint-Rambert, 7 *cantons.*

Poncin, Aranc, Saint-Rambert, Villebois, Lagnieu, Amberieu (T), Ambronay. 28 l.

Montluel, 3 *cantons.*

Chalamont, Meximieux, Montluel. 29 l.

Trévoux, 4 *cantons.*

Toissey, Saint-Trivier-en-Dombes, Trevoux, Montmerle. 30 l.

Châtillon-les-Dombes, 3 *cantons*.

Pont-de-Veyle (T), Châtillon-les-Dombes, Marlieux. 26 l.

6e. DEPARTEMENT DE DE L'ISERE,

Contenant 421 lieues, divisé en 4 Districts, et 91 Cantons.

District de Vienne, 21 *cantons*.

Villurbanne, Villette-d'Anton, Saint-Laurent-des-Mures, Vaulx-millieux, Maubec, Chatonnay, la Coste-Saint-André, Beaurepaire, Chonas, Roussillon, Aubérive, Chanas, Vienne, Villette-d'Islins, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Priest, Heyrieux, Saint-George-d'Esperanche, Saint-Jean-de-Bournay, Montseveroux, Moidieu. 89 l.

La-Tour-du Pin, 21 *cantons*.

Parmillieu, Quirieu, Arandon, Moretel, Corbelin, le-Pont-de-Beauvoisin, Saint-Jean-d'Avelanne, Saint-Geoire, Chirens, le grand-Lemps, Bizonnes, Cessieux, Bourgoin (T), Saint-Chef, Moras, Cremieu, Trept, la-Tour-du-Pin, les Abrets, Virieu, Chabons. 68 l.

Grenoble, *chef-lieu*, *év.* 35 *cantons*.

Saint-Christophe, Barraux, Saint-Maximin, Allevard, Goncelin, Froges, le Versou, le Bourg-d'Oisans, Entraigues, Saint-Jean-des-Vertus, Morges, Mens, Saint-Maurice, Saint-Martin-de-Clelles, Saint-Guillaume, Lans, Sassenage, Voreppe, Voiron, Saint-Laurent-du-Pont, la Terrasse, Bernin, Meylan, Saint-Egreve, Grenoble, Eybens, Saint-Martin-d'Uriage, Vizille, Saint-George de-Comiers, Claix, Vif, Saint-Teoffrey, la Mure, la Vallette, le Monestier de Clermont. 210 l.

Saint-Marcelin, 14 *cantons*.

Viriville, Saint-Etienne-de-Saint-Geoire, Tullins, Rives, Moirans, Saint-Quentin, Izeron, le-Pont-en-Royans, Saint-Bonnet de Chavagne, Saint-Antoine, Saint-Marcelin, Roybon, Vinay, Lalbenc. 54 l.

7e. DEPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE,

Contenant 389 lieues, divisé en 6 Districts, et 71 Cantons.

District de Roanne, 16 *cantons*.

La Pacaudière, Ambierle, Roanne *intrà muros*, Roanne *extrà muros*, Charlieu, Belmont, Perreux, Regny, Saint-Symphorien-en-Lay, Saint-Just-la-pendue, Neronde, Saint-Germain-la-Val, Saint-Polgue, Saint-just-en-Chevalet, Villemontois, Saint-Haon-le-Châtel. 97 l.

Villefranche, 13 *cantons*.

Saint-Bonnet-des-Bruyères, Monsol, Villié, Belleville, Villefranche *intrà muros*, Villefranche *extrà muros*, Anse, Bois-d'Yoingt, Tarare, Amblepuis, Thizy, Beaujeu, Chamelet. 70 l.

Lyon, *chef-lieu*, *et Métropole du sud-est*.

La ville de Lyon et ses fauxbourgs. 1 l.

La campagne de Lyon, 15 *cantons.*

Bessenay, l'Arbresle, Chasselay, Neuville-Sainte-Colombe, Saint-Cire-au-Mont-d'Or, Saint-Genis - Laval, Millery, Givors, Ampuis, Condrieu, Mornant, Saint - Simphorien - le-Châtel, Saint-Laurent-de Chaumousset, Vaugneray, Izeron. 63 l.

Saint-Etienne, 14 *cantons.*

Saint-Romain-en-Jarest, Rive de Gier, Saint-Paul en Jarest, Pellussin, Saint-Pierre-de-Bœuf, Maclas, Bourg-Argenthal, Marlhes, Saint-Genest-de-Malifaut, Firmin, le Chambon, la Fouillouse, Saint-Etienne, Saint-Chamond. 59 l.

Montbrison, 13 *cantons.*

Noire-Table, Boen, Feurs, Chazelles, Saint-Galmier, Sury-le-Comtal, Saint-Rambert, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Marcellin, Saint-Jean-de-Soleymieu, Montbrison *intra muros*, Montbrison *extra muros*, Saint-George-sur-Couzans, 99 l.

8e. DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE,

Contenant 434 lieues, divisé en 7 Districts, et 90 Cantons.

District d'Autun, Ev., 15 *cantons.*

Lucenay-l'évêque, Cordesse, Sully, Saizy, Desise, Couches, Montcenis, Dettez, Saint-Didier - sur - Arroux, Saint - Prix - sous - Beuvrai, Roussillon, Montelon, Autun, Antully, Mesvre, 87 l.

Châlons, 20 *cantons.*

Chagny, Saint-Loup-de-la-Salle, Longepierre, Verdun, Saint-Martin-en-Bresse, Lessard, Saint - Germain - Duplain, Cuisery, Senecey, Etrigny, Culles, Buxy, Saint-Martin-d'Auxy, Saint-Léger, Touche, Givry, Saint-Jean-des-Vignes, Châlons - sur - Saône, Saint - Marcel, Varenne-le-Grand, 101 l.

Louhans, 13 *cantons.*

Pierre, Bellevesvre, Mervans, Sens, Beaurepaire, Sagy, Cuzeau, Montpont, Savigny-sur Seille, Symard, Saint-Usuge, Branges, Louhans, 44 l.

Mâcon, *chef-lieu*, 10 *cantons.*

Saint - Gengou - le - Royal, Tournus, Lugny, Laizé, Macon, la Chapelle-de Quinchay, Saint-Sorlin, Tramaye, Cluny, Salornay-sur-Guye, 58 l.

Charolles, 15 *cantons.*

Toulon, Mont-Saint-Vincent, Joucy, la Gui-

che, Saint-Bonnet-de-Joux, Matour, Bois-Ste.-Marie, Saint-Julien-de-Civry, Paray-le-Monial, Digouin, Perrecy, Palinge, Martigny-le-Comte, Saint-Simphorien, Charolles, 75 l.

Marcigny, 10 *cantons.*

Montceaux, Saint-Christophe, la Claytte, Chaufaille, Château-Neuf, Mailly, Melay, Marcigny-les-Nonains, Anzy-le-Duc, Sémur en Brionnois, 32 l.

Bourbon-Lancy, 7 *cantons.*

Crona, Issy l'évêque, Gueugnon, la Motte-Saint-Jean, Gilly-sur-Loire, Mont, Bourbon-Lancy, 37 l.

9e. DÉPARTEMENT DU JURA.

Contenant 256 lieues, divisé en 5 districts et 62 Cantons.

District deDole, chef-lieu, alternant avec Poligny et Lons-le-Saunier, 15 *cantons.*

Montmirey-le-Château, Gendrey, Dampiere-les-Fraisans, Orchamps, Santans, Mont-sous-Vaudrey, Rahon, Chaussin, Longvy, Saint-Aubin, Champvans, Menostey, Rochefort, Dole, Parrecey, 51 l.

Arbois, 8 *cantons.*

Villers-Farlay, Lesney, Salins (T), Aresche, Vers-en-Montagne, Mignovillard, Nozeroy, Arbois, 34 l.

Poligny, chef-lieu, alternant avec Dole et Lons-le-Saunier, 11 *cantons.*

Chaumergy, Colonne, Groson, Poligny,

Crotenay, Champagnole, Sirod, les Planches, Château-Chalon, Saint-Lauthain, Scellieres, 43 l.

Saint-Claude, évêché, 10 *cantons.*

Saint-Laurent, Morey, Lonchaumois, Sept-Moncel, Bonneville-les-Bouchoux, Molinges, Moyrans, la Rixouse, Saint-Claude, Saint-Lupicien, 50 l.

Orgelet, 8 *cantons.*

Saint-Amour, Gigny, Orgelet, Clairevaux-les-Vaux-Dain, la-petite-Chiette, Arinthot, Aromaz, Saint-Julien, 44 l.

Lons-le-Saunier, chef-lieu, alternant avec Dole et Poligny, 10 *cantons.*

Bletterand, Arlay, Voiteur, Châtillon-sur-Courtine, Conliège, Vermantois, Vincelles, Cousance, Chilly, Lons-le-Saunier, 34 l.

IVe. RÉGION SUD-EST OU DU RHONE,

Comprenant les 9 Départemens du Sud-est de la France.

1. DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE,

Contenant 244 lieues, divisé en 3 Districts et 32 Cantons.

District de Brioude, 9 cantons.

Lempde, Auzon, la-Chaise Dieu, Paulhaguet, Langeac, la Voute, Saint-Ilpize, Blesle, Brioude, 87 l.

Monistrol, 7 cantons.

Saint-Pal-de-Chalençon, Bas-en-Basset, Monistrol, Saint-Didier, Montfaucon, Tence, Ysengeaux (T), 48 l.

Le Puy-en-Velay, chef-lieu, év., 16 cantons.

Craponne, Roche-en-Reignier, Rozières, St.-Julien-de-Chapteuil, Fay-le-Froid, Monastier, Gondet, Pradelles, Cayres, Saugues, Saint-Privat, Loude, Alègre, Saint-Paulien, le Puy-en-Velay, Polignac, 109 l.

2. DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE.

Contenant 299 lieues, divisé en 3 Districts et 36 Cantons.

Dist. du Mezen fixé à Tournon, 12 cantons.

Serrieres, Andance, Annonay (T), Satillieu, Tournon, Saint-Peray, Vernoux, le Chailard, Saint-Martin-de-Vallamas, Saint-Agrève, Saint-Félicien, la Mastre, 90 l.

Dist. du Coiron, fixé à Aubenas, 12 cantons.

Saint-Pierreville, Saint-Fortunat, la Voulte, Privas-chef-lieu, Chommerac, Rochemaure, Viviers, le-Bourg-Saint-Andeol, Villeneuve-de-Berg (T), Aubenas, Vessaux, Antraigues. 96 l.

Dist. de la Tanargue, fixé à Joyeuse, 12 cantons.

Coucouron, Burzet, Montpesat, Thueys, Jaujac, Largentière (T), Joyeuse, Vallon, Bane, les Vans, Valgorge, Saint-Etienne-de Lucdarès. 103 l.

3. DÉPARTEMENT DE LA DROME,

Contenant 311 lieues, divisé en 6 Districts et 62 Cantons.

Dist. de Romans, 14 cantons.

Saint-Romain-d'Albon, Moras, Hauterive, Montrigaud, Montmiral, Saint-Paul-les-Romans, Hostun, le-Péage-de-Pisançon, Romans, Clerieux, Saint-Donat, Saint-Vallier, Châteauneuf de Galaure, Peyrins. 46 l.

Valence, chef-lieu, 10 cantons.

Larnage, Tain, le Bourg-de-Valence, Montellier,

tellier, Rochefort-Samson, Saint-Jean en Royans, Chabeuil, Loriol, Etoile, Valence. 52 l.

Die, 10 *cantons*.

La Chapelle en Vercors, Saint-Julien en Quint, Châtillon, Lus-la-Croix-haute, Valdrome, la-Motte-Chalençon, Saint-Nazaire le Désert, Pontaix, Die, Luc. 78 l.

Nions, 9 *cantons*.

Sainte-Jalle, Remusat, Montauban, Montbrun, Molans, Mirabel, Vinsobres, Nions, le Buis (T). 36 l.

Montelimart, 11 *cantons*.

Marsanne, Sauzet, Châteauneuf de-Mazenc, Dieu-le-fit, Taulignan, Grignan, Suze-la rousse, Saint-Paul-trois-Châteaux, Pierrelatte, Donzere, Montelimart. 61 l.

Crest, 8 *cantons*.

Allex, Plan de Baix, Aouste, Saillans, Bourdeaux, Puy-Saint-Martin, Chabrilland, Crest. 38 l.

4°. DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES,

Contenant 251 lieues, divisé en 4 Districts et 39 Cantons.

District de Briançon, 9 *cantons*.

La Grave-en Oysans, le Monestier de Briançon, les Prés, Villard-Saint-Pancrace, Abries, Villevieille, l'Argentiére, Vallouise, Briançon. 81 l.

Embrun, *év*. 10 *cantons*.

Orcier, Mont-Dauphin, Guillestre, Baratier,

Remollon, Saint-Etienne-d'Avançon, Chorges, Savines, Saint-Clément, Embrun. 73 l.

Gap, *chef-lieu*, 13 *cantons*.

Monestier-d'Ambel, Saint-Firmin-en-Valgodemard, Saint-Etiseby, Saint-Bonnet, Chabottes, Saint-Julien-en-Champsaür, la Bastie neuve, Tallard, la Saulce, la Roche des Arnauds, Veynel, Saint-Etienne en Devoluy, Gap. 70 l.

Serres, 7 *cantons*.

Aspres-les-Veynes, Serres, Laragne, Châteauneuf de Châbres, Orpierre, Saint-André de Rosans, Montmorin. 27 l.

5e. DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES,

Contenant 373 lieues, divisé en 5 Districts et 45 Cantons.

District de Sisteron, 8 *cantons*.

Claret, la Motte du Caire, Saint-Gemes de-Dromon, Volone, Château-Arnoux, Noyers, Sisteron, Mison. 55 l.

Barcelonnette, 4 *cantons*.

Le Lauzet, Jausier, Allos, Barcelonnette. 59 l.

Castellane, 8 *cantons*.

Colmars, haut Thorame, Entrevaux, Ubraye, Castellane, Senez, Saint-André, Annot. 79 l.

Digne, *chef-lieu et év*. 16 *cantons*.

Seyne, le Vernet bas, Brusquet, Barrême, Puymoisson, Moustiers, Riez, Quinson, Valensole, Oraison, Malijai, les Mées, Champtercier, Thoard, Digne, Mezel. 111 l.

Forcalquier, 9 *cantons.*

Sault, Banon, Saint-Etienne-les orgues, Lurs, Volx, Manosque (T), Sainte - Tulle, Reillanne, Forcalquier. 69 l.

6e. DÉPARTEMENT DU VAR,

Contenant 373 lieues, divisé en 9 Districts et 80 Cantons.

District de Barjols, 13 *cantons.*

Ginasservis, Saint - Julien de Montagnier, Regusse, Beaudun, Aiguines, Aups, Foz, Entrecasteaux, Cotignac, Barjols, Varage, Laverdière, Tavernes. 47 l.

Draguignan, 11 *cantons.*

Comps, Fayence, le Muy, les Arcs, le Luc, Lorgues, Salernes, Empus, Draguignan, Callas, Bargemon. 82 l.

Grasse, 10 *cantons.*

Sernon, le Bar, Châteauneuf, Vence, Biot, Antibes, Cannes, Mougins, Grasse, Saint-Vallier. 42 l.

Saint-Paul-les Vence, 5 *cantons.*

Coursegoules, le Broc, Saint-Paul, Cagnes, Tourette. 19 l.

Frejus év., 5 *cantons.*

Călian, Frejus, Roquebrune, Grimaud, Saint-Tropèz. 44 l.

Hyères, 10 *cantons.*

Forcalqueiret, Carnoulles, Collobrières, Bormes, Hyères, Solliés le Pont, Belgentier, Cuers, le Pujet-les grottes, Pierrefeu. 47 l.

Toulon, *chef-lieu*, 7 *cantons.*

La Cadière, Beausset, Olioules, Toulon, la Garde, la Seine, Saint Nazaize. 18 l.

Brignoles, 10 *cantons.*

Corrans, Cabasse, Pignans, Besse, Camps, Brignoles, le Val, Gareoult, la Roque-Brussane, Signes. 31 l.

Saint-Maximin, 9 *cantons.*

Rians, Saint-Martin, Bras, Tourves, Rogiers, Nans, Saint-Zacharie, Porrières, Saint-Maximin. 38 l.

7e. DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE,

Contenant 315 lieues, divisé en 7 Districts et 53 Cantons.

District de Tarascon, 11 *cantons.*

Barbantanne, Châteaurenard, Noves, Orgon, Eyguières, Eygalières, les Baux, Tarascon, Saint-Remy (T), Graveson, Eyragues. 36 l.

Apt, 10 *cantons.*

Gordes, Saint-Saturnin, Viens, la Bastide-des-jourdans, la Tour d'Aigues, Pertuis, Cadenet, Cucuron, Saignon, Apt. 56 l.

Aix, *chef-lieu et Métropole des Côtes de la Méditerranée*, 12 *cantons.*

Lambesc, Peyrolles, Jouques, Vauvenargues, Trets, Auriol, Roquevaire, Aubagne, Gardanne, Berre, Eguilles, Aix. 88 l.

*Marseille**, 7 *cantons.*

Seon-Saint-Henry, Château-Gombert, Saint-

Marcel, la Ciotat, Cassis, Masargues, Marseille. 22 l.

Salon, 6 *cantons.*

Malemort, Pelissane, Salon, Saint-Chamas, Istres, les Martigues. 44 l.

Arles, 4 *cantons.*

Fontvielle, Foz-les-Martigues, les Saintes-Maries, Arles. 60 l.

Orange, 3 *cantons.*

Orange, Jonquières, Courthezon. 9 l.

8e. DÉPARTEMENT DU GARD,

Contenant 292 lieues, divisé en 8 Districts et 60 Cantons.

District du Vigan, 8 *cantons.*

Trèves, Valleraugue, Saint-André-de-Valborgne, Sumene, Saint-Laurent, Alzon, Aulas, le Vigan. 46 l.

Saint-Hypolite, 4 *cantons.*

La Salle, Manoblet, Sauve, Saint-Hypolite. 22 l.

Alais, 9 *cantons.*

Genolhac, Saint-Ambroix, Saint-Alban, Vezenobre, Ledignan, Anduze, Saint-Jean de Gardonenque, Salles, Alais. 46 l.

Pont-Saint-Esprit, 5 *cantons.*

Barjac, Cornillon, le Pont-Saint-Esprit, Bagnols, Roquemaure. 29 l.

Beaucaire, 4 *cantons.*

Villeneuve-les-Avignon, Aramont, Montfrin, Beaucaire. 25 l.

Nismes, chef-lieu, év. 7 *cantons.*

Nismes, Marguerittes, Saint-Gilles-les-Boucheries, Aigues-mortes, Aymargues, Milhaud, Vauvert. 41 l.

Sommieres, 5 *cantons.*

Quissac, Saint-Mamet, Calvisson, Aigues-Vives, Sommieres. 23 l.

Uzès, 17 *cantons.*

Rivière-de-Theyrargues, Lussan, Cavillargues, Connaux, Pouzilhac, Remoulins, Vers-du-Gard, Blanzac, Saint-Genies-de-Magloire, Boucoiran, Saint-Maurice-de-Caze-Vieille, Saint-Chaptes, Euzet, Navacelle, Montaren, Saint-Quentin, Uzès. 60 l.

9e. DÉPARTEMENT DE CORSE,

Contenant 540 lieues, divisé en 9 Districts et 68 Cantons.

Nota. Les noms de Cantons de ce Département n'ayant été pris que sur le procès-verbal remis au Comité de Constitution, et ne s'accordant pas, la plus part, avec la carte y annexée, nous les donnons ici tels qu'ils ont été transcrits sur ce procès-verbal, et sans les ranger même par ordre méthodique.

District de Bastia, chef-lieu, év. 7 *cantons.*

Bastia, Villecarde-Elota, Brando, Lury, Rogliano, Canari, Nonza.

Oletta, 9 *cantons.*

Saint-Florent, Saint-Quilier, Oletta, Olmetta, Patrimonio, Orto, Mariana, Bigorno, Canale,

L'Isle-Rousse, 8 *cantons.*

Ostriconi, Guissany, Arrigno, Tuani, Saint-Andrea, Pino, Olmi, Calvi.

La Porta, 6 *cantons.*

La Porta-d'Ampugnani, Valle-Rustic, Rostino, Orezza, Casacomie, Casmia.

Corté, 8 *cantons.*

Talcini, Niolo, Giovellina, Bozio, Rogna, Villaco, Castello, Corcia.

Cervione, 8 *cantons.*

Tavagna, Moriani, Campoloro, Allesani, Verdesc, Serra, Cursa, Coasina.

Tallano, 8 *cantons.*

Tallano, Sartene, Viggiano, Istria, Scoppanema, Carbini, Portovecchio, Bonifacio.

Ajaccio, 7 *cantons.*

Ajaccio, Ornanò, Mezzana, Tallava, Cillarca, Clavo.

Vico, 7 *cantons.*

Vico, Cruccini, Soroinsu, Soroingin, Sevidentro, Sevin-Fuoxi, Cargese.

Ve. RÉGION SUD OU DU MIDI,

Comprenant les 9 Départemens du Midi de la France.

1er. DÉPARTEMENT DE LA CORREZE,

Contenant 299 lieues, divisé en 4 Districts et 40 Cantons.

District d'Uzerche, 8 *cantons.*

Lubersac, Meillards, Treignac, Chamboulive, Uzerche, Vigeors, Juillac, Ségur, 63 l.

Ussel, 8 *cantons.*

Bugeat, Sournat, Egurende, Ussel, Bort, Neuvic, Meimac, Saint-Augel, 84 l.

Tulle, *chef-lieu et év.* 13 *cantons.*

Correze, Egletons, la Plau, Servières, Argental, Mercœur, Saint-Chamant, Sainte-Fortunade, Chameirat, Seilhac, Tulle, Clergoux, la Roche-Canillac, 96 l.

Brive, 11 *cantons.*

Saint-Robert, Ayen, Alassac, Donzenac, Brive, Beinac, Meyssac, Curemonte, Beaulieu, Turenne, Larche, 56 l.

2e. DÉPARTEMENT DU CANTAL,

Contenant 294 lieues, divisé en 4 Districts et 20 Cantons.

Mauriac, 5 *cantons.*

Riom-les-Montagnes, Salers (T), Pleaux, Mauriac, Saignes, 59 l.

Murat, 3 *cantons.*

Condat-en-Feniers, Allanche, Murat, 42 l.

Saint-Flour, chef-lieu et év., 6 *cantons.*

Massiac, Ruines, Chaudesaygues, Pierrefort, Tanavelle, Saint-Flour, 84 l.

Aurillac, 6 *cantons.*

Saint-Chamand, Aurillac, Vic, Montsalvy, Maurs, la Roquebron, 109 l.

3e. DÉPARTEMENT DE LA LOZERRE,

Contenant 260 lieues, divisé en 7 Districts et 52 Cantons.

District de Saint-Chély-d'Apcher, 8 *cantons.*

Blavignac, Malzieu, Saint-Albain, Serverette, Aumont, Brion, Fournels, Saint-Chély-d'Apcher, 39 l.

Langogne, 7 *cantons.*

Laval, Auroux, Langogne, Luc, Châteauneuf-de-Randon, Saint-Jean-la-Fouillouse, Grandrieux, 34 l.

Villefort, 6 *cantons*

Chasserades, Saint-Jean-de-Chazornes, Vil-

lefort, Altier, Saint-Andéol-de-Clairguemort, le Collet-de-Dezès, 32 l.

Florac, 9 *cantons.*

Hispanhac, Pont-de-Montvert, Cassagnas, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Etienne-de-Valfrancesque, le Pompidou, Barré, Vebron, Florac, 40 l.

Meyrveis, 5 *cantons.*

Saint-George-de-Levesac, Saint-Pierre-d'Estripiers, la Malène, Saint-Hilaire-de-la-Parade, Meyrveis, 25 l.

Marvejols, 8 *cantons.*

Nasbinals, Prinsuejols, Saint-Léger-de-Peyre, Marvejols, Chirac, Saint-Germain-du-Teil, la Canourgue, Saint-Martin-la-Capelle, 43 l.

Mende, chef-lieu et év. 9 *cantons.*

Les Laubies, Saint-Amans, Mende, Bagnols-les-Bains, Bleymard, Saint-Etienne-de-Valdonnés, Sainte-Enimie, Chanac, Servière, 47 l.

4e. DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT,

Contenant 319 lieues, divisé en 4 Districts et 52 Cantons.

District de Montpellier, chef lieu 15 *cantons.*

Ganges, Claret, Restinclieres, Lunel-la-Ville, Massillargues, Mauguio, Montpellier, Frontignan, Cette, Poussan, Pignan, Saint-George-d'Orques, les Matelles, Saint-Martin-le-Londres, Castries, 89 l.

Béziers, év. 15 *cantons.*

Le Pujol, Bedarrieux, Fontés, Montagnac, Meze, Florensac, Agde, Béziers, Capestang, Cazouls-les-Béziers, Murviel, Magalas, Roujan, Pézenas, Servian, 91 l.

Lodève, 13 *cantons.*

Lunas, le Caylar, Aniane, Gignac, Saint-Pargoire, Aspiran, Clermont de-Lodève, Octon, Lodève, Soubes, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Montpeyroux, Saint-André-de-Sagonis, 69 l.

Saint-Pons de Thomières, 9 *cantons.*

Angles, la Salvetat-d'Angles, Olargues, Cessenon, Saint-Chinian, Cruzy, Olonzac, la Livinière, Saint-Pons-de-Thomières, 70 l.

5e. DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES,

Contenant 212 lieues, divisé en 3 Districts et 25 Cantons.

Perpignan, chef-lieu et év. 9 *cantons.*

Caudiés, Saint-Paul-de-Fenouilhet, la Tour-de-France, Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Elne, Perpignan, Millas, Pezilla, 59 l.

Ceret, 6 *cantons.*

Thuir, Argelés, Collioure, Ceret, Arles, Prats-de-Mollo, 56 l.

Prades, 10 *cantons.*

Fromiguère, Molitg, Sournia, Ille, Vincac, Prades, Vernet, Olette, Sallagousa, Angoustrina, 97 l.

6e. DÉPARTEMENT DE L'AUDE,

Contenant 324 lieues, divisé en 6 Districts et 45 Cantons.

District de Castelnaudary, 6 *cantons.*

La Becède, Saint-Papoul, Fanjeaux, Belpech, Sales, Castelnaudary, 39 l.

Carcassonne, chef-lieu, 10 *cantons.*

Saissac, le Mas-Cabardès, Caunes, Azille, Montréal, Montolieu, Conques, Tresbes, la Cité-de-Carcassonne, la ville-de-Carcassonne, 74 l.

Narbonne, év. 6 *cantons.*

Ginestas, Coursan, Sijean, Lesignan, Nevian, Narbonne, 59 l.

La Grasse, 7 *cantons.*

Frabresan, Saint-Laurent-la-Cabrerisse, Durban, Tuchan, Bouisse, Felines-de-Termenès, la Grasse, 50 l.

Limoux, 7 *cantons.*

Cailhau, Saint-Hylaire, Arques, Alet, Chalabre, Alaigne, Limoux, 48 l.

Quillan, 9 *cantons.*

Rivel, Esperaza, Azat, Roquefort, Rodome, Espesel, Belcaire, Belesta, Quillan. 54 l.

7e. DÉPARTEMENT DU TARN,

Contenant 269 lieues, divisé en 5 Districts et 48 Cantons.

District de Gaillac, 11 *cantons*.

Puicelcy, Milhars, Cordes, Cahuzac-sur-Verre, laBastide-Montfort, Cadalen, l'Isle, Rabastens, Salvaignac, Castelnau-de-Montmiral, Gaillac, 65 l.

Alby, *év*. 12 *cantons*.

Montirat, Pampelonne, Valence-en-Albigeois, Alban, Villefranche-d'Albigeois, Réalmont, Lombers, Alby, Castelnau-de Bonnafoux, Monesties, Valderies, Saint-Juery, 54 l.

La Caune, 7 *cantons*.

Saint-Paul-de-Massuguies, Saint-Pierre-de-Trivizy, la Tribale, la Caune, Murat, Saint-Gervais, Brassac-de-Belfourtes, 41 l.

Castres, *chef-lieu* 11 *cantons*.

Lautrec, la Bessonie, Roquecourbe, Boissezon-d'Aumontel, Mazamet, Saint-Amand-de-Valhoret, la Bruguière dit Dulac, Dourgne, Soreze, Vielmeur, Castres, 71 l.

Lavaur, 7 *cantons*.

Saint-Sulpice-de-la Pointe, Briatexte, Graulhet, Fiac, Puylaurens, Cuq, Lavaur, 38 l.

8e. DÉPARTEMENT DU LOT,

Contenant 362 lieues, divisé en 6 Districts et 48 Cantons.

District de Saint-Ceré, 7 *cantons*.

Sarazac, Vairac, Bretenoux, Saint-Ceré, Gramat, Souillac, Martel (T), 50 l.

Figeac, 7 *cantons*.

Aynac, la Tronquière, Figeac, Cajarc, Livernon, la Capelle-Marival, Fons, 61 l.

Montauban, 12 *cantons*.

La Françoise, Molières, Montpezat, Puy-la-Roque, Caylus, Bruniquel, Monclar, Montauban, Mirabel, Caussade, Réalville, Négrepelisse, 63 l.

Lauzerte, 6 *cantons*.

Belaye, Moncuq, Caze-de-Mondenard, Moissac, le Bourg-de-Visat, Lauzerte, 49 l.

Cahors, *chef-lieu*, *év*. 9 *cantons*.

Puy-l'évêque, Catus, Cabrères, Limougne, L'albenque, Castelnau-de-Mont-Ratier, Luzech, Cahors, Saint-Géry, 90 l.

Gourdon, 7 *cantons*.

Peyrac, Carlucet, Montfaucon, Saint-Germain-de-Bel-Air, Salviac, Cazals, Gourdon, 49 l.

9e. DÉPARTEMENT DE L'AVEIRON,

Contenant 474 lieues, divisé en 9 Districts et 81 Cantons.

District de Mur de Barrès, 9 *cantons.*

Therondels, Cantoin, la Calm, Saint-Symphorien, Saint-Amans-des-Cots, Entraigues, Saint-Hypolite, Mur-de-Barrès, Sainte-Geneviève, 52 l.

Saint-Geniès de Rivedolt, 9 *cantons.*

La Guiolle, Saint-Chely-d'Aubrac, Saint-Geniès-de-Rivedolt, Gabriac, Espalion (T), Villecontal, Neyrac, Estaing, Saint-Cosme, 50 l.

Severac-le-Château, 9 *cantons.*

Layssac, Coussergues, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Laurent-de-Rivedolt, Severac-le-Château, Saint-Léons, Vezins, Ségur, Gaillac, 36 l.

Milhau, 9 *cantons.*

Salescuran, Saint-Beauzely, Compeyre, Peyrelau, Nant, Sauclières, la Cavalerie, Milhau, le Viala du Tarn, 67 l.

Saint-Affrique, 9 *cantons.*

Broquiés, Saint-Rome-de-Tarn, Cornus, St.-Felix-de-Sorgues, Pont-de-Camarés, Belmont, Saint-Sernin, Coupiac, Saint-Affrique. 82 l.

Sauveterre, 9 *cantons.*

Colombiers, Camboulazet, la Selve, Réquista, le Dergues, Saint-Just, la Salvetat-Peyralès, Sauveterre, Naucelle, 39 l.

Villefranche, 9 *cantons.*

Monsales, Villeneuve, Privazac, Rieupeyroux, Najac, Varen, Saint Antonin, Parisot, Villefranche, 55 l.

Albin, 9 *cantons.*

Flagnac, Conques, Saint-Cyprien, Auzils, Rignac, Monbazens, Peyrusse, Asprières, Albin, 39 l.

Rhodez, *chef-lieu et év.* 9 *cantons.*

Marcilhac, Concoures. Gages, Salars, Cassagnes-Bégoulies, Flavin, Moireses, Clerevaux, Rhodez, 54 l.

VIe. RÉGION SUD-OUEST OU DE LA GARONNE,

Comprenant les 9 Départemens du Sud-Ouest de la France.

1er. DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

Contenant 537 lieues, divisé en 7 Districts et 72 Cantons.

District de Lesparre, 6 *cantons.*

Saint-Vivien, Lesparre, Saint-Estephe, Pauillac, Saint-Laurent, la Marque, 91 l.

Bourg, 10 *cantons.*

Saint-Ciers-la-Lande, Reignac, Saint-Savin, Ceyssac, Saint-André de Cubzac, Saint-Laurent,

rent-d'Arce, Pugnac, Bourg, Blaye (T), Etauliers, 46 l.

Libourne, 14 *cantons*.

Galgon, Coutras, Puinormand, Castillon, Gensac, Sainte-Foy-la-Grande, Pujols, Rauzan, Branne, Vayres, Fronsac, Libourne, Lussac, Saint-Emillon, 64 l.

La Réolle, 10 *cantons*

Blasimont, Pellegrue, Saint-Ferme, Monségur, la Réolle, Meilhan, Gironde, Caudrot, Sauveterre, Castelmoron-d'Albert, 33 l.

Bazas, 9 *cantons*.

Langon, Auros, Aillas, Grignols, Captieux, Préchac, Saint-Simphorien, Villandrau, Bazas, 77 l.

Bordeaux chef-lieu et métrop. du sud-ouest, 12 *cantons*.

Castelnau-de-Medoc, Macau, Blanquefort, Ambarés, Saint-Loubés, Camarsac, Cambes, l'île-Saint-Georges, Belin, la Teste-de-Buch, Bordeaux, Pompignac, 194 l.

Cadillac, 11 *cantons*.

Créon, Targon, Courpiac, Arbis, Saint-Macaire, Barsac Podensac, Castres, Langoiran, Rions, Cadillac, 31 l.

2e. DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE,

Contenant 451 lieues, divisé en 9 Districts et 72 Cantons.

District de Nontron, 8 *cantons*.

Bussière-Badil, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Champagnac-de-Belair, Saint-Felix-de-Bourdeille, Mareuil, la Roche-Beaucourt, Jayerlhac, 50 l.

Exideuil, 8 *cautous*.

Grand-Jumilhac, Dussac, Exideuil, Hautefort, Saint-Orse, Cubjac, Savignac-les-Églises, Thiviers, 54 l.

Montignac, 7 *cantons*.

Thenon, la Bachelerie, Terasson, la Cassagne, Montignac-le-Comte, Rouffignac, le Bugue, 46 l.

Sarlat, 7 *cantons*.

Marquays, Salaignac, Carlus, Domme, Daglan, Saint-Cyprien, Sarlat, 44 l.

Belvez, 8 *cantons*.

Limeuil, Cadom, Belvez, Ourliac, Villefranche-de-Périgord, Monpazier (T), Monferrand, Beaumont, 44 l.

Bergerac, 9 *cantons*.

Montagnac-la-Crempse, Liorac, la Linde, Issigeac, Ribagnac, Eymet, Cimeges, la Force, Bergerac, 61 l.

Mucidan, 8 *cantons*.

Neuvie, Mucidan, les Leches, Saint-Medar-de-Gurson, Velmes, la Mothe-Mont-Ravel, Villefranche, Montpont (T), 53 l.

Riberac, 8 *cantons*.

Champagne, la Tour-Blanche, Montagrier, Saint-Vincent-de-Conozat, la Roche-Chalais, Sainte-Aulaye, Riberac, Verteillac, 38 l.

Périgueux, *chef-lieu et Ev.*, 9 *cantons*.

Brantome, Ligueux, Antonne, Saint-Pierre-de-Chignac, Vern, Grignol, Saint-Astier, Lisle, Périgueux, 61 l.

3e. DÉPARTEMENT DU LOT ET GARONNE,

Contenant 285 lieues, divisé en 9 Districts et 72 Cantons.

District de Marmande, 5 *cantons.*

Duras, Seiches, Marmande, Meilhan, Sainte-Bazeille, 28 l.

Lausun, 9 *cantons.*

Soumensac, la Sauvetat, Lausun, Cahuzac, Castillonnez, Monbahus, Tombebœuf, Saint-Barthelemy, Miramont, 28 l.

Monflanquin, 8 *cantons.*

Villeréal, Montagnac, Saint-Front, Fumel, Monségur, Monflanquin, Cancon, Born. 33 l.

Villeneuve-d'Agen, 10 *cantons.*

Casseneuil, Villeneuve-d'Agen, Penne, Tournon, Montaigut, Roquecor, Autefage, Pujols, Sainte-Livrade, Monclar, 38 l.

Valence, 8 *cantons.*

Beauville, Saint-Maurin, Castel-sagrat, Valence, Auvillard, Dunes, Caudecoste, la Magistère, 30 l.

Agen, *chef-lieu et Ev.* 8 *cantons.*

Port-Sainte-Marie, Praissas, la Roque-Limbaut Puymirol, Layrac, Estafort, la Plume, Agen, 38 l.

Nerac, 9 *cantons.*

Lausseignan, Bruch, Montagnac, la Mont-

joye, Francescas, Moncrabeau, Mezin, Sos, Nerac, 41 l.

Castel-Jaloux, 6 *cantons.*

Bouglon, la Bastide, Villefranche, Damazan, Honeilles, Castel-Jaloux. 35 l.

Tonneins, 9 *cantons*

Le Mas-d'Agenois, Gontaut, Verteuil, Castelmoron, Montpezat, Aiguillon, Puch-de-Gontaut, Tonneins, Clairac, 30 l.

4e. DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE,

Contenant 373 lieues, divisé en 8 Districts et 55 Cantons.

District de Grenade, 5 *cantons.*

Saint-Nicolas-de-la-Grave, Verdun, Grenade, Cadours, Beaumont-de-Lomagne (T) 45 l.

Castel-Sarazin, 5 *cantons.*

Castel-Sarazin, Saint-Porquier, Montech, Villebrumier, Grizolles, 31 l.

Toulouse, *chef-lieu et métrop. du sud*, 10 *cantons.*

Castelnau-de-Strefond, Villemur, Montastruc, Verfeil, Toulouse, Castanet, Leguevin, Levignac, Blagnac, Bruguières, 62 l.

Revel, 4 *cantons.*

Lanta, Caraman, Saint-Felix-deCaraman, Revel, 21 l.

Villefranche, 6 *cantons.*

Baziège, Villefranche, Avignonet, Nailloux, Montesquieu, Montgiscard, 25 l.

Muret, 7 *cantons.*

Saint-Lys, Muret, Auterive, Cintegabelle, Noë, Rieumes, l'Herm, 43 l.

Rieux, 7 *cantons.*

Fousseret, Carbonne, Saint-Sulpice-de-Lezat, Gailhac, Rieux, Montesquieu-de-Volvestre, Cazères, 36 l.

Saint-Gaudens, 11 *cantons.*

L'Isle-en-Dodon, Aurignac, Saint-Martory, Salies, Aspet, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon, Saint-Bertrand-de-Cominge, Monrejean, Boulogne, Saint-Gaudens, 110 l.

5e. DÉPARTEMENT DE L'ARRIEGE,

Contenant 244 lieues, divisé en 3 Districts, et 28 Cantons.

District de Saint-Girons, 7 *cantons.*

Sainte-Croix-de-Volvestre, Rimont, Massat, Oust, Castillon, Saint-Girons, Saint-Lizier (Trib.) 65 l.

Mirepoix, 10 *cantons.*

Saint-Ibars, Saverdun, Mazeres-en-Foix, Mirepoix, la Roque-d'Olmes, Varilhes, le Mas-d'Azil, Daumazan, le Carlat, Pamiers, évêché et (T) 76 l.

Tarascon, 11 *cantons.*

La Bastide-de-Séron, Foix (T), Lavelanet, Montferrier, les Cabannes, Querigut, Ax, Vic-Dessos, Saurat, Tarascon, Saint-Paul-de-Jorrat, 103 l.

6e. DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES,

Contenant 235 lieues, divisé en 5 districts, et 30 Cantons.

District de Vic-Bigorre, 4 *cantons.*

Castelnau de Rivière basse, Maubourguet, Rabastens, Vic-Bigorre, 18 l.

Tarbe, *chef-l. et év.* 6 *cantons.*

Ossun, Tarbe, St.-Sever de Rustan, Trie, Galan, Tournay, 49 l.

La Barthe de Nestes, 8 *cantons.*

Castelnau de Magnoac (T), Monléon en Magnoac, Nestier, Mauléon en Barousse, Borderes, Arreau, Sarrancolin, la Barthe de Nestes, 69 l.

Argellez, 9 *cantons.*

St.-Pé, Lourde (T), Juncalas, Préchac, Lus, St.-Savin, Arrens, Argellez, Ségus, 72 l.

Bagnères, 3 *cantons.*

Bagnères, Lannemezan, Campan, 27 l.

7e. DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES,

Contenant 388 lieues, divisé en 6 districts, et Cantons.

Ustaritz, 8 cantons.

Bayonne (T), Bidache, Hasparren, Maccaye, Espelette, Sare, Sare, St.-Jean-de-Luz, Ustaritz, 44 l.

Saint-Palais.

Nota: La fixation des chefs-lieux de cantons de ce district a été renvoyée au département pour être déterminée, 68 l.

Orthés, 6 cantons.

Salliés, Orthés, Arthes, Arzac, Lagor, Sauvèterre, 56 l.

Pau, chef-l. 9 cantons.

Garlin, Conches, Lembege, la Vielle, Morlaas, Pontac, Nay, Pau, Theze, 77 l.

Oleron, év. 9 cantons.

Navarreins, Monein, Lasseübe, Arudy, Bielle, Accous, Aramits, Sainte-Marie-d'Oleron, Oleron, 104 l.

Mauleon, 6 cantons.

Came, Domenzain, Mauleon, Bareux, Tardets, Sunharete, 39 l.

8e. DÉPARTEMENT DES LANDES,

Contenant 468 lieues, divisé en 4 Districts, et 25 Cantons.

District de Tartas, 6 cantons.

Parantis, Pissos, Sabres, Arjuzan, Tartas, Poyanne, 195 l.

Mont-de-Marsan, chef-lieu, 6 cantons.

Roquefort-de-Marsan, Gabaret, St.-Justin, Villeneuve-de-Marsan, Bascon, Mont-de-Marsan, 101 l.

St.-Sever, 7 cantons.

St.-Sever, Grenade, Aire, Geaune, Hagetmau, Amou, Mugron, 62 l.

Dax, év. 6 cantons.

Castets, Dax, Montfort, Pouillon, Peyrehorade, Saint-Esprit, 110 l.

9e. DÉPARTEMENT DU GERS,

Contenant 339 lieues, divisé en 6 Districts, et 45 Cantons.

District de Condom, 9 cantons.

Montréal, Fources, Condom, la Romieu, St.-Puy, Lanepax, Eauze, Gondrain, Vallance, 50 l.

Lectoure, 6 cantons.

Miradoux, Lavit de Lomagne, St.-Clar-de-Lomagne, Mauvesin, Fleurance, Lectoure, 62 l.

L'Isle-en-Jourdain, 9 *cantons.*

Cologne, l'Isle-en-Jourdain, Samatan, Lombès (T), Simorre, Monferran, 43 l.

Mirande, 9 *cantons.*

Bassoues, Montesquiou, l'Isle-de-Noé, Mirande, Masseube, Mont-d'Astarac, Mielan, Villecontal, Marciac, 56 l.

Nogaro, 6 *cantons.*

La Bastide-d'Armagnac, Nogaro, Aignan, Plaisance, Barcelonne, le Houga, 64 l.

Auch, *chef-lieu et év.*, 9 *cantons.*

Vic-Fezensac, Jegun, Lavardens, Puycasquier, Gimont, Saramon, Seissan, Barran, Auch, 64 l.

VIIe. RÉGION OUEST OU DU COUCHANT,

Comprenant les 9 Départemens du couchant de la France.

1er. DÉPARTEMENT DE LA LOIRE INFÉRIEURE,

Contenant 352 lieues, divisé en 9 Districts, et 53 Cantons.

District de Blain, 4 *cantons.*

St.-Nicolas-de-Redon, Guemené, Nozay, Blain, 46 l.

Château-Briant, 6 *cantons.*

Sion, Château-Briant, St.-Julien de Vouvantes, Meilleray, Derval, Moisdon, 57 l.

Ancenis, 6 *cantons.*

Riaille, Uritz, la Rouxiere, Varades, Ancenis, Ligné, 34 l.

Clisson, 8 *cantons.*

La Chapelle-Basse, le Loroux-Bottereau, Vallet, Clisson, Vieille-Vigne, Aigrefeuille, Verton, Monnières, 32 l.

Machecoul, 5 *cantons.*

St.-Philbert de Grand-Lieu, la Limouziniere, Legé, Machecoul, Bourgneuf, 36 l.

Painbœuf, 6 *cantons.*

Painbœuf, Frossay, le Pellerin, Ste.-Pazanne, Arton, Pornic, 34 l.

Guerande, 6 *cantons.*

Herbignac, Pont-Château, Montoire, Saint-Nazaire, Guerande, Piriac, 43 l.

Savenay, 4 *cantons.*

Quilly, Malleville, Coueron, Savenay, 31 l.

Nantes, *chef-lieu et év.*, 8 *cantons.*

Nort, Thouaré, Saint-Sébastien, Bouquenais, Bouaye, Chantenay, la Chapelle-sur-Erdre, Nantes, 39 l.

2e. DÉPARTEMENT DE MAYNE ET LOIRE,

Contenant 370 lieues, divisé en 8 Districts, et 99 Cantons.

Segré, 10 *cantons.*

Pôuancé, Bouillé-Menard, la Ferriere, Saint-Martin-du-Bois, le Lyon-d'Angers, Vern, Candé, Chalain, Combrée, Segré, 47 l.

Châteauneuf, 9 *cantons.*

Querré, Contigné, Moranne, Durtal, Baracé, Tiercé, Feneu, Cheffés, Châteauneuf, 31 l.

Baugé, 17 *cantons.*

Montigné, Clefs, Geneteil, Noyant, Parcay, Vernoil-le-Fourier, Longué, Beaufort, Mazé, Beauné, Seiches, Jarzé, Baugé, Lassé, Mouliherne, Jumelle, Fontaine-Guérin, 64 l.

Saumur, 15 *cantons.*

Rosiers, Saint-Lambert-des-Levées, Brain-sur-Allonne, Villebernier, Fontevrauld, Montreuil-Bellay, Puy-Notre-Dame, Doué, Denezé, Genne: Saint-Ceorges-des-Sept-Voies, Saumur, Chacé, Courchamp, Distré, 48 l.

Vihiers, 10 *cantons.*

Saint-Lambert-du-Lattay, Brissac, Chavaignes, Martigné-Briand, Tremont, Passavant, Vihiers, Coron, Gonnord, Thouarcé, 43 l.

Chollet, 11 *cantons.*

Villedieu, le May, Jallais, Chemillé, Trémentine, Vezins, Mauleyrier, Chollet, la Ro-

magne, Montfaucon, Saint-André-de-la-Marche, 46 l.

Saint-Florent-le-Vieil, 9 *cantons.*

Champtoceaux, Bouzillé, Saint-Florent-le-Vieil, la Pommeraye, Saint-Laurent-de-la-Plaine, la Chapelle-Aubry, Beaupréau (T), Saint-Christophe-de-la-Couperie, Montrevault. 38 l.

Angers, *chef-lieu*, *év.* 18 cantons.

Le Loroux-Beconnois, Saint-Clément-de-la-Place, Avrillé, Saint-Samson, Pellouaille, Trélazé, Saint-Mathurin, Blaison, Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cès, Mozé, Rochefort, Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonne, Champtocé, Saint-Georges-sur-Loire, Bouchemaine, Saint-Laud, Angers. 53 l.

3e. DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE,

Contenant 313 lieues, divisé en 7 Districts et 35 Cantons.

District de Langeais, 4 *cantons.*

Château-la-Vallière, Savigné, Langeais, Bourgueil (T), 40 l.

Tours, chef lieu, év. 8 *cantons.*

Saint-Christophe, Luines, Tours, Vouvray, Montlouis, Cormery, Montbazon, Ballan, 50 l.

Château-Regnault, 3 *cantons.*

Neuvy, Château-Regnault, Monnoye-le-Roy, 40 l.

Amboise, 4 *cantons.*

Saint-Ouen, Bleré, Luzillé, Amboise, 31 l.

Loches, 4 *cantons.*

Mantelan, Loches, Montrésor, Ligueil, 54 l.

Preuilly, 4 *cantons.*

La Haye, Grand-Précigny, Saint-Flovier, Preuilly, 37 l.

Chinon, 8 *cantons.*

Candes, Chinon, Rigny, Azay-le-Rideau, Sainte-Maure, Marigny-sur-Marmande, Richelieu, Isle-Bouchard, 61 l.

4e. DÉPARTEMENT DE LA VIENNE,

Contenant 344 lieues, divizé en 6 Districts et 49 Cantons.

District de Loudun, 9 *cantons.*

Saint-Léger-de-Monbrillais, Ceaux, Monts, Coussay, Saint-Jean-de-Sauves, Moncontour, Martaizé, Cursay, Loudun, 45 l.

Châtellerault, 9 *cantons.*

Ligné-sur-Usseau, Dangé, Lesigny-sur-Creuse, Pleumartin, Monthoiron, Vouneuil-sur-Vienne, Saint-Genest-d'Ambière, Thuré, Chatellerault, 60 l.

Montmorillon, 8 *cantons.*

Chauvigny, Angle, Saint-Savin, la Tremouille, Montmorillon, l'Isle-Jourdain, Verrières, Lussac-les-Châteaux, 86 l.

Civray, 7 *cantons.*

Gencay, Usson, Availle, Charroux, Civray, Chaunay, Vareilles, Sommières, 50 l.

Lusignan, 5 *cantons.*

Sanxay, Coulombiers, Vivonne, Couhé-Vérac, Lusignan, 34 l.

Poitiers, *chef-lieu*, *év.* 11 *cantons.*

Vouzailles, Mirebeau, Jaulnais, Dissay, St.-Julien-l'Ars, Noaille, la Villedieu, Croutelle, Vouillé, Neuville, Poitiers, 69 l.

5e. DÉPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE,

Contenant 288 lieues, divisé en 6 Districts, et 40 Cantons.

District du Dorat, 7 *cantons.*

Lussac-les-Eglises, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Morterol, Château-Ponsat, le Dorat, Bussière-Poitevine, Magnac-Laval, 52 l.

Bellac, 8 *cantons.*

Asnière, Bellac, Rancon, Bessines, Laurière, Compreignac, Cieux, Mortemart, 49 l.

Saint-Léonard, 7 *cantons.*

Sauviat, Saint-Léonard, Peyrat, Nede, Aimoutier, Châteauneuf, Saint-Paul, 50 l.

Saint-Yriex, 6 *cantons.*

Chalus, Nexon, Magnac, Saint-Germain-les-belles-filles, Saint-Yriex, la Roche-l'Abeille, 40 l.

Saint-Junien, 6 *cantons.*

Saint-Junien, Saint-Victurnien, Saint-Laurent-de-Gorre, Oradour-sur-Vaire, Saint-Mathieu, Rochechouart (T), 43 l.

Limoges, chef-lieu, év. 6 *cantons.*

Nieul, Ambazac, Limoges, Pierre-Buffiere, Salagnac, Aixe, 45 l.

6e. DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE,

Contenant 286 lieues, divisé en 6 Districts et 44 Cantons.

District de Ruffec, 7 *cantons.*

Villefagnan, Ruffec, Nanteuil-en-Vallée, Verteuil, Mansle, Marcillac, Aigre, 49 l.

Confolent, 8 *cantons.*

Champagne-Mouton, Alloué, Saint-Germain-sur-Vienne, Brigneuil-l'Aîné, Chabanois, la Péruse, Saint-Cloaud, Confolent, 32 l.

La Rochefoucault, 8 *cantons.*

Saint-Amand-de-Bouex, Jaude, Cellefrouin, Chasseneuil, Montanbœuf, Montberon, Marthon, la Rochefoucault, 49 l.

Angoulême, chef-lieu, év. 7 *cantons.*

Vars, Garac, la Valette, Blanzac, Roulet, Hirsac, Angoulême, 54 l.

Barbezieux, 7 *cantons.*

Barbezieux, Deviac, Montmoreau, Aubetere, Chalais, Brossac, Baignes, 57 l.

Cognac, 7 *cantons.*

Cognac, Jarnac, Rouillac, Châteauneuf-sur-Charente, Linières, Salles, Ségonzac, 45 l.

7e. DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE INFÉRIEURE,

Contenant 355 lieues, divisé en 7 Districts et 47 Cantons.

District de la Rochelle, 6 *cantons.*

Marans, Courson, la Jarrie, la Rochelle, Saint-Martin-de-Ré, Ars, 41 l.

Rochefort, 5 *cantons.*

Benon, Surgeres, Tonnay-Charente, Rochefort, Ciré, 47 l.

Saint-Jean-d'Angely, 9 *cantons.*

Lozay, Lonlay, Aunay, Matha, Brizembourg, Taillebourg, St.-Savinien, Tonnay-Boutonne, Saint-Jean-d'Angely, 73 l.

Saintes, chef-lieu, év. 9 *cantons.*

Pont-l'Abbé, Port-d'Envaux, Escoyeux, Dompierre, Gemozac, Mortagne, Cozé, Saujon, Saintes, 70 l.

Pons, 6 *cantons.*

Pons, Archiac, Jonzac, Mirambeau, St.-Fort, St.-Genis, 55 l.

Monlieu, 5 *cantons.*

Leoville, Montendre, Monlieu, Monguyon (T), St.-Aigulin, 38 l.

Marennes, 7 *cantons.*

Soubise, le Gua, Royan, la Tremblade, Marennes, Oleron, St.-Pierre, 31 l.

8e. DÉPARTEMENT

8e. DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE ;

Contenant 343 lieues, divisé en 6 Districts ; et 58 Cantons.

District de Challans, 5 *cantons.*

Noirmoutier, Isle-de-Bouin, la Garnache, Palluau, Apremont, St.-Gilles-sur-Vie, St.-Jean-de-Mont, Beauvoir, Challans, 56 l.

Montaigu, 6 *cantons.*

Roche-Servière, Montaigu, la Bruffière, Tiffauges, Mortagne, les Herbiers, Monchamp, St.-Fulgent, Bouzils, 51 l.

La Châtaigneraye, 8 *cantons.*

La Flocelière, Pouzauge-la-Ville, la Châtaigneraye-sur-Vouvant, Loge-Fougereuse, la Caillère, la Jaudonnière, Chantonay, Mouilleron, 51 l.

Fontenay-le-Comte, *chef-lieu*, 13 *cantons.*

Luçon, ev, St.-Hermine, l'Hermeneault, Fonssay, St.-Hilaire-sur-l'Autise, Benet, Maillezay, Gué-de-Veluire, Chaillé-les-Marais, St-Michel-en-l'Herm, le Langon, Fontenay-le-Comte, Fontaine, 73 l.

Les Sables d'Olonne, 10 *cantons.*

Landevieille, Beaulieu-sous-la-Roche, la Motte-Achart, le Poiroux, Les-Moutiers, Angle, Talmont, les-Sables d'Olonne, Olonne, l'Isle-Dieu, 56 l.

La Roche-sur-Yon, 9 *cantons.*

Le Poiré-sous-la-Roche sur-Yon, Belleville, les-Essars, Creil-de-Bournezeau, Mareuil, le Tablier, la Roche-sur-Yon, Aizenay, la-Chaise-le-Vicomte, 56 l.

9e. DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES.

Contenant 305 lieues, divisé en 6 Districts et 50 Cantons.

District de Châtillon-sur-Sèvre, 9 *cantons.*

Les Echaubroignes, Châtillon-sur-Sèvre, lès Aubiers, Bressuire (T), Chiché, la Chapelle-Saint-Laurent, Moncoutant, la Forest-sur-Sèvre, Cerisay, 56 l.

Thouars, 7 *cantons.*

Argenton, Argenton-les-Eglises, Brion, Thouars, Oiron, Airvault, St.-Varent, 45 l.

Partenay, 8 *cantons.*

Amaillou, St.-Loup, Thenezay, la Ferrière-en-Partenay, St.-Pardoux, la Chapelle-Thireuil, Secondigny, Partenay, 59 l.

St.-Maixent, *Ev.* 9 *cantons.*

Champdeniers, Verruye, Menigoute, la Mothe-St.-Heray, Chenay, Mougon, Ste.-Néomaye, Cherveux, St.-Maixent, 48 l.

Melle, 8 *cantons.*

Celle, Melle, Lezay, Sauzé, Chef-Boutonne, Couture-d'Argenson, Ancigné, Briou, 45 l.

Niort, *chef-lieu*, 9 *cantons.*

Coulonges, Echiré, Prahecq, Chizé, Beauvoir, Mauzé, Magné, Rohan-Rohan, Niort, 52 l.

VIIIe. RÉGION NORD-OUEST OU DES MERS,

Comprenant les 9 Départemens du Nord-Ouest de la France.

1er. DÉPARTEMENT DE LA MANCHE,

Contenant 318 lieues, divisé en 7 Districts et 63 Cantons.

District de Cherbourg, 7 *cantons.*

Beaumont, Sainte-Croix-dans-la-Hayne, les Pieux, Martinvast, Cherbourg, Digoville, Saint-Pierre-Eglise. 28 l.

Valognes, 9 *cantons.*

Surtainville, Briquebec, Saussemenil, Quetehou, Lestre, Montebourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Barneville, Valognes. 45 l.

Carentan, 10 *cantons.*

La Haye-du-Puits, Pretot, Pont-l'Abbé ou Picauville, Sainte-Mère-Eglise, Sainte-Marie-du-Mont, Montmartin-en-Graigne, Sainteny, Perriers (T), Lessay, Carentan. 56 l.

Saint-Lo, 9 *cantons.*

Aiglande, Saint-Clair, Saint-Jean-des-Baisants, Thorigny, Tessy, Percy, Canisy, Marigny, Saint-Lo. 50 l.

Mortain, 9 *cantons.*

Saint-Pois ou Saint-Pair, Sourdeval de-la-Barre, Barenton, le Teilleul, Saint-Hylaire-du-Harcouet, Isigny, Brecey, Juvigny, Mortain. 50 l.

Avranches, 9 *cantons.*

Grandville, la Haye-Painel, Ville-Dieu, Tirpied, Avranches, Ducey, Saint-James, Pontorson, Sartilly. 46 l.

Coutances, *chef-lieu*, *ev.* 10 *cantons.*

Creance, Saint-Sauveur-Lendelin, Cerisy-la-Salle, Saint-Denis-le-Gast, Gavray, Cerences, Brehal, Montmartin-sur-mer, Blainville, Coutances. 43 l.

2e. DÉPARTEMENT DU CALVADOS,

Contenant 288 lieues, divisé en 6 Districts et 71 Cantons.

District de Bayeux ev. 11 *cantons.*

La Cambe, Trevières, Tour, Bayeux, Crepon, Juaye, Hottot, Caumont, Balleroy, Baynes, Isigny. 52 l.

Caen, *chef-lieu*, 20 *cantons.*

Martragny, Creully, Beny, St.-Aubin-d'Arquenay, Ranville, Troarn, Argences, Tilly-la-Campagne, Saint-Martin-de-Fontenay, Mallot, Evrecy, le Locheur, Villers-le-Bocage, Tilly-Verolle, Bretteville-l'orgueilleuse, Mathieu, Mondeville, Menil-Frementel, Caen, Cheux. 51 l.

Pont-l'Evêque, 10 *cantons.*

Dives, Toucques, Honfleur, Blangy, Cambremer, Crevecœur, Beuyron, Bonnebosq, Pont-l'Evêque, Beaumont. 43 l.

Lisieux , 11 *cantons.*

Mezidon , Saint-Julien-le-Faucon , Lisieux , Moyaux , Courtonne-la-Ville , Orbec , Notre-Dame-de-Courson , Livarot , Notre-Dame-de-Frenay , Saint-Pierre-sur-Dive , Fervacques. 43 l.

Falaise , 10 *cantons.*

Hamar , Bretteville , Saint-Silvain , Pont-de-Jort , Crocy , Falaise , Ouilly , Clecy , Harcourt , Potigny. 50 l.

Vire , 9 *cantons.*

La Ferrière-au-Doyen , Aulnay , Danvou , Condé-sur-Noireau , Vassy , Vire , Saint-Sever , Pont-Farcy , le Beny. 49 l.

3e. DÉPARTEMENT DE L'ORNE,

Contenant 310 lieues , divisé en 6 Districts et 51 Cantons.

District de Domfront , 9 *cantons.*

Tinchebray , Athis , Flers , Saint-Gervais-de-Messey , la Ferté-Macé , la Baroche , Passais , Lonlay-l'Abbaye , Domfront. 62 l.

Argentan , 12 *cantons.*

Bazoches , Trun , Vimoutier , Exmes , Nonant , ô , Ranes , Briouze , Putange , Ecouché , Argentan , Chambois. 65 l.

L'Aigle , 6 *cantons.*

Le Sap , Glos-la-Ferrière , l'Aigle , Moulins-la-marche , Merlerault , Gacé. 46

Mortagne , 9 *cantons.*

Soligny , Tourouvre , Saint-Maurice , Neuilly , Longny , Mauves , Colimer , la Mesnière , Mortagne. 38 l.

Bellesme , 9 *cantons.*

Saint-Hilaire-de-Soisai , Bellesme , Nocé , Regmalard , Berthoncelles , Condeau , Preaux , Ceton , Saint-Germain-de-la-Coudre. 45 l.

Alençon , *chef-lieu* , 6 *cantons.*

Carouges , Sées, *év.* , Saint-Lomer , le Mêle-sur-Sarte , Alençon , Essey. 54 l.

4e. DÉPARTEMENT DE LA SARTE,

Contenant 306 lieues , divisé en 9 Districts et 53 Cantons.

Frenay-le-Vicomte , 6 *cantons.*

Saint-Pater , Bourg-le-roy , Vivoin , Beaumont , Frenay , Assé. 30 l.

Mamers , 5 *cantons.*

La Frenaye , Mamers , Saint-Cosme-de-Vair , Marolles , Courgains. 22 l.

La Ferté-Bernard , 6 *cantons.*

Nogent-le-Bernard , la Ferté-Bernard , Montmiral , Saint-Maixent , Tuffé , Bonnetable. 26 l.

Saint-Calais , 5 *cantons.*

Boulloire , Vibraye , Saint-Calais , Bessé , Tresson. 31 l.

Château-du-Loir , 6 *cantons.*

Grand-Lucé , la Chartre , Château-du-Loir , Vaas , Mayet , Chahaigne. 37 l.

La Fleche, 5 cantons,

Malicorne, Saint-Jean-de-la-Motte, Pont-Vallain, le Lude, la Fleche. 36 l.

Sablé, 5 cantons.

Brulon, Chantenay, Parcé, Précigné, Sablé, 30 l.

Sillé-le-Guillaume, 5 cantons.

Sillé-le-Guillaume, Conlie, Epineu-le-Chevreuil, Loué, Rouez. 26 l.

Le Mans, chef-lieu, ev. 10 cantons.

Ballon, Savigné-l'Evêque, Montfort-le-Rotrou, Parigné-l'Evêque, Ecomoy, la Suze, Vallon, Lavardin, la Bazoge, le Mans. 67 l.

5e. DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE,

Contenant 266 lieues, divisé en 7 Districts et 67 Cantons.

District d'Ernée, 9 cantons.

Landivy, Fougerolles, Goron, Saint-Denis-de-Gastines, Chailland, le Bourgneuf, Juvigné, Ernée, Montaudin, 42 l.

Mayenne, 12 cantons.

Saint-Fraimbault, Ambrières, Chantrigné, Champeon, Bays, Grazay, Saint-Ouën-des-oyes, Martigné, Alexain, Saint-Georges-Buttavent, Oisseau, Mayenne. 48 l.

Villaine, 10 cantons.

La Chapelle-Moche, Tubœuf, Couptrain, Lignère-la-Doucelle, Prez-en-Pail, la Pooté, Villaine, le Horp, Lassay (T), Javron. 31 l.

Evron, 8 cantons.

Courcité, Izé, Assé, Sainte-Suzanne (T), Chemeré, Vaigé, Evron, Sainte-Gemme-le-Robert. 31 l.

Château-Gontier, 9 cantons.

Quelaines, Villiers-Charlemagne, Grez-en-Bouere, Baillée, Saint-Denys-d'Anjou, Daon, Chamazé, Laigné, Château-Gontier, 37 l.

Craon, 8 cantons.

Cuillé, Cosse-le-Vivier, Athée, Pommerieux, Bonchamps, Congrier, la Roë, Craon, 30 l.

Laval, chef-lieu, Ev. 11 cantons.

Andouillé, Montsurs, Bazougers, Mêlay, Parné, Nuillé-sur-Vicoin. Loiron, Saint-Ouen-des-Toits, St.-Berthevin, Laval, Argentré-sous-Laval, 47 l.

6e. DÉPARTEMENT DU MORBIHAN,

Contenant 328 lieues, divisé en 9 Districts et 71 Cantons.

District du Faouet, 7 cantons.

Gourin, Langonnet, Priziac, Plouerdut, Kernascleden, Le Faouet, Lanvenegen, 33 l.

Pontivy, 8 cantons.

Guemené, Cleguerec, Pontivy, Noyal, Locmine, Baud, Bieuzi, Plumeliau, 46 l.

Josselin, 8 cantons.

Breand-Loudeac, la Trinité, la Nouée, Josselin, Guegon, Plumelec, Bignan, Requiny, 41 l.

Ploermel, 9 cantons.

Mauron, Neant, Campeneac, Guer, Caro,

Malestroit, Serent, Ploermel, Loyal, 43 l.

Rochefort, 7 *cantons.*

Ploucadeuc, Saint-Gravé, la Gacille, Peillac, Allaire, Rochefort, Questembert, 36 l.

La Roche-Bernard, 5 *cantons.*

Peaule, Rieux, la Roche-Bernard, Camoil, Muzillac, 16 l.

Vannes, chef-lieu et Ev., 9 *cantons.*

La ville Vannes, pour deux cantons, Saint-Paterne-les-Champs, Grand-Champ, Saint-Avé, Elven, Surzur, Sarzeau, Arradon, 43 l.

Auray, 9 *cantons.*

Pluvigner, Pluneret, Auray, Locmariaquer, Quibron, Ploemel, Mendon, Landevan, les îles de Houat, Hœdic, Belle-Ile forment le neuvième canton, 29 l.

Hennebon, 9 *cantons.*

Bubry, Languidic, Kervignac, le Port-Louis, l'Orient (T), Guidel (1), Pont-Scorf, Plouay, Hennebon, 41 l.

7e. DÉPARTEMENT DU FINISTERRE;

Contenant 343 lieues, divisé en 9 Districts et 80 Cantons.

District de Brest, 9 *cantons.*

Ploudalmezeau, l'Annilis, Plabennec, Guipavaz, Brest, Plouzane, le Conquet, Brelles, Saint-Renan, 31 l.

(1) Ce canton a l'option de se réunir au district de Quimperlé, département du Finistère.

Lesneven, 9 *cantons.*

Plouguerneau, Goulven, Plounevez, Cleder, Plouzevède, Plounevénter, Ploudamel, Guicquelleau, Lesneven, 26 l.

Morlaix, 9 *cantons.*

Saint-Pol-de-Léon, Plouezoch, Lanmeur, Guerlesquin, Plougouven, Pleiberchrist, Saint-Thégonec, Taulé, Morlaix, 42 l.

Carhaix, 8 *cantons.*

Le Huelgoet, Sérignac, Carhaix, Cleden, Saint-Hernin, Coray, Châteauneuf du Faou, Plonevez du Faou, 41 l.

Quimperlé, 9 *cantons.*

Scaër, Querrien, Arzanno, Guidel (1), Clohars-Carnoet, Pont-Aven, Melgren, Bannalec, Quimperlé, 42 l.

Quimper, chef-lieu et Ev. 9 *cantons.*

Plogonnec, Briec, Rosporden, Concarneau, Fouesnant, Pont-l'abbé, Plomeur, Plomelin, Quimper, 45 l.

Pontcroix, 9 *cantons.*

Ile-de-Sein, Cleden, Audierne, Pontcroix, Douarnenez, Plogastel, Ploncour, Tréogat, Plozevet, 31 l.

Châteaulin, 9 *cantons.*

Crozon, Argol, Plomodiern, Châteaulin, Saint-Ségal, Braspars, Pleyben, Gouezec, Loc-Renan, 46 l.

Landerneau, 9 *cantons.*

Plouvorn, Landivisiau, Sizun, Hanvec, le Faou, Plougastel, Yrvillac, Landerneau, Ploudiry, 39 l.

(1) Ce canton a l'option de se réunir au district d'Hennebon, département du Morbihan.

8e. DÉPARTEMENT DES COTES DU NORD,

Contenant 353 lieues, divisé en 9 Districts et 81 Cantons.

District de Lannion, 9 cantons.

Peros-Guirec, Penvenan, Treguier, Prat, Vieuxmarché, Loguivy-Plougras, Plestin, Lannion, Saint-Michel-en-grêve, 41 l.

Pontrieu, 9 cantons.

Lesardrieux, Paimpol, Plouha, Lanvollon, Pommerut-le-vicomte, Saint-Gilles-le-Vicomte, Pontrieu, la Roche-d'Eriens, Yvias, 28 l.

Saint-Brieuc, chef-lieu et Ev., 9 cantons.

Plelo, Etables, Saint-Brieuc, Yffiniac, Pledran, Ploeuc, Quintin, Châteaudren, Pluvara, 52 l.

Lamballe, 9 cantons.

Pleneuf, Matignon, Hénanbien, Pledeliac, Jugon, Landehen, Moncontour, Andel, Lamballe, 34 l.

Dinan, 9 cantons.

Ploubalay, Plouer, Dinan, Evran, Trefumel, Pleumodan, Saint-meloir, Plancoet, Corseul, 34 l.

Broons, 9 cantons.

Le Gouray, Plenée, Megrit, Caulne, Plemaugat, Tremorel, Merdrignac, Langourla, Broons, 38 l.

Loudeac, 7 cantons.

Corlay, Uzel, Plemy, Plougenas, Plemet, la Chaize, Loudeac, Saint-Caradec, Mur. 40 l.

Rostrenen 9 cantons.

Callac, Duault-Quelin, Bothoa, Laniscat, Melionec, Rostrenen, Treogan, Mez-le-Carhaix, Carnoet. 42 l.

Guingamp, 9 cantons.

Pedernec, Guimgamp, Bourbriac, Saint-Gilles-Pligeaux, Magoar, Pestivien, Plougonvert, Belle-Isle-en-Terre, Gurunhuel. 44 l.

9e. DÉPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE,

Contenant 347 lieues, divisé en 9 Districts et 79 Cantons.

District de Saint-Malo, 7 cantons.

Saint-Briac, Saint-Malo, Cancale, Chateauneuf, Miniac, Pleinguen, Tinteniac, 25 l.

Dol, 9 cantons.

Le Vivier, Ros-sur-Couesnon, Trans, Antrain, Sens, Dingé, Combourg, Dol, Bazouges-la-Perouse, 45 l.

Fougères, 9 cantons.

Saint-George-de-Rantambaut, Louvigné, fleurigné, Parcé, Billé, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Marc-le-Blanc, Saint-Brice, Fougères, 40 l.

Vitré, 9 cantons.

La Bouexière, Izé, Châtillon-en-Vendélais, la Chapelle-Erbrée, Argentré-sous-Vitré, Louvigné-en-Bain, Dommaigné, Châteaubourg, Vitré, 40 l.

La Guerche, 9 *cantons.*

Janzé, Piré, Marcillé, Dommalin, Gennes-sur-Seiche, la Guerche, Martigné, le Teil, Retiers. 30 l.

Bain, 6 *cantons.*

Brutz, Corpsunds-les-trois-Maries, Le Sel, Ercé-en-Lame, Bain, Fougeray, Messac, Plechâtel, Bourg-des-comtes, 42 l.

Redon, 9 *cantons.*

Campel, Beaulon, Guignen, Maure, Guipry, Pipriac, Benac, Redon, Sixt, 37 l.

Montfort, 9 *cantons.*

Saint-Meen, Montauban, Becherel, Bedée, Montfort-le-Rheu, Bréal, Plélan, Gael, Iffendic, 43 l.

Rennes, chef-lieu et métrop. du nord-ouest, 9 *cantons.*

Hédée, Saint-Aubin-d'Aubigné, Liffré, Noyal-sur-Vilaine, Château-Giron, Rennes, le Rheu, Gevezé, Betton, 45 l.

IXe. RÉGION CENTRE,

Comprenant les 9 Départemens du Centre de la France.

1er. DÉPARTEMENT DU LOIR ET DU CHER,

Contenant 319 lieues, divisé en 6 Districts et 31 Cantons.

District de Montdoubleau, 5 *cantons.*

Le Gault, Droué, la Ville-aux-Clercs, Savigny-sur-Bray, Montdoubleau. 35 l.

Mer, 5 *cantons.*

Ouques, Marchenoir, Ouzouer-le-Marché, Avaray, Mer. 41 l.

Romorantin, 5 *cantons.*

Chaumont, Salbris, Menetous, Selles, Romorantin. 108 l.

Saint-Aignan, 4 *cantons.*

Pont-le-Voye, Contres, Saint-Aignan, Montrichard (T). 37 l.

Blois, chef-lieu, év. 5 *cantons,*

Marolles, Bracieux, Celette *provisoirement*, Herbault, Blois, 48 l.

Vendôme, 6 cantons.

Villedieu, Montoire, Villiers, Selomme, Saint-Amand, Vendôme. 50 l.

2e. DÉPARTEMENT DU LOIRET,

Contenant 324 lieues, divisé en 7 Districts et 59 Cantons.

District de la-Neuville-aux-Bois, 7 cantons.

Boisseaux, Bazoches, Chilleurs-aux-Bois, Loury, la Neuville-aux-Bois, Artenay, Achère. 36 l.

Pithiviers, 6 cantons.

Sermaises, Malesherbes, Puiseaux, Boyne, Vrigny-aux-Bois, Pithiviers. 30 l.

Boiscommun, 5 cantons.

Batilly, Beaune, Bellegarde, Vitry-aux-loges, Boiscommun. 38 l.

Montargis, 10 cantons.

Corbeilles, Ferrières, la Selle-sur-le-Bied, Courtenay, Château-Renard, Châtillon-sur-Loing, Nogent-sur-Vernisson, Lorris, Saint-Maurice-sur-Fessard, Montargis. 75 l.

Gien, 8 cantons.

Saint-Benoît, Gien, Ouzouer-sur-Trezée, Bonny, Châtillon-sur-Loire, Poilly, Saint-Gondon, Sully. 57 l.

Orléans, chef-lieu, év. 16 cantons.

Patay, Gidy, Fleury, Saint-Jean de Braye, Saint-Denis de l'Hôtel, Châteauneuf, Tigy, La Ferté-Senneterre, Jargeau, Saint-Martin-d'Olivet, la Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Orléans *intrà muros* et *extrà muros*, pour 4 cantons. 61 l.

Beaugency, 7 cantons.

Epiez, Huisseau-sur-Mauves, Notre-Dame-de-Cléry, Lailly, Beaugency, Bosle, Meun. 33 l

8e. DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

Contenant 373 lieues, divisé en 7 Districts et 69 Cantons.

District de Sens, év. 10 cantons.

Sergines, Thorigny, Villeneuve-l'Archevêque, Veron, Egriselles, Cheroy, Villeneuve-la-Guiard, Pont-sur-Yonne, Sens, Saint-Clément. 61 l.

Saint-Florentin, 9 cantons.

Cerisiers, Venisy, Neuvy, Flogny, Ligny-le-Château, Hery, Mont-Saint-Sulpice, Brinon, Saint-Florentin. 40 l.

Tonnerre, 10 cantons.

Epineuil, Cruzy, Ravières, Château-Gérard, Noyers, Yrouer, Vezinnes, Tonnerre, Tanlay, Ancy-le-Franc. 58 l.

Avallon, 9 cantons.

Joux-la-Ville, Lisle, Montréal, Guillon, Quarré, Vezelay, Châtel-Censoy, le Vault, Avallon. 51 l.

Auxerre, chef-lieu, 13 cantons.

Seignelay, Saint-Prix, Chablis, Vermanton, Mailly-le-Château, Coulange-sur-Yonne, Courcon, Ouanne, Toucy, Auxerre, Coulange-la-Vineuse, Cravant, (1) 61 l.

(1) Le 13e. canton, dont le chef-lieu n'est pas déterminé, tient ses assemblées dans l'un des faux-bourgs d'Auxerre.

Saint-Fargeau,

Saint-Fargeau, 8 *cantons.*

Bleneau, Champignelle, Mezilles, Saint-Sauveur, Thury, Druye, Treigny, Saint-Fargeau. 46 l.

Joigny, 10 *cantons.*

Villeneuve-le-Roi, Saint-Sidroine, Neuilly, Aillant, Villiers-Saint-Benoît, la Ferté-Louptière, Charny, Saint-Julien-du-Sault, Cezy, Joigny, 56 l.

4e. DÉPARTEMENT DE LA NYEVRE,

Contenant 352 lieues, divisé en 9 Districts et 48 Cantons.

District de Cosne, 4 *cantons.*

Neuvy, Saint-Amand, Donzy, Cosne, 35 l.

Clamecy, 6 *cantons.*

Entrains, Clamecy, *intra muros*, Clamecy, *extra muros*, Tannay, Brinon les-Allemens, Varzy, 37 l.

Corbigny, 6 *cantons*,

Monceaux-le-Comte, Lorme (T), Brassy, Cervon, Corbigny, Saint-Reverien, 38 l.

Château Chinon, 5 *cantons*

Aunay, Mont-Revillon, Ouroux, Mont-Fauche, Château-Chinon, 44 l.

Moulins-en-Gilbert, 5 *cantons.*

Châtillon-en-Barois, Moulins-en-Gilbert, la Roche-millay, Luzy, Montigny-sur-Canne, 46 l.

Decize, 6 *cantons.*

Anlezy, Cercy-la-Tour, Lanocle, Lucenay-les-Aix, Decize, Béard, 38 l.

Saint-Pierre-le-Moutier, 3 *cantons.*

Magny, Saint-Germain-en-Very, Saint-Pierre-le-Moutier, 33 l.

Nevers, *chef-lieu*, *év.* 7 *cantons.*

Pougues, Guerigny, Saint-Sauge, Rouy, Saint-Sulpice, Nevers, *intra muros*, Nevers, *extra muros*, 47 l.

La Charité, 6 *cantons.*

Pouilly, Châteauneuf-val de-Bargis, Champlemy, Premery, Beaumont-les-Forges, la Charité, 34 l.

5e. DÉPARTEMENT DE L'ALLIER,

Contenant 365 lieues, divisé en 7 Districts et 59 Cantons.

District de Cerilly, 59 *cantons.*

Ainay-le-Château, Lurcy-Levy, La Veurdre, Bourbon-l'Archambault (T), Igiande, Hérisson, Meaulne, Cerilly, 60 l.

Moulins, *chef-lieu év.* 10 *cantons.*

La Villeneuve, Ganat-sur-Loire, Chevagnes, Neuilly-le-Réal, Bessay, Châtel-de-Neuve, Souvigny, Saint-Menoux, Moulins, *intra muros*, Moulins, *extra muros*, 67 l.

Le Donjon, 6 *cantons.*

Dompierre, Pierrefitte-sur-Loire, Lurcy, Montaiguet, Jalligny, le Donjon, 46 l.

Cusset, 9 *cantons.*

Varenne, Saind-Gérand-le-Puy, la Palisse, Arfeuille, Mayet-de-Montagne, Busset, Vichy, Cusset, Saint Germain-des-Fossés, 49 l.

Gannat, 9 *cantons.*

Saint-Pourçain, Escurolles, Brughat, Gannat, *Intra muros*, Gannat, *extra muros*, Ebreuille, Bellenave, Chantelle-le-Château, Charroux, 43 l.

Montmarault, 8 *cantons.*

Saint-Hilaire, Cressanges, Verneuil, Target, Montmarault, Doyet, Villefranche, le Montet-aux-Moines, 46 l.

Montluçon, 9 *cantons.*

Saint-Désiré, Estivareilles, Défertines, Néris, Marsilliat, Lignerolles, Saint-Sauvier, Huriel, Montluçon, 54 l.

6e. DÉPARTEMENT DU PUY DE DOME,

Contenant 365 lieues, divisé en 8 Districts et 71 Cantons.

District de Montaigu, 5 *cantons.*

Montaigu, Menat, Saint-Gervais, Montel-de-Gelat, Pionsat, 47 l.

Riom, 11 *cantons.*

Artonne, Aiguëperse, Randan, Ennezat, Riom, Volvic, Pont-gibaut, Pont-au-mur, Giat, Manzat, Combronde, 52 l.

Thiers, 7 *cantons.*

Chateldon, Saint-Remy, Vollore, Courpierre, Lezoux, Maringues, Thiers, 42 l.

Ambert, 9 *cantons.*

Olliergue, Ambert, Saint-Anthême, Viverols, Arlant, Saint-Germain-l'Herm, Cunlha, Saint-Amand, Marsac, 63 l.

Issoire, 9 *cantons.*

Champeix, Nechers, Issoire, Sauxillanges,

la Mongie, Brassac, Saint-Lambron, Ardes, Vodable, 43 l.

Besse, 5 *cantons.*

Tauves, la Tour, Murol, Besse, Eglise-neuve, 43 l.

Clermont-Ferrand, *chef-lieu*, *Evêché*, 17 *cantons.*

Herment, Olby, Chamaillère. Cebassat, Gerzat, Pont-du-Château, Cournon, les-Martres-de Vayre, Monton, Plauzat, Saint Amand, Rochefort, Bourglastic, Clermont-Ferrand, Aubieres, Beaumont, la Roche-Blanche. 48 l.

Billom, 8 *cantons.*

Vertaison, Salmeranges, Mozun, Tours, Vic-le-Comte, Mirefleur, Chauriat, Billom, 27 l.

7e. DÉPARTEMENT DE LA CREUSE,

Contenant 288 lieues, divisé en 7 Districts et 35 Cantons.

District de la Souterraine, 5 *cantons.*

Fresselines, Dun-le-Palleteau, Sallagnac, la Souterraine, Saint-Germain, 39 l.

Gueret, *chef-lieu*, *Evêché*, 5 *cantons.*

Bonat, Pionnas, Ahun, Gueret, Saint-Vaulry, 43 l.

Boussac, 5 *cantons.*

Genouillat, Boussac, Gouzon, Jarnage, Chatellux 37 l.

Evaux, 5 *cantons.*

Lespaud, Chambon (T), Evaux, Auzance, Mainsac. 39 l.

Felletin, 5 cantons.

Felletin, Croc, Flayat, la Courtine, Gentioux, 51 l.

Bourganeuf, 5 cantons.

Benevent, Pontarion, Royère, Bourganeuf, Châtellux-le-Marcheix, 45 l.

Aubusson, 5 cantons.

Cheneraillles, Bellegarde, Aubusson, Vallière, Ars, 34 l.

8e. DÉPARTEMENT DE L'INDRE,

Contenant 352 lieues, divisé en 6 Districts et 43 Cantons.

District de Châtillon-sur-Indre, 7 cantons.

Villentrois, Jeu-Mailloche, Argy, Palluau, Subtray-Mezier, Azay-le-Feron, Châtillon-sur-Indre, 56 l.

Issoudun, 7 cantons.

Chabris, Poulaines, Vatan, Reuilly, Issoudun, Meusnet, Neuvy-Paillou, 62 l.

La Châtre, 5 cantons.

Saint-Chartier, la Châtre, Saint-Sever, Aigurande, Neuvy-Saint-Sépulchre, 54 l.

Argenton, 10 cantons.

Saint-Gaultier, Saint-Marcel, Cluis-Dessus, Montchevrier, Eguzon, Chaillac, Saint-Benoist-du Sault, Chazelet, Gargillesse, Argenton, 54 l.

Le Blanc en Berry, 7 cantons.

Martizay, Rosnay, Belabre, Lignac, le Blanc-en Berry, Mérigny, Saint-Martin-de-Tournon, 53 l.

Châteauroux, chef-lieu, Evêché, 7 cantons.

Vallencay, Levroux, Bourgdieu, Châteauroux, Saint-Vincent-d'Ardentes, Meobec, Buzançois, 73 l.

9e. DÉPARTEMENT DU CHER,

Contenant 369 lieues, divisé en 7 Districs et 42 Cantons.

District d'Aubigny, 5 cantons.

Argent, Vailly, henrichemont(T), la Chapelle-d'Angillon, Aubigny, 57 l.

Sancerrc 6 cantons.

Leray, Sury-en-Vaux, Saneerre, Sancergues, Veaugues, Jards, 49 l.

Sancoins, 4 cantons.

Nerondes, la Guerche et le Gravier, Sancoins, Dun-le-roi (trib.), 58 l.

Saint-Amand, 5 cantons.

Châteauneuf, Bruère-et-la-Celle, Charenton, Sauzais-le-Potier, Saint-Amand-montrond, 41 l.

Châteaumeillant, 4 cantons.

Lignières (trib.), le Châtellet, Cullan, Châteaumeillant, 41 l.

Bourges, chef-lieu et métrop., 13 cantons.

Saint-Martin-d'auxigny, Menetou, les Aix-d'Angillon, Villequiers, Savigny-en-Septaine, Levet, Charot, Saint-florent, Marmagne, Bourges, pour 4 cantons, 80 l.

Vierzon, 5 cantons.

Neuvy, Mehun, Lury, Gracay, Vierzon, 45 l.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES CANTONS,

Avec indication des Districts et Départemens auxquels ils appartiennent.

A.

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
Argences.	Caen	Calvados.	100
Argent.	Aubigny.	Cher.	118
Argental.	Tulle.	Corrèze.	72
Argentan.	Argentan.	Orne.	101
Argenteuil.	S. Germain.	Seine et Oise.	35
Argentière. (l')	Briançon.	Hautes-Alpes.	65
Argenton.	Argenton.	Indre.	117
Argenton.	Thouars.	Deux - Sèvres.	98
Argentré.	Laval.	Mayenne.	104
Argentré.	Vitré.	Ille et Vilaine.	108
Argilly.	Beaune.	Côte-d'Or.	53
Argol.	Châteaulin.	Finisterre.	106
Argueuil.	Gournay.	Seine inférieure.	38
Argy.	Châtillon.	Indre.	117
Arinthot.	Orgelet.	Jura.	62
Arjuzan.	Tartas.	Landes.	88
Ailant.	Ambert.	Puy-de-Dôme.	115
Arlay.	Lons-le-Saunier.	Jura.	62
Arles.	Arles.	Bouc.-du-Rhône.	69
Arles.	Ceret.	Pyrénées Orien.	75
Arleux.	Douay.	Nord.	31
Armentières.	Lille.	Nord.	31
Arnay-le-Duc.	Arnay.	Côte-d'Or.	53
Aromaz.	Orgelet.	Jura.	62
Arpajon.	Corbeil.	Seine et Oise.	35
Arque.	S. Omer.	Pas-de-Calais.	30
Arques.	Dièppe.	Seine inférieure.	38
Arques.	Limoux.	Aude.	76
Arracourt.	Château Salins.	Meurte	50
Arradon.	Vannes.	Morbihan.	105
Arras.	Arras.	Pas-de-Calais.	30
Arreau.	La-Barthe de-Nestes.	Haut.-Pyrennées.	86
Arrens.	Argellez.	Haut.-Pyrennées.	86
Arrigno.	Isle-Rousse.	Corse.	71
Arrou.	Châteaudun.	Eure-et-Loir.	36
Ars.	Aubusson.	Creuse.	117
Ars.	La Rochelle.	Charente inféri.-	96
Arsonval.	Bar sur-Aube.	Aube.	48
Artenay.	Neuville.	Loiret.	111

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages.
Arthes.	Orthés.	Basses-Pyrennées.	87
Arton.	Paimbœuf.	Loire inférieure.	90
Artonne.	Riom.	Puy-de-dôme.	115
Arudy.	Oleron.	Basses-Pyrennées.	87
Arzac.	Orthés.	Basses-Pyrénées.	87
Arzanno.	Quimperlé.	Finisterre.	106
Asfeld.	Rethel.	Ardennes.	42
Asnière.	Bellac.	Haute-Vienne.	94
Aspet.	St-Gaudens.	Haute-Garonne.	85
Aspiran.	Lodève.	Hérault.	75
Aspremont.	St-Mihiel.	Meuse.	43
Aspres.	Serres.	Hautes Alpes.	66
Asprières.	Albin.	Aveiron.	80
Assé.	Evron.	Mayenne.	104
Assé.	Frenay-le-vic.	Sarte.	102
Assy.	Crespy.	Oise.	40
Athée.	Craon.	Mayenne.	104
Athie.	Peronne.	Somme.	39
Athis.	Domfront.	Orne.	101
Atichy.	Noyon.	Oise.	40
Attigny. (T)	Vouziers.	Ardennes.	42
Aubagne.	Aix.	Bches-du-Rhône.	68
Aubenas.	Coiron.	Ardèche.	64
Aubenton.	Vervin.	Aisne.	32
Auberive.	Langres.	Haute-Marne.	48
Auberive.	Reims.	Marne.	49
Auberive.	Vienne.	Isère.	57
Aubeterre.	Barbezieux.	Charente.	95
Aubevillers.	Montdidier.	Somme.	39
Aubières.	Clermont-ferand.	Puy-de-Dôme.	116
Aubiers. (les)	Châtillon.	deux Sèvres.	98
Aubigny.	Aubigny.	Cher.	118
Aubigny.	Saint-Pol.	Pas-de-Calais.	30
Aubondange.	Châteausalins.	Meurte.	50
Aubusson.	Aubusson.	Creuse.	117
Auch.	Auch.	Gers.	89
Audierne.	Pontcroix.	Finisterre.	106
Audruick.	Calais.	Pas-de-Calais.	29
Audun.	Longwy.	Moselle.	44

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Auffay.	Dieppe.	Seine inférieure.	38
Augers.	Provins.	Seine et Marne.	33
Augicourt.	Jussey.	Haute-Saône.	53
Aulas.	Le Vigan.	Gard.	69
Aulnay.	Vire.	Calvados.	101
Ault.	Abbeville.	Somme.	39
Aumale.	Neufchâtel.	Seine inférieure.	38
Aumont.	St-Chely-d'apcher.	Lozerre.	73
Aunay.	Châteauchinon.	Nyèvre.	113
Aunay.	St.-Jean d'Angely.	Charente infé.	96
Auneau.	Chartres.	Eure et Loir.	36
Auneuil.	Beauvais.	Oise.	41
Aups.	Barjols.	Var.	67
Auray.	Auray.	Morbihan.	105
Aurignac.	St-Gaudens.	Haute-Garonne.	85
Aurillac.	Aurillac.	Cantal.	73
Auriol.	Aix.	Bouc.-du-Rhône.	68
Auros.	Bazas.	Gironde.	81
Auroux.	Langogne.	Lozerre.	73
Autefage.	Villeneuve d'Agen.	Lot et Garonne	83
Auterive.	Muret.	Haute-Garonne.	85
Authon.	Nogent-le-Rotro	Eure et Loir.	36
Autoison.	Vesoul.	Haute-Saône.	54
Autrecourt.	Clermont.	Meuse.	43
Autrey.	Champlitte.	Haute.Saône.	54
Autricourt.	Châtillon-sur-Seine.	côte-d'or.	54
Autry.	Grandpré.	Ardennes.	42
Autun.	Autun.	Saône et Loire.	60
Auve.	Ste-Menehould.	Marne.	49
Auvillard.	Valence.	Lot et Garonne.	83
Auvillers-les-forges.	Rocroy.	Ardennes.	41
Auxerre.	Auxerre.	Yonne.	112
Auxon.	Ervy.	Aube.	49
Auxy.	Montreuil.	Pas-de-Calais.	30
Auxonne.	S-Jean-de-Losne.	Côte-d'Or.	52
Auzance.	Evaux.	Creuze.	116
Auzils.	Albin.	Aveiron.	80
Auzon.	Brioude.	Haute-Loire.	63
Availle.	Civray.	Vienne.	93

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Avallon.	Avallon.	Yonne.	112
Avaray.	Mer.	Loir et Cher.	110
Avesne.	Saint-Pol.	Pas-de-Calais.	30
Avesnes.	Avesnes.	Nord.	31
Avignonet.	Villefranche.	Haute-Garonne.	85
Avioth.	Stenay.	Meuse.	42
Avize.	Epernay.	Marne.	50
Avrainville.	Toul.	Meurte.	51
Avranches.	Avranches.	Manche	100
Avrillé.	Angers.	Mayne et Loire.	92
Ax.	Tarascon.	Arriège.	86
Ay	Epernay.	Marne.	50
Ayen.	Brive.	Corrèze.	72
Aymargues.	Nismes.	Gard.	70
Aynac.	Figeac.	Lot.	78
Ayraines.	Amiens.	Somme.	39
Azat.	Quillan.	Aude.	76
Azay-le-Feron.	Châtillon-sur-Indre.	Indre.	117
Azay-le-Rideau.	Chinon.	Indre et Loire.	93
Azerailles.	Luneville.	Meurte.	51
Azille.	Carcassonne.	Aude.	76

B.

Babœuf.	Noyon.	Oise.	40
Bacarat.	Luneville.	Meurte.	51
Bachelerie. (la)	Montignac.	Dordogne.	82
Bagé-le-Châtel.	Pont-de-Vaux.	Ain.	56
Bagnères.	Bagnères.	Hautes-Pyrénées.	86
Bagneres-de-Luchon.	S-Gaudens.	Haute-Garonne	85
Bagnols.	Pont-S.-Esprit.	Gard.	69
Bagnols-les-bains.	Mende.	Lozerre.	74
Baignes.	Barbezieux.	Charente.	95
Baigneux-les-Juifs.	Semur.	Côte-d'Or.	53
Bailleau-l'Evêque.	Chartres.	Eure et Loir.	36
Baillée.	Châteaugontier.	Mayenne.	104
Bailleul.	Hazebrouck.	Nord.	31
Bain.	Bain.	Ille et Vilaine.	109

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
Bains.	Darney.	Vosges.	41
Ballan.	Tours.	Indre et Loire.	92
Balleroy.	Bayeux.	Calvados.	100
Ballon.	Le Mans.	Sarte.	103
Bane.	Tanargue.	Ardeche.	64
Bannalec.	Quimperlé.	Finisterre.	106
Banon.	Forcalquier.	Basses-Alpes.	67
Banoncourt.	Saint-Mihiel.	Meuse.	43
Bapaume.	Bapaume.	Pas-de-Calais.	30
Bar. (le)	Grasse.	Var.	67
Bar-le-Duc.	Bar-le-Duc.	Meuse.	43
Bar-sur-Seine.	Bar-sur-Seine.	Aube.	49
Bar-sur-Aube.	Bar-sur-Aube.	Aube.	48
Baracé.	Châteauneuf.	Mayne et Loire.	91
Baratier.	Embrun.	Hautes-Alpes.	65
Barbantane.	Tarascon.	Bouch. du Rhône.	68
Barbençon.	Avesnes.	Nord.	31
Barbezieux.	Barbezieux.	Charente.	95
Barbonne.	Sezanne.	Marne.	50
Barcelonne.	Nogaro.	Gers.	89
Barcelonnette.	Barcelonnette.	Basses-Alpes.	66
Barenton.	Mortain.	Manche.	100
Bareux.	Mauleon.	B.-Pyrennées.	87
Bargemon.	Draguignan.	Var.	67
Barjac.	Pont-St.-Esprit.	Gard.	69
Barjols.	Barjols.	Var.	67
Barneville.	Valognes.	Manche.	99
Baroche. (la)	Domfront.	Orne.	101
Baron.	Senlis.	Oise.	40
Barr.	Benfelden.	Bas-Rhin.	46
Barran.	Auch.	Gers.	89
Barraux.	Grenoble.	Iserre.	57
Barré.	Florac.	Lozerre.	74
Barre. (la)	Bernay.	Eure.	37
Barrême.	Digne.	Basses-Alpes.	66
Barsac.	Cadillac.	Gironde.	81
Barthe-de-Neste. (la)	Barthe-de-Neste.	H-Pyrennées.	86
Bas en Basset.	Monistrol.	Haute-Loire.	63
Bascon.	M.-de-Marsan.	Landes.	88

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
Basqueville.	Dieppe.	Seine inférieure.	38
Bassée. (la)	Lille.	Nord.	31
Bassing.	Dieuze.	Meurte.	51
Bassoues.	Mirande.	Gers.	89
Bassué.	Vitry-le-François.	Marne.	50
Bastia.	Bastia.	Corse.	70
Bastide. (la)	Apt.	Bouches-du-Rh.	68
Bastide. (la)	Castel-Jaloux.	Lot et Garonne.	84
B. d'Armagnac. (la)	Nogaro.	Gers.	89
B. de Montfort. (la)	Gaillac.	Tarn.	77
B. de Seron. (la)	Tarascon.	Arriège.	86
Bastie-Neuve. (la)	Gap.	Hautes-Alpes.	66
Batilly.	Bois-Commun.	Loiret.	111
Baud.	Pontivy.	Morbihan.	104
Baudonviller.	Blamont.	Meurte.	51
Baugé.	Baugé.	Mayne et Loire.	91
Baume-les-Dames.	Baume-les-Dames.	Doubs.	55
Baux (les)	Tarascon.	Bouches-du-Rh.	68
Bavay.	Le Quesnoy.	Nord.	31
Baye.	Sezanne.	Marne.	50
Bayeux.	Bayeux.	Calvados.	100
Baynes.	Bayeux.	Calvados.	100
Bayon.	Luneville.	Meurte.	51
Bayonne. (T)	Ustaritz.	Basses-Pyrénées.	87
Bays.	Mayenne.	Mayenne.	103
Bazas.	Bazas.	Gironde.	81
Baziège.	Villefranche.	Haute-Garonne.	85
Bazoche. (la)	Nogent-le-Rotrou.	Eure et Loir.	36
Bazoches.	Argentan.	Orne.	101
Bazoches.	Neuville-aux-bois.	Loiret.	111
Bazoches.	Soissons.	Aisne.	32
Bazoge. (la)	Le Mans.	Sarte.	103
Bazougers.	Laval.	Mayenne.	104
Bozouges.	Dol.	Ille et Vilaine.	108
Béard.	Decize.	Nièvre.	113
Beaucaire.	Beaucaire.	Gard.	69
Beaudun.	Barjols.	Var.	67
Beaufort.	Baugé.	Mayne et Loire.	91

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
Bernaville.	Doulens.	Somme.	39
Bernay.	Bernay.	Eure.	37
Bernecourt.	Pont-à-Mousson.	Meurte.	50
Berneville.	Arras.	Pas-de-Calais.	30
Bernin.	Grenoble.	Isère.	58
Bernon.	Ervy.	Aube.	49
Berre.	Aix.	Bouch. du Rhône.	68
Berthoncelles.	Bellesme.	Orne.	102
Bertoncourt.	Boulay.	Moselle.	45
Bertrimoutier.	Sain-Diey.	Vosges.	46
Berus.	Sar Louis.	Moselle.	44
Besançon.	Besançon.	Doubs.	55
Bessay.	Moulins.	Allier.	114
Besse.	Besse.	Puy-de-Dôme.	116
Besse.	Brignoles.	Var.	68
Bessé.	Saint-Calais.	Sarte.	102
Bessenay.	Camp-de-Lyon.	Rhône et Loire.	59
Bessines.	Bellac.	Haute-Vienne.	94
Bessonie (la)	Castres.	Tarn.	77
Béthune.	Béthune.	Pas-de-Calais.	30
Betton.	Rennes.	Ille et Vilaine.	109
Beurey.	Bar-le-Duc.	Meuse.	43
Beuvron.	Pont-l'Evêque.	Calvados.	100
Beurre.	Besançon.	Doubs.	55
Beuvry.	Béthune.	Pas-de-Calais.	30
Beuzeville.	Pont-Audemer.	Eure.	36
Bèze.	Is-sur-Tille.	Côte-d'Or.	52
Beziers.	Beziers.	Hérault.	75
Bicquel[illegible].	Toul.	Meurte.	51
Bidache.	Ustaritz.	Basses Pyrénées.	87
Bielle.	Chaumont.	Haute Marne.	48
Bielle.	Oléron.	Basses-Pyrénées.	87
Bieuzi.	Pontivy.	Morbihan.	104
Bignan.	Josselin.	Morbihan.	104
Bigorno.	Oletta.	Corse.	70
Billé.	Fougères.	Ille et Vilaine.	108
Biliat.	Nantua.	Ain.	56
Billom.	Billom.	Puỹ de-Dôme.	116
Binge,	Dijon.	Côte-d'Or.	52

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
Bioncourt.	Château-Salins.	Meurte.	50
Biot.	Grasse.	Var.	67
Bischweiller.	Haguenau.	Bas-Rhin.	45
Bistroff.	Morhange.	Moselle.	44
Bitche.	Bitche.	Moselle.	44
Bizonnes.	La Tour-du-Pin.	Isère.	57
Blagnac.	Toulouse.	Haute-Garonne.	84
Blain.	Blain.	Loire-Inférieure.	89
Blainville.	Coutances.	Manche.	100
Blainville.	Luneville.	Meurte.	51
Blaise.	Chaumont.	Haute-Marne.	48
Blaison.	Angers.	Mayne et Loire.	92
Blamont.	Blamont.	Meurte,	51
Blanc (le)	Le Blanc.	Indre.	117
Blangis.	Neufchâtel.	Seine-Inférieure.	38
Blangy.	Montreuil.	Pas-de-Calais.	30
Blangy.	Pont-l'Evêque.	Calvados.	100
Blanquefort.	Bordeaux.	Gironde.	81
Blanzac.	Angoulême.	Charente.	95
Blanzac.	Uzès.	Gard.	70
Blamont.	S.-Hypolite.	Doubs.	55
Blaringhem.	Hazebrouck.	Nord.	31
Blasimont.	La Réolle.	Gironde.	81
Blavignac.	S.-Chely-d'Apcher.	Lozerre.	73
Blaye. (T)	Bourg.	Gironde.	81
Bleneau.	S.-Fargeau.	Yonne.	113
Benod.	Toul.	Meurte.	51
Blerancourt.	Chauny.	Aisne	32
Bleré.	Amboise.	Indre et Loire,	92
Blesle.	Brioude.	Haute.-Loire.	63
Bletterand.	Lons-le-Saunier.	Jura.	62
Bleymard.	Mende.	Lozerre.	74
Bligny.	Beaune.	Côte d'Or.	53
Blois.	Blois.	Loir et Cher.	110
Boen.	Monthrison.	Rhône et Loire.	59
Bohain.	S.-Quentin.	Aisne.	32
Bois-Commun.	Bois-Commun.	Loiret.	111
Bois-Ste.-Marie.	Charolles.	Saône et Loire.	61
Bois-d'Yoingt.	Villefranche.	Rhône et Loire.	58

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Bouzillé.	S.-Florent-le-Vieil.	Mayne et Loire.	92
Bouzils.	Montaigu.	Vendée.	97
Bouzonville.	Sarlouis.	Mozelle.	44
Bovée.	Commercy.	Meuze.	43
Bovelles.	Amiens.	Somme.	39
Boves.	Amiens.	Somme.	39
Boyne.	Pithiviers.	Loiret.	111
Bozio.	Corté.	Corse.	71
Bracieux.	Blois.	Loir et Cher.	110
Brain-sur-Allone.	Saumur.	Mayne et Loire.	91
Braine.	Soissons.	Aisne.	32
Brando.	Bastia.	Corse.	70
Branges.	Louhans.	Saône et Loire.	60
Branne.	Libourne.	Gironde.	81
Brantôme	Périgueux.	Dordogne.	82
Bras.	S.-Maximin.	Var.	68
Braspars.	Châteaulin.	Finisterre.	106
Brassac de Bellefourtes.	La Caune.	Tarn.	77
Brassac.	Issoire.	Puy-de-Dôme.	116
Brassy.	Corbigny.	Nièvre.	113
Bray.	Péronne.	Somme.	39
Bray.	Provins.	Seine et Marne.	33
Bréal.	Montfort.	Ille et Vilaine.	109
Bréhal.	Coutances.	Manche.	100
Bréand-Loudéac.	Josselin.	Morbihan.	104
Bréauté.	Montivilliers.	Seine inférieure.	38
Brecey.	Mortain.	Manche.	100
Breidembach.	Bitche.	Mozelle.	44
Brelles.	Brest.	Finisterre.	105
Brenod.	Nantua.	Ain.	56
Bresle.	Beauvais.	Oise.	41
Bressuire.	Châtillon.	Deux Sêvres.	98
Brest.	Brest.	Finisterre.	105
Bretenoux.	S.-Ceré.	Lot.	78
Breteuil.	Breteuil.	Oise.	40
Breteuil.	Verneuil.	Eure.	37
Bretteville.	Caen.	Calvados.	100
Bretteville.	Falaise.	Calvados.	101
Breuvanne.	Bourmont.	Haute-Marne.	47
Breval.	Mantes.	Seine et Oise.	34

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Brezolles.	Châteauneuf.	Eure et Loir.	35
Briançon.	Briançon.	Hautes-Alpes.	65
Briatexte.	Lavaur.	Tarn.	77
Bricon.	Chaumont.	Haute-Marne.	48
Brie-Comte-Robert.	Melun.	Seine et Marne.	33
Briec.	Quimper.	Finisterre.	106
Brienne.	Bar-sur-Aube.	Aube.	48
Brieul-sur-Bar.	Grand-Pré.	Ardennes.	42
Briey.	Briey.	Mozelle.	45
Brigneuil-l'Aîné.	Confolent.	Charente.	95
Brignoles.	Brignoles.	Var.	68
Brinon.	S.-Florentin.	Yonne.	112
Brinon-les-Allemens.	Clamecy.	Nyèvre.	113
Brion.	Thouars.	Deux-Sêvres.	98
Brion.	S,-Chely-d'Apcher.	Lozerre.	73
Brionne.	Bernay.	Eure.	37
Briou.	Melle.	Deux-Sêvres.	98
Brioude.	Brioude.	Haute-Loire.	63
Briouze.	Argentan.	Orne.	101
Briquebec.	Valognes.	Manche.	99
Briquenay.	Grandpré.	Ardennes.	42
Brissac.	Vihiers.	Mayne et Loire.	91
Brive.	Brive.	Correze.	72
Brizembourg.	St-Jean-d'Angely.	Charente infér.	96
Broc. (le)	Saint-Paul.	Var.	67
Broglie.	Bernay.	Eure.	37
Broquiés.	St-Affrique.	Aveiron.	79
Broons.	Broons.	Côtes-du-Nord.	107
Brossac.	Barbezieux.	Charente.	95
Brou.	Châteaudun.	Eure et Loir.	36
Brouvelieure.	Bruyères.	Vosges.	46
Broyes.	Sezanne.	Marne.	50
Bruch.	Nerac.	Lot et Garonne.	83
Bruère.	Saint-Amand.	Cher.	118
Bruffière. (la)	Montaigu.	Vendée.	97
Brughat.	Gannat.	Allier.	115
Bruguière dit Dulac. (la)	Castres.	Tarn.	77
Bruguières.	Toulouse.	Haute-Garonne.	84
Brulon.	Sablé.	Sarte.	103

Brumath.

C.

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Cayeux.	Montdidier.	Somme..	39
Le Caylar.	Lodève.	Hérault.	75
Caylus.	Montauban.	Lot.	78
Cayres.	Puy-en-Velay.	Haute Loire.	63
Cazals.	Gourdon.	Lot.	78
Caze de Mondenard.	Lauzerte.	Lot.	78
Cazeres.	Rieux.	Haute Garonne.	85
Cazouls-les-Beziers.	Beziers.	Hérault.	75
Ceaux.	Loudun.	Vienne.	93
Cebassat.	Clermont-Ferrand.	Puy-de-Dome.	116
Celette.	Blois.	Loir et Cher.	110
Celle.	Melle.	Deux-Sèvres.	98
Celle. (la)	Saint-Amand.	Cher.	118
Cellefrouin.	La Rochefoucauld.	Charente-	95
Cercy-la-Tour.	Décise	Nyèvre.	113
Cerences.	Coutances.	Manche.	100
Ceret.	Ceret.	Pyrénées orient.	75
Cerilly.	Cerilly.	Allier.	114
Cerisay.	Châtillon.	Deux-Sèvres.	98
Cerisiers.	Saint-Florentin.	Yonne	112
Cerisy-la-Salle.	Coutances.	Manche.	100
Cernay.	Befort.	Haut-Rhin.	55
Cernon.	Chaalons.	Marne.	50
Cervione.	Cervione.	Corse.	71
Cervon.	Corbigny.	Nyevre.	113
Cessenon.	St-Pons-de-Thomières.	Hérault.	75
Cessieux.	La Tour-du-Pin.	Isère.	57
Ceton.	Bellesme.	Orne.	102
Cette.	Montpellier.	Hérault.	74
Ceyseriat.	Bourg-en-Bresse.	Ain.	56
Ceyserieu.	Belley.	Ain.	56
Ceyssac.	Bourg.	Gironde.	80
Cezy.	Joigny.	Yonne.	113
Chaalons.	Chaalons.	Marne.	50
Chabanoîs.	Confolent.	Charente.	95
Chabeuil.	Valence..	Drome.	65
Chablis.	Auxerre.	Yonne.	112
Chabons.	La Tour-du-Pin.	Isère.	57
Chabrilland.	Crest.	Drome.	65
Chabris.	Issoudun.	Indre.	117

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Chabottes.	Gap.	Hautes Alpes.	66
Chacé.	Saumur.	Maine et Loire.	91
Chagny.	Châlons.	Saône et Loire.	60
Chahaigne.	Château-du-Loir	Sarte.	102
Chailard. (le)	Mezen.	Ardèche.	64
Chaillac.	Argenton.	Indre.	117
Chaillé-les-Marais.	Fontenay-le-Comte.	Vendée.	97
Chailland.	Ernée.	Mayenne.	103
Chaise-Dieu. (la)	Brioude.	Haute-Loire.	63
Chaise-le-Vicomte. (la)	La Roche-sur-Yon.	Vendée.	97
Chaise. (la)	Loudeac.	Côtes-du-Nord.	107
Chalabre.	Limoux.	Aude.	76
Chalain.	Segré.	Maine et Loire.	91
Chalais.	Barbezieux.	Charente.	95
Chalamont.	Montluel.	Ain.	56
Chalencey.	Langres.	Haute-Marne.	48
Chalette.	Arcis.	Aube.	48
Chalindrey.	Langres.	Haute-Marne.	48
Challans.	Challans.	Vendée.	97
Chalonne.	Angers.	Maine et Loire.	92
Châlons-sur-Saône.	Châlons.	Saône et Loire.	60
Chalus.	Saint-Yriex.	Haute-Vienne.	94
Chamaillère.	Clermont-Ferrand.	Puy-de-Dôme.	116
Chamarande.	Estampes.	Seine et Oise.	35
Chamazé.	Châteaugontier.	Mayenne.	104
Chamblis.	Senlis.	Oise.	40
Chambois.	Argentan.	Orne.	101
Chambon. (T)	Evaux.	Creuse.	116
Chambon (le)	Saint-Etienne.	Rhône et Loire.	59
Chamboulive.	Uzerche.	Corrèze.	72
Chameirat.	Tulle.	Corrèze.	72
Chamelet.	Villefranche.	Rhône et Loire.	58
Champagnac.	Nontron.	Dordogne.	81
Champagne.	Belley.	Ain.	56
Champagne.	Riberac.	Dordogne.	82
Champagne-Mouton.	Confolent.	Charente.	95
Champagnole.	Poligny.	Jura.	62
Champdeniers.	Saint-Maixent.	Deux-Sèvres.	98
Champeix.	Issoire.	Puy-de-Dôme.	115
Champçon.	Mayenne.	Mayenne.	103

D.

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Donnemaire.	Provins.	Seine et Marne.	38
Donzenac.	Brive.	Corrèze.	72
Donzère.	Montelimart.	Drôme.	65
Donzy.	Cosne.	Nyèvre.	113
Dorat. (le).	Le Dorat.	Haute-Vienne.	94
Dormans.	Epernay.	Marne.	50
Douarnenez.	Pontcroix.	Finisterre.	106
Douay.	Douay.	Nord.	31
Doudeville.	Cany.	Seine inférieure.	38
Doué.	Saumur.	Mayne et Loire.	91
Doulaincourt.	Joinville.	Haute-Marne.	47
Doulens.	Doulens.	Somme.	39
Doulevent.	Joinville.	Haute-Marne.	47
Dourdan.	Dourdan.	Seine et Oise.	35
Dourgne.	Castres.	Tarn.	77
Dourlers.	Avesnes.	Nord.	31
Douzy.	Sedan.	Ardennes.	42
Doyet.	Montmarault.	Allier.	115
Draguignan.	Draguignan.	Var.	67
Dreux.	Dreux.	Eure et Loir.	36
Droué.	Montdoubleau.	Loir et Cher.	110
Druye.	Saint-Fargeau.	Yonne.	113
Duault-Quelin.	Rostrenen.	Côtes-du-Nord.	108
Ducey.	Avranches.	Manche.	110
Ducher.	Caudebec.	Seine inférieure.	38
Dugny.	Verdun.	Meuse.	43
Dun.	Stenay.	Meuse.	42
Dun-le-Palleteau.	La Souterraine.	Creuse.	116
Dun-le-Roi. (T)	Sancoins.	Cher.	118
Dunes.	Valenee.	Lot et Garonne.	83
Dunkerque.	Bergues.	Nord.	31
Duras.	Marmande.	Lot et Garonne.	83
Durban.	Lo Grasse.	Aude.	76
Durtal.	Châteauneuf.	Mayne et Loire.	91
Dussac.	Exideuil.	Dordogne.	82
Duzey.	Estain.	Meuse.	43

Cantons.	*Districts.*	*Département.*	*Pages*
		E.	
Eauze.	Condom.	Gers.	88
Ebreuille.	Gannat.	Allier.	115
Echaubroignes. (les)	Châtillon.	Deux Sevres.	98
Echelle. (l')	Rocroy.	Ardennes.	41
Echenay.	Joinville.	Haute-Marne.	47
Ecomoy.	Le Mans.	Sarte.	103
Ecouché.	Argentan.	Orne.	101
Ecouen.	Gonnesse.	Seine et Oise.	34
Ecoüis.	Grand-Andelys.	Eure.	37
Ecos.	Grand-Andelyr.	Eure.	37
Egletons.	Tulle.	Correze.	72
Eglise-Neuve.	Besse.	Puy-de-Dôme.	116
Egreville.	Nemours.	Seine et Marne.	33
Egriselles.	Sens.	Yonne.	112
Eguilles.	Aix.	Bouc.-du-Rhône.	68
Eguishem.	Colmar.	Haut-Rhin.	54
Egurende.	Ussel.	Corrèze.	72
Eguzon.	Argenton.	Indre.	117
Einville.	Luneville.	Meurte.	51
Ekelsbeke.	Bergues.	Nord.	31
Elbeuf.	Rouen.	Seine inférieure.	38
Elne.	Perpignan.	Pyrennées Orient.	75
Eloyes.	Remiremont.	Vosges.	46
Elven.	Vannes.	Morbihan.	105
Embrun.	Embrun.	Hautes-Alpes.	66
Empus.	Draguignan.	Var.	67
Ennezat.	Riom.	Puy-de-Dôme.	115
Ensisheim.	Colmar.	Haut-Rhin.	54
Entraigues.	Grenoble.	Isère.	57
Entraigues.	Mur-de-Barrés.	Aveiron.	79
Entrains.	Clamecy.	Nyèvre.	113
Entrecasteaux.	Barjols.	Var.	67
Entrevaux.	Castellane.	Basses-Alpes.	66
Envermeu.	Dieppe.	Seine inférieure.	38
Eperlèques.	Saint-Omer.	Pas-de-Calais.	30
Epernay.	Epernay.	Marne.	50

F.

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Feignies.	Le Quesnoy.	Nord.	31
Felines-de-Termènes.	La Grasse.	Aude.	76
Felletin.	Felletin.	Creuse.	117
Fenestrange.	Dieuze.	Meurte.	51
Feneu.	Châteauneuf.	Mayne et Loire.	91
Fère. (la)	Chauny.	Aisne.	32
Fère-en-Tardenois.	Chât.-Thierry.	Aisne.	33
Ferette.	Altkirch.	Haut-Rhin.	54
Fernex.	Gex.	Ain.	56
Ferre-Champenoise.	Sezanne.	Marne.	50
Ferrière. (la)	Partenay.	Deux-Sèvres.	98
Ferrière. (la)	Segré.	Mayne et Loire.	91
Ferrière. (la)	Verneuil.	Eure.	37
Ferrière-au-Doyen.	Vire.	Calvados.	101
Ferrières.	Montargis.	Loiret.	111
Ferté-Aleps. (la)	Estampes.	Seine et Oise.	35
Ferté-sur-Amance. (la)	Bourbonne.	Haute-Marne.	47
Ferté-sur-Aube. (la)	Chaumont.	Haute-Marne.	48
Ferté-Bernard. (la)	La Ferté-Bernard.	Sarte.	102
Ferté-Gaucher. (la)	Rosoy.	Seine et Marne.	33
Ferté-sous-Jouarre. (la)	Meaux.	Seine et Marne.	33
Ferté-Louptière. (la)	Joigny.	Yonne.	113
Ferté-Macé. (la)	Domfront.	Orne.	101
Ferté-Milon. (la)	Château-Thierry.	Aisne.	33
Ferté-Senneterre. (la)	Orléans.	Loiret.	111
Ferté-Vidame. (la)	Châteauneuf.	Eure et Loir.	35
Fervacques.	Lizieux.	Calvados.	101
Feuillée. (la)	Gournay.	Seine inférieure.	38
Feuquières.	Granvilliers.	Oise.	40
Feurs.	Montbrison.	Rhône et Loire.	59
Fiac.	Lavaur.	Tarn.	77
Figeac.	Figeac.	Lot.	78
Firmin.	Saint-Etienne.	Rhône et Loire.	59
Fismes.	Reims.	Marne.	49
Flagnac.	Albin.	Aveiron.	80
Flanville.	Metz.	Moselle.	44
Flavacourt.	Chaumont.	Oise.	41
Flavigny.	Semur.	Côte d'Or.	53
Flavin.	Rhodez.	Aveiron.	80

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Flayat.	Felletin.	Creuse.	117
Flêche. (la)	La Flêche.	Sarte.	103
Flers.	Domfront.	Orne.	101
Fleurance.	Lectoure.	Gers.	88
Fleuret.	Dijon.	Côte-d'Or.	52
Fleurigné.	Fougères.	Ille et Vilaine.	108
Fleury.	Orléans.	Loiret.	111
Fleury.	Saint-Paul.	Pas-de-Calais.	30
Flixecourt.	Amiens.	Somme.	39
Flize.	Charleville.	Ardennes.	42
Flocelière.	La Châtaigneraye.	Vendée.	97
Flogny.	Saint-Florentin.	Yonne.	112
Florac.	Florac.	Lozerre.	74
Florange.	Thionville.	Moselle.	44
Florensac.	Beziers.	Herault.	75
Foix. (T)	Tarascon.	Arriège.	86
Foncquevillers.	Bapaume.	Pas-de-Calais.	30
Fons.	Figeac.	Lot.	78
Fonsomme.	Saint-Quentin.	Aisne.	32
Foussay.	Fontenay-le-Comte.	Vendée.	97
Fontaine.	Fontenay-le-Comte.	Vendée.	97
Fontaine-le-Dun.	Cany.	Seine inférieure.	37
Fontaine-Françoise.	Is-sur-Tille.	Côte-d'Or.	52
Fontaine-Guerin.	Baugé.	Mayne et Loire.	91
Fontaine-sous Jouy.	Evreux.	Eure.	37
Fontainebleau.	Melun.	Seine et Marne.	33
Fontenay-le-Comte.	Fonten.-le-Comte.	Vendée.	97
Fontenay-S.-Père.	Mantes.	Seine et Oise.	34
Fontenoy.	Soissons.	Aisne.	32
Fontenoy.	Toul.	Meurte.	51
Fontés.	Beziers.	Hérault.	75
Fontevrauld.	Saumur.	Mayne et Loire.	91
Fontvielle.	Arles.	Bouc.-du-Rhône	69
Forbach.	Sarguemine.	Moselle.	44
Forcalqueiret.	Hyères.	Var.	67
Forcalquier.	Forcalquier.	Basses-Alpes.	67
Force. (la)	Bergerac.	Dordogne.	82
Forest-sur-Sèvre. (la)	Chatillon.	Deux-Sèvres.	98
Forges.	Gournay.	Seine inférieure.	38

Formerie

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Formerie.	Granvilliers.	Oise.	40
Fort-Louis.	Haguenau.	Bas-Rhin.	45
Foucarmont.	Neufchâtel.	Seine inférieure.	38
Fouesnant.	Quimper.	Finisterre.	106
Fouillouse. (la)	Saint-Etienne.	Rhône et Loire.	59
Foug.	Toul.	Meurte.	51
Fougeray.	Bain.	Ille et Vilaine.	109
Fougères.	Fougères.	Ille et Vilaine.	108
Fouguerolle.	Luxeuil.	Haute-Saône.	53
Fouguerolles.	Ernée.	Mayenne.	103
Fources.	Condom.	Gers.	88
Fournels.	S. Chely-d'Apcher.	Lozerre.	73
Fousseret.	Rieux.	Haute-Garonne.	85
Fouvent-la-Ville.	Champlitte.	Haute-Saône.	54
Foz.	Arles.	Bouc.-du-Rhône.	69
Foz.	Barjols.	Var.	67
Fraise.	Saint-Diey.	Vosges.	46
Framecourt.	Saint-Pol.	Pas-de-Calais.	30
Francescas.	Nerac.	Lot et Garonne.	84
Françoise. (la)	Montauban.	Lot.	78
Frane.	Pontarlier.	Doubs.	55
Franleu.	Abbeville.	Somme.	39
Franqueville.	Rouen.	Seine inférieure.	38
Frazé.	Nogent-le-Rotrou.	Eure et Loir.	36
Fréjus.	Fréjus.	Var.	67
Frenay-le-Vicomte.	Frenay.	Sarte.	102
Frenaye. (la)	Mamers.	Sarte.	102
Frêne.	Bourbonne.	Haute-Marne.	47
Frenoy. (grand)	Compiègne.	Oise.	40
Fresne.	Gray.	Haute-Saône.	54
Fresne.	Verdun.	Meuse.	43
Fresneau.	Chaumont.	Oise.	41
Fresnes.	Arras.	Pas-de-Calais.	30
Fresselines.	La Souterraine.	Creuse.	116
Fressin.	Montreuil.	Pas-de-Calais.	30
Fretoy. (le)	Noyon.	Oise.	40
Frevent.	St..Pol.	Pas-de Calais.	30
Freville.	Caudebec.	Seine inférieure.	38
Friauville.	Briey.	Moselle.	43

O

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Fribourg.	Dieuse.	Meurte.	51
Froges.	Grenoble.	Isère.	57
Frohens-le-grand	Doulens.	Somme.	39
Froissy.	Breteuil.	Oise.	40
Frolois.	Semur.	Côte-d'Or.	53
Fromiguère.	Prades.	Pyrénées Orien.	75
Fronsac.	Libourne.	Gironde.	81
Frontignan.	Montpellier.	Hérault.	74
Frossay.	Paimbœuf.	Loire infér.	90
Frouard.	Nancy.	Meurte.	51
Fruges.	Montreuil.	Pas-de-Calais.	3[illegible]
Fumay.	Rocroy.	Ardennes.	41

G.

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Gabaret.	Mont-de-Marsan.	Landes.	88
Gabriac.	St-Geniès.	Aveiron,	79
Gacé.	L'Aigle.	Orne.	101
Gael.	Montfort.	Ille et Vilaine.	109
Gages.	Rhodez.	Aveiron.	79
Gailhac.	Rieux.	Haute-Garonne.	85
Gaillac.	Gaillac.	Tarn.	77
Gaillac.	Séverac-le-Chât.	Aveiron.	79
Gaillefontaine.	Neuf-Châtel.	Seine inférieure.	38
Gaillon.	Louviers.	Eure.	37
Galan.	Tarbe.	Hautes-Pyrénées.	86
Galgon.	Libourne.	Gironde.	81
Gallardon.	Chartres.	Eure et Loir.	36
Gamaches.	Abbeville.	Somme.	39
Ganat-sur-Loire.	Moulins.	Allier.	114
Gandelu.	Château-Thièry.	Aisne.	33
Ganges.	Montpellier.	Hérault.	74
Gannat.	Gannat.	Allier.	115
Gap.	Gap.	Hautes-Alpes.	66
Garac.	Angoulême.	Charente.	95
Garcille.	Rochefort.	Morbihan.	105
Gardanne.	Aix.	Bouc.-du-Rhône.	68
Garde. (la)	Toulon.	Var.	68
Garencières.	Montfort.	Seine et Oise.	35

H.

M.

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Malene. (la)	Meyrveis.	Lozerre.	74
Malesherbes.	Pithiviers.	Loiret.	111
Malestroit.	Ploermel.	Morbihan.	105
Malicorne.	La Flèche.	Sarte.	103
Malijai.	Digne.	Basses-Alpes.	66
Malleville.	Savinay.	Loire inférieure.	90
Mallot.	Caën.	Calvados.	100
Malzieu.	Saint-Chely.	Lozerre.	73
Mamers.	Mamers.	Sarte.	102
Mandre.	Lamarche.	Vosges.	47
Mandre.	Vaucouleurs.	Meuse.	43
Mannequebeure.	Calais.	Pas-de-Calais.	29
Manoblet.	St.-Hypolyte.	Gard.	69
Manosque. (T)	Forcalquier.	Basses-Alpes.	67
Mans. (le)	Le Mans.	Sarte.	103
Mansle.	Ruffec.	Charente.	95
Mantelan.	Loches.	Indre et Loire.	93
Mantes.	Mantes.	Seine et Oise.	34
Manzat.	Riom.	Puy-de-Dome.	115
Marans.	La Rochelle.	Charente-infér.	96
Marat la grande.	Bar-le-Duc.	Meuse.	43
Marche. (la)	La Marche.	Vosges	47
Marché le pot.	Peronne.	Somme.	39
Marchenoir.	Mer.	Loir et Cher.	110
Marcheseuil.	Arnay-le-Duc.	Côte-d'or.	53
Marchiennes.	Douay.	Nord.	31
Marciac.	Mirande.	Gers.	89
Marcigny.	Marcigny.	Saône et Loir.	61
Marcilhac.	Rhodez.	Aveiron.	80
Marcillac.	Ruffec.	Charente.	95
Marcillé.	La Guerche.	Ille et Vilaine.	109
Marckolsheim.	Benfelden.	Bas-Rhin.	46
Marennes.	Marennes.	Charente-infér.	96
Mareuil.	Nontron.	Dordogne.	82
Mareuil.	La Roche-sur-Yon.	Vendée.	97
Marey.	Jussey.	Haute-Saône.	53
Margelle. (la)	Is-sur Tille.	Côte-d'Or.	52
Marguerittes.	Nismes.	Gard.	70
Margut.	Sedan.	Ardennes.	42

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Mariana.	Oletta.	Corse.	70
Mariembourg.	Rocroy.	Ardennes.	41
Marigny.	Nogent.	Aube.	48
Marigny.	S. Lo.	Manche.	99
Marigny.	Chinon.	Indre et Loire.	93
Marines.	Pontoise.	Seine et Oise.	34
Maringues.	Thiers.	Puy-de-Dome.	115
Marle.	Laon.	Aisne.	32
Marlhes.	St.-Etienne.	Rhône et Loire.	59
Marlieux.	Châtillon.	Ain.	57
Marly.	Versailles.	Seine et Oise.	35
Marly.	Vervins.	Aisne.	32
Marmagne.	Bourges.	Cher.	118
Marmande.	Marmande.	Lot et Garonne.	83
Marmoutier.	Haguenau.	Bas-Rhin.	45
Marnay.	Gray.	Haute-Saône.	54
Maroilles.	Avesnes.	Nord.	31
Marolles.	Bar-sur-Seine.	Aube.	49
Marolles.	Blois.	Loir et Cher.	110
Marolles.	Mamers.	Sarte.	102
Marquays.	Sarlat.	Dordogne.	82
Marque. (la)	Lesparre.	Gironde.	80
Marquise.	Boulogne.	Pas-de-Calais.	30
Mars-la-Tour.	Metz.	Moselle.	45
Marsac.	Ambert.	Puy-de-Dome.	115
Marsal.	Château-Salins.	Meurte.	50
Marsanne.	Montelimart.	Drome.	65
Marseille.	Grandvilliers.	Oise.	40
Marseille.	Marseille.	Bouc. du Rhône.	69
Marsilliat.	Moutluçon.	Allier.	115
Marsilly.	Sezanne.	Marne.	50
Martaizé.	Loudun,	Vienne.	93
Martel. (T)	St.-Ceré.	Lot.	78
Marthon.	La Rochefoucauld.	Charente.	95
Martigné.	La Guerche.	Ille et Vilaine.	109
Martigné.	Mayenne.	Mayenne	103
Martigné-Briand.	Vihiers.	Mayne et Loire.	91
Martigny.	La Marche.	Vosges.	47
Martigny-le-Comte.	Charolles.	Saône et Loire.	61

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Martigues. (les)	Salon.	Bouches-du-Rhône.	69
Martinvast.	Cherbourg.	Manche.	99
Martizay.	Le Blanc.	Indre.	117
Martragny.	Caen.	Calvados.	100
Martres. (les)	Clermont.	Puy-de-Dome.	116
Marvejols.	Marvejols.	Lozère.	74
Marville.	Stenay.	Meuse.	42
Mas d'Agenois.	Tonneins.	Lot et Garonne.	84
Mas d'Azil. (le)	Mirepoix.	Arriège.	85
Mas Cabadès. (le)	Carcassonne.	Aude.	76
Masargues.	Marseille.	Bouc. du Rhône.	69
Massat.	St.-Girons.	Arriège.	85
Massiac.	St. Flour.	Cantal.	73
Massillargues.	Montpellier.	Hérault.	74
Masseube.	Mirande.	Gers.	89
Mastre. (la)	Mezen.	Ardèche.	64
Masvaux.	Befort.	Haut-Rhin.	55
Matelles. (les)	Montpellier.	Hérault.	74
Matha.	S. Jean-d'Angely.	Charente-infér.	96
Mathay.	St. Hypolite.	Doubs.	55
Mathieu.	Caen.	Calvados.	100
Matignon.	Lamballe.	Côtes-du-Nord.	107
Matour	Charolles.	Saône et Loire.	61
Maubec.	Vienne.	Isère.	57
Maubert fontaine.	Rocroy.	Ardennes.	41
Maubeuge.	Avesnes.	Nord.	31
Maubourguet.	Vicbigorre.	Haute-Pyrénées.	86
Mauguis.	Montpellier.	Hérault.	74
Maulson.	La Barthe.	Haute-Pyrénées.	86
Mauleon.	Mauléon.	Basses-Pyrénées.	87
Maulevrier.	Chollet.	Maine et Loire.	91
Maulle.	St. Germain.	Seine et Oise	35
Maure.	Redon.	Ille et Vilaine.	109
Mauriac.	Mauriac.	Cantal.	73
Mauron.	Ploermel.	Morbihan	104
Maurs.	Aurillac.	Cantal.	73
Maurup.	Vitry.	Marne.	50
Mauves.	Mortagne.	Orne.	102
Mauvesin.	Lectoure.	Gers.	88

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Mauzé.	Niort.	Deux-Sèvres.	98
Maxey.	Vaucouleurs.	Meuse.	43
May. (le).	Chollet.	Maine et Loire.	91
Mayenne.	Mayenne.	Mayenne.	103
Mayet.	Château-du-Loir.	Sarte.	102
Mayet.	Cusset.	Allier.	114
Mayeuvre. (gde)	Briey.	Moselle.	44
Mayzeroy.	Boulay.	Moselle.	45
Mazamet.	Castres.	Tarn.	77
Mazé.	Baugé.	Maine et Loire.	91
Mazeres.	Mirepoix.	Arriège.	85
Meaulne.	Cerilly.	Allier.	114
Meaux.	Meaux.	Seine et Marne.	33
Mées. (les)	Digne.	Basses-Alpes.	66
Megrit.	Broons.	Côtes-du-Nord.	107
Meharicourt.	Montdidier.	Somme.	39
Mehun.	Vierzon.	Cher.	118
Meiche,	St. Hypolite.	Doubs.	55
Meilhan.	Marmande.	Lot et Garonne.	83
Meilhan.	La Reolle.	Gironde.	81
Meillards.	Uzerche.	Corrèze	72
Meilleray.	Châteaubriant.	Loire-Inférieure.	90
Meimac.	Ussel.	Corrèze.	72
Mêlay.	Laval.	Mayenne.	104
Melay.	Marcigny.	Saône et Loire.	61
Mêle. (le)	Alençon.	Orne.	102
Melgren.	Quimperlé.	Finistère.	106
Melionec.	Rostrenen.	Côtes-du-Nord.	108
Melle.	Melle.	Deux-Sèvres.	98
Melun.	Melun.	Seine et Marne.	33
Menat.	Montaigu.	Puy-de-Dome.	115
Mende.	Mende.	Lozère.	74
Mendon.	Auray.	Morbihan.	105
Menecy.	Corbeil.	Seine et Oise.	35
Meneryal.	Gournay.	Seine inférieure.	38
Menetou.	Bourges.	Cher.	118
Menetous.	Romorantin.	Loir et Cher.	110
Menigoute.	St. Maixent,	Deux-Sèvres.	98
Menil-Frementel.	Caen.	Calvados.	100

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Menostey.	Dole.	Jura.	61
Mens.	Grenoble.	Isère.	57
Meobec.	Châteauroux.	Indre.	118
Mer.	Mer.	Loir et Cher.	110
Merceuil.	Beaune.	Côte-d'Or.	53
Mercey.	Gray.	Haute-Saône.	54
Mercey. (gd.)	Besançon.	Doubs.	55
Mercœur.	Tulle.	Corrèze.	72
Mercy-le-bas.	Longwy.	Moselle.	44
Merdrignac.	Broons.	Côtes-du-Nord.	107
Merigny.	Le Blanc.	Indre.	117
Merlerault.	L'Aigle.	Orne.	101
Merlou.	Senlis.	Oise.	40
Meru.	Chaumont.	Oise.	41
Mervans.	Louhans.	Saône et Loire.	60
Merville.	Hazebrouck.	Nord.	31
Mery.	Arcis.	Aube.	48
Mesniere. (la)	Mortagne.	Orne.	102
Messac.	Bain.	Ille et Vilaine.	109
Messigny.	Dijon.	Côte-d'Or.	52
Mesvre.	Autun.	Saône et Loire.	60
Mets en couture.	Bapaume.	Pas-de-Calais.	30
Metz.	Metz.	Moselle.	45
Meulan.	Saint-Germain.	Seine et Oise.	35
Meun.	Beaugency.	Loiret.	112
Meursault.	Beaune.	Côte-d'Or.	53
Meusnet.	Issoudun.	Indre.	117
Meuvy.	Bourmont.	Haute-Marne.	47
Meux. (le)	Compiegne.	Oise.	40
Meximieux.	Montluel.	Ain.	56
Meylan.	Grenoble.	Isère.	58
Meyrveis.	Meyrveis.	Lozerre.	74
Meyssac.	Brive.	Correze.	72
Mez-le-Carhaix.	Rostrenen.	Côtes du Nord.	108
Meze.	Beziers.	Hérault.	75
Mezel.	Digne.	Basses-Alpes.	66
Mezidon.	Lisieux.	Calvados.	101
Meziere.	Metz.	Moselle.	44
Mezieres.	Charleville.	Ardennes.	42

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Mezilles.	Saint-Fargeau.	Yonne.	113
Mezin.	Nerac.	Lot et Garonne.	84
Mezzana.	Ajaccio.	Corse.	71
Mielan.	Mirande.	Gers.	89
Mignovillard.	Arbois.	Jura.	61
Milhars.	Gaillac.	Tarn.	77
Milhau.	Milhau.	Aveiron.	79
Milhaud.	Nismes.	Gard.	70
Millas.	Perpignan.	Pyrénées orient.	75
Millery.	Camp. de Lyon.	Rhône et Loire.	59
Milly.	Estampes.	Seine et Oise.	35
Miniac.	Saint-Malo.	Ille et Vilaine.	108
Minot.	Châtillon.	Côte-d'Or.	52
Mirabel.	Montauban.	Lot.	78
Mirabel.	Nions.	Drôme.	65
Miradoux.	Lectoure.	Gers.	88
Mirambeau.	Pons.	Charente infér.	96
Miramont.	Lausun.	Lot et Garonne.	83
Mirande.	Mirande.	Gers.	89
Miraumont.	Peronne.	Somme.	39
Mirebeau.	Dijon.	Côte-d'Or.	52
Mirebeau.	Poitiers.	Vienne.	94
Mirecourt.	Mirecourt.	Vosges.	46
Mirefleur.	Billom.	Puy-de-Dôme.	116
Mirepoix.	Mirepoix.	Arriège.	85
Mison.	Sisteron.	Basses-Alpes.	66
Moidieu.	Vienne.	Isère.	57
Moirans.	Saint-Marcelin.	Isère.	58
Moireses.	Rhodez.	Aveiron.	80
Moisdon.	Châteaubriant.	Loire infér.	90
Moislains.	Peronne.	Somme.	39
Moissac.	Lauzerte.	Lot.	78
Molans.	Lure.	Haute-Saône.	54
Molans.	Nions.	Drôme.	65
Molesmes.	Châtillon-sur-Seine.	Côte-d'Or.	52
Moliens.	Amiens.	Somme.	39
Molieres.	Montauban.	Lot.	78
Moligt.	Prades.	Pyrénées orient.	75
Molinges.	Saint-Claude.	Jura.	62

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Montreuil-Bellay.	Saumur.	Maine et Loire.	91
Montreuil-sur-me.	Montreuil.	Pas-de-Calais.	30
Montrevault.	S. Florent-le-Vieil.	Maine et Loire.	92
Montrevel.	Bourg-en-Bresse.	Ain.	56
Montrevillon.	Château-Chinon.	Nyèvre.	113
Montrichard. (T)	S. Aignan.	Loir et Cher.	110
Montrigaud.	Romans.	Drôme.	64
Monts.	Laudun.	Vienne.	93
Mont-Salvy.	Aurillac.	Cantal.	73
Mont-Saugeon.	Longres.	Haute-Marne.	48
Mont-Severoux.	Vienne.	Isère.	57
Mont-Surs.	Laval.	Mayenne.	104
Montville.	Rouen.	Seine inférieure.	38
Monzeville.	Clermont.	Meuse.	43
Moranne.	Châteauneuf.	Maine et Loire.	91
Moras.	Romans.	Drôme.	64
Moras.	La Tour-du-Pin.	Isère.	57
Moret.	Nemours.	Seine et marne.	33
Moretel.	La Tour-du-Pin.	Isère.	57
Moreuil.	Montdidier.	Somme.	39
Morey.	Saint-Claude.	Jura.	62
Morge-Moulin.	Estain.	Meuse.	43
Morges.	Grenoble.	Isère.	57
Morhange.	Morhange.	Moselle.	44
Moriani.	Cervione.	Corse.	71
Morienval.	Crespy.	Oise.	40
Morlaas.	Pau.	Basses-Pyrénées.	87
Morlaix.	Morlaix.	Finisterre.	106
Mormant.	Melun.	Seine et Marne.	33
Mornant.	Camp. de Lyon.	Rhône et Loire.	59
Morteau.	Pontarlier.	Doubs.	55
Mortagne.	Montaigu.	Vendée.	97
Mortagne.	Mortagne.	Orne.	102
Mortagne.	Saintes.	Charente infér.	96
Mortain.	Mortain.	Manche.	100
Mortemart.	Bellac.	Haute-Vienne.	94
Morterol.	Le Dorat.	Haute-Vienne.	94
Morville.	Château.Salins.	Meurte.	50
Morville.	Pont-à-Mousson	Meurte.	50

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Morvillier.	Neufchâteau.	Vosges.	46
Mothe Mont Ravel. (la)	Mucidan.	Dordogne.	81
Mothe S. Heray. (la)	S. Maixent.	Deux-Sèvres.	98
Motteville.	Caudebec.	Seine inférieure.	38
Motte Achart. (la)	Sables d'Olonne.	Vendée.	97
Motte du Caire (la)	Sisteron.	Basses-Alpes.	66
Motte Chalenson. (la)	Die.	Drôme.	65
Motte S. Jean. (la)	Bourbon Lancy,	Saône et Loire.	61
Mouchy.	Compiègne.	Oise.	40
Mougins.	Grasse.	Var.	67
Mougon.	St. Maixent.	Deux-Sévres.	98
Mouilleron.	La Chataigneraye.	Vendée.	97
Mouliherne.	Baugé.	Mayne et Loire.	91
Moulin.	Metz.	Moselle.	45
Moulins.	Moulins.	Allier.	114
Moulins-en-Gilbert.	Moulins-en-G.	Nyèvre.	113
Moulins.	L'Aigle.	Orne.	102
Moustiers.	Digne.	Basses-Alpes.	66
Mouthe.	Pontarlier.	Doubs.	55
Moutiers. (les)	Sables-d'Olonne.	Vendée.	97
Mouy.	Clermont.	Oise.	41
Mouzon.	Sedan.	Ardennes.	42
Moy.	S. Quentin.	Aisne.	32
Moyaux.	Lizieux.	Calvados.	101
Moyenneville.	Abbeville.	Somme.	39
Moyrans.	Saint-Claude.	Jura.	62
Mozé.	Angers.	Mayne et Loire.	92
Mozun.	Billom.	Puy-de-Dome.	116
Mucidan.	Mucidan.	Dordogne.	81
Mugron.	S. Séver.	Landes.	88
Munskirchen.	Sar Louis.	Moselle.	44
Munster.	Colmar.	Haut-Rhin.	54
Mur.	Loudeac.	Côtes-du-Nord.	107
Mur-de-Barrès.	Mur-de-Barrès.	Aveiron.	79
Murat.	La Caune.	Tarn.	77
Murat.	Murat.	Cantal.	73
Mure. (la)	Grenoble.	Izère.	58
Muret.	Muret.	Haute-Garonne.	85
Murol.	Besse.	Puy-de-Dome.	116

N.

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
Nismes.	Nismes.	Gard.	70
Noaille.	Poitiers.	Vienne.	94
Noailles.	Beauvais.	Oise.	41
Nocé.	Bellesme.	Orne.	102
Nodz.	Ornans.	Doubs.	55
Noë.	Muret.	Haute-Garonne.	85
Nogaro.	Nogaro.	Gers.	89
Nogent-le-Bernard.	La Ferté-Bern.	Sarte.	102
Nogent-le-Rotrou.	Nogent-le-R.	Eure et Loir.	36
Nogent-le-Roy.	Chaumont.	Haute-Marne.	48
Nogent-le-Roy.	Dreux.	Eure et Loir.	36
Nogent-sur-Seine.	Nogent-sur-S.	Aube.	48
Nogent-sur-Vernisson.	Montargis.	Loiret.	111
Nohn.	Sarlouis.	Moselle.	44
Noiretable.	Montbrison.	Rhône et Loire.	59
Noirmoutier.	Challans.	Vendée.	97
Nolay.	Beaune.	Côte-d'Or.	53
Nomeny.	Pont-à-Mousson.	Meurte.	50
Nonencourt.	Verneuil.	Eure.	37
Nonant.	Argentan.	Orne.	101
Nontron.	Nontron.	Dordogne.	81
Nonza.	Bastia.	Corse.	70
Normier.	Semur.	Côte-d'Or.	53
Noroy.	Vesoul.	Haute-Saône.	54
Norroy-le-Sec.	Briey.	Moselle.	45
Nort.	Nantes.	Loire inférieure.	90
Nossoncourt.	Ramberviller.	Vosges.	46
N. D. de Clery.	Beaugency.	Loiret.	112
N.D. de Coudun.	Compiegne.	Oise.	40
N.D. de Courson.	Lisieux.	Calvados.	101
N. D. de Frenay.	Lisieux.	Calvados.	101
N. D. de Liesse.	Laon.	Aisne.	32
Nouart.	Grandpré.	Ardennes.	42
Nouée. (la)	Josselin.	Morbihan.	104
Nouvelle Eglise.	Calais.	Pas-de-Calais.	29
Nouvion.	Vervins.	Aisne.	32
Noves.	Tarascon.	Bouc. du Rhône.	68
Novion.	Rethel.	Ardennes.	42
Noyal.	Pontivy.	Morbihan.	104

S

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
Noyal.	Rennes.	Ille et Vilaine.	109
Noyant.	Baugé.	Mayne et Loire.	91
Noyers.	Bar-le-Duc.	Meuse.	43
Noyers.	Sisteron.	Basses-Alpes.	66
Noyers.	Tonnerre.	Yonne.	112
Noyon.	Noyon.	Oise.	40
Nozay.	Blain.	Loire inférieure.	89
Nozeroy.	Arbois.	Jura.	61
Nuillé-sur-Vicoin.	Laval.	Mayenne.	104
Nuys.	Dijon.	Côte d'Or.	52

O.

Cantons.	Districts.	Départemens.	Pages
O.	Argentan.	Orne.	101
Oberhausbergen.	Strasbourg.	Bas-Rhin.	45
Oberchneins.	Benfelden.	Bas-Rhin.	45
Octon.	Lodève.	Hérault.	75
Ogeviller.	Blamont.	Meurte.	51
Ogny.	Metz.	Moselle.	45
Oiron.	Thouars.	Deux-Sèvres.	98
Oisemont.	Amiens.	Somme.	39
Oisseau.	Mayenne.	Mayenne.	103
Oisy.	Bapaume.	Pas-de-Calais.	30
Olargues.	St.-Pons.	Herault.	75
Olby.	Clermont.	Puy-de-Dôme.	115
Oletta.	Oletta.	Corse.	70
Olette.	Prades.	Pyrénées Orient.	75
Oleron.	Marennes.	Charente inféri.-	96
Oleron.	Oleron.	Basses-Pyrennées.	87
Olioules.	Toulon.	Var.	68
Olliergue.	Ambert.	Puy-de-Dôme.	116
Olmetta.	Oletta.	Corse.	70
Olini.	Isle-Rousse.	Corse.	70
Olonne.	Sables d'Olonne.	Vendée.	97
Olonzac.	St.-Pons.	Hérault.	75
Omont.	Charleville.	Ardennes.	42
Onans.	Baume-les-Dames.	Doubs.	55
Onjon.	Troyes.	Aube.	49

P.

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Pau.	Pau.	Basses-Pyrénées.	87
Paulhaguet.	Brioude.	Haute Loire.	63
Pauillac.	Lesparre.	Gironde.	80
Pavilly.	Caudebec.	Seine inférieure.	38
Péage de Pizançon.	Romans.	Drome.	64
Peaule.	Roche-Bernard.	Morbihan.	105
Pedernec.	Guingamp.	Côtes-du-Nord.	108
Peillac.	Rochefort.	Morbihan.	105
Pelissane.	Salon.	Bouc.-du-Rhône.	69
Pellegrue.	La Reolle.	Gironde.	81
Pelleriu. (la)	Paimbœnf.	Loire inférieure.	90
Pellouaille.	Angers.	Mayne et Loire.	92
Pellusin.	St. Etienne.	Rhône et Loire.	59
Penne.	Villeneuve d'Agen.	Lot et Garonne.	83
Penvenan.	Lannion.	Côtes-du-Nord.	107
Percy.	St. Lo.	Manche.	99
Périgueux.	Périgueux.	Dordogne.	82
Pernes.	St. Pol.	Pas-de-Calais.	30
Peronne.	Peronne.	Somme.	39
Perros Guirec.	Lannion.	Côtes-du-Nord.	107
Perpignan.	Perpignan.	Pyrénées orient.	75
Perrecy.	Charolles.	Saône et Loire.	61
Perreux.	Roannes.	Rhône et Loire.	58
Perriers. (T)	Carentan.	Manche.	99
Perthes.	Melun.	Seine et Marne.	33
Perthes.	St. Dizier.	Haute-Marne.	47
Pertuis.	Apt.	Bouc.-du-Rhône.	68
Peruse. (la)	Confolent.	Charente.	95
Pesme.	Gray.	Haute-Saône.	54
Pestivien.	Guingamp.	Côtes-du-Nord.	108
Petelange.	Sar-Guemine.	Moselle.	44
Peuplingue.	Calais.	Pas-de-Calais.	29
Peyrac.	Gourdon.	Lot.	78
Peyrat.	St. Léonard.	Haute-Vienne.	94
Peyrchorade.	Dax.	Landes.	88
Peyrau.	Milhau.	Aveiron.	79
Peyrins.	Romans.	Drome.	64
Peyrolles.	Aix.	Bouc.-du-Rhône	68
Peyrusse.	Albin.	Aveiron.	80

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Pezenas.	Beziers.	Hérault.	75
Pezilla.	Perpignan.	Pyrénées orient.	75
Phalsbourg.	Sarrebourg.	Meurte.	51
Philippeville.	Rocroy.	Ardennes.	41
Picauville..	Carentan.	Manche.	99
Picquigny.	Amiens.	Somme.	39
Pierfond.	Compiègne.	Oise.	40
Pierre.	Louhans.	Saône et Loire.	60
Pierre Buffiere.	Limoges.	Haute-Vienne.	95
Pierrefeu.	Hyeres.	Var.	67
Pierrefitte.	Le Donjon.	Allier.	114
Pierrefitte.	St. Denis.	Paris.	34
Pierrefitte.	St. Mihiel.	Meuse.	43
Pierrefort.	St. Flour.	Cantal.	73
Pierrelatte.	Montelimart.	Drome.	65
Pieux. (les)	Cherbourg.	Manche.	99
Pignan.	Montpellier.	Hérault.	74
Pignans.	Brignoles.	Var.	68
Piney.	Troyes.	Aube.	49
Pino.	Isle-Rousse.	Corse.	71
Pionnas.	Gueret.	Creuse.	116
Pionsat.	Montaigu.	Puy-de-Dôme.	115
Pipriac.	Redon.	Ille et Vilaine.	109
Piré.	La Guerche.	Ille et Vilaine.	109
Piriac.	Guerande.	Loire inférieure.	90
Pissos.	Tartas.	Landes.	88
Pithiviers.	Pithiviers.	Loiret.	111
Plabennec.	Brest.	Finisterre.	105
Plailly.	Senlis.	Oise.	40
Plainville.	Breteuil.	Oise.	40
Plaisance.	Nogaro.	Gers.	89
Plan de Baix.	Crest.	Drôme.	65
Planches. (les)	Poligny.	Jura.	62
Plancoet.	Dinan.	Côtes-du-Nord.	107
Plancy.	Arcis.	Aube.	48
Plau. (la)	Tulle.	Correze.	72
Plauzat.	Clermond-Ferand.	Puy-de-Dôme.	116
Pleaux.	Mauriac.	Cantal.	73
Plechâtel.	Bain.	Ille et Vilaine.	109

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Pretot.	Carentan.	Manche.	99
Preuilly.	Preuilly.	Indre et Loire.	93
Prey.	Bourmont.	Haute-Marne.	47
Prez-en-Pail.	Villaine.	Mayenne.	103
Priches.	Avesnes.	Nord.	31
Prinsuejols.	Marvejols.	Lozerre.	74
Privas.	Coiron.	Ardeche.	64
Privazac.	Villefranche.	Aveiron.	80
Priziac.	Le Faouet.	Morbihan.	104
Provins.	Provins.	Seine et Marne.	33
Proyart.	Peronne.	Somme.	39
Prunay.	Nogent.	Aube.	48
Puch.	Tonneins.	Lot et Garonne.	84
Pugnac.	Bourg.	Gironde.	81
Puicelcy.	Gaillac.	Tarn.	77
Puinormand.	Libourne.	Gironde.	81
Puiseaux.	Pithiviers.	Loiret.	111
Pujet. (le)	Hyeres.	Var.	67
Pujol. (le)	Beziers.	Hérault.	75
Pujols.	Libourne.	Gironde.	81
Pujols.	Villeneuve d'Agen.	Lot et Garonne.	83
Pulligny.	Vezelize.	Meurte.	51
Pulange.	Argentan.	Orne.	101
Puy-l'Evêque.	Cahors.	Lot.	78
Puy-St.-Martin.	Crest.	Drôme.	65
Puy-Notre-Dame.	Saumur.	Mayne et Loire.	91
Puy-la-Roque.	Montauban.	Lot.	78
Puy-en-Velay.	Puy-en-Velay.	Haute-Loire.	63
Puy Casquier.	Auch.	Gers.	89
Puy-Laurens.	Lavaur.	Tarn.	77
Puy-Mirol.	Agen.	Lot et Garonne.	83
Puy-[illegible]	Digne.	Basses-Alpes.	66

Q.

[illegible]	Avallon.	Yonne.	112
[illegible]	Chât.-Gontier.	Mayenne.	104
[illegible]	Dijon.	Côte-d'Or.	52

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Quenoy. (le)	Lille.	Nord.	31
Querigut.	Tarascon.	Arriége.	86
Querré.	Châteauneuf.	Mayne et Loire.	91
Querrien.	Quimperlé.	Finisterre.	106
Querrieux.	Amiens.	Somme.	39
Quers.	Luxeuil.	Haute-Saône.	53
Quesnoy. (le)	Le Quesnoy.	Nord.	31
Questembert.	Rochefort.	Morbihan.	105
Quetehou.	Valognes.	Manche.	99
Quibron.	Auray.	Morbihan.	105
Quillan.	Quillan.	Aude.	76
Quillebœuf.	Pont-Audemer.	Eute.	36
Quilly.	Savenay.	Loire inférieure.	90
Quimper.	Quimper.	Finisterre.	106
Quimperlé.	Quimperlé.	Finisterre.	106
Quingey.	Quingey.	Doubs.	55
Quincempoix.	Rouen.	Seine inférieure.	38
Quinson.	Digne.	Basses-Alpes.	66
Quintin.	St.-Brieuc.	Côtes-du-Nord.	107
Quirieu.	La Tour-du-Pin	Isère.	57
Quissac.	Sommières.	Gard.	70

R.

Rabastens.	Gaillac.	Tarn.	77
Rabastens.	Vic Bigoare.	Haute-Pyrénées.	86
Rahon.	Dole.	Jura.	61
Ramberviller.	Ramberviller.	Vosges.	46
Rambouillet. (T)	Dourdan.	Seine et Oise.	35
Ramburelles.	Abbeville.	Somme.	39
Rameru.	Arcis.	Aube.	48
Rancon.	Bellac.	Haute-Vienne.	94
Rangonnières.	Bourbonne.	Haute-Marne.	48
Randan.	Riom.	Puy-de-Dôme.	115
Rannes.	Argentan.	Orne.	101
Ranville.	Caen.	Calvados.	100
Raon-l'Etape.	St. Diey.	Vosges.	46
Rarecourt.	Clermont.	Meuse.	43

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Rauzan.	Libourne.	Gironde.	81
Ravierres.	Tonnerre.	Yonne.	112
Raville.	Boulay.	Moselle.	44
Ray.	Champlitte.	Haute-Saône.	54
Réalmont.	Alby.	Tarn.	77
Réalville.	Montauban.	Lot.	78
Rebais.	Rosoy.	Seine et Marne.	33
Recey.	Châtillon.	Côte-d'Or.	52
Recicourt.	Clermont.	Meuse.	43
Rechicourt.	Blamont.	Meurte.	51
Recologne.	Besançon.	Doubs.	55
Redon.	Redon.	Ille et Vilaine.	109
Regmalard.	Bellesme.	Orne.	102
Regny.	Roanne.	Rhône et Loire.	58
Regusse.	Barjols.	Var.	67
Reillane.	Forcalquier.	Basses-Alpes.	67
Reignac.	Bourg.	Gironde.	80
Reims.	Reims.	Marne.	49
Reling.	Sar-Louis.	Moselle.	44
Remilly.	Charleville.	Ardennes.	42
Remiremont.	Remiremont.	Vosges.	46
Remollon.	Embrun.	Hautes-Alpes.	66
Remoulins.	Uzès.	Gard.	70
Removille.	Neuf-château.	Vosges.	46
Remusat.	Nions.	Drôme.	65
Rennes.	Rennes.	Ille et Vilaine.	109
Renwez.	Charleville.	Ardennes.	42
Reolle. (la)	La Reolle.	Gironde.	81
Requiny.	Josselin.	Morbihan.	105
Requista.	Sauveterre.	Aveiron.	79
Ressons.	Noyon.	Oise.	40
Restinclieres.	Montpellier.	Hérault.	74
Rethel.	Rethel.	Ardennes.	42
Rethondes.	Compiegne.	Oise.	40
Retiers.	La Guerche.	Ille et Vilaine.	109
Retonvillier.	Montdidier	Somme.	39
Reuilly.	Issoudun.	Indre.	117
Revel.	Revel.	Haute-Garonne.	84
Revigny.	Bar-le-duc.	Meuse.	43

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Revin.	Rocroy.	Ardennes.	41
Reynel.	Bourmont.	Haute-Marne.	47
Rheu. (le)	Rennes.	Ille et Vilaine.	109
Rhodez.	Rhodez.	Aveiron.	80
Riaille.	Ancenis.	Loire inférieure.	90
Rians.	St. Maximin.	Var.	68
Ribagnac.	Bergerac.	Dordogne.	82
Ribauviller.	Colmar.	Haut-Rhin.	54
Ribecourt.	Cambray.	Nord.	32
Ribemont.	St. Quentin.	Aisne.	32
Riberac.	Riberac.	Dordogne.	82
Riceys. (les)	Bar sur-Seine.	Aube.	49
Richelieu.	Chinon.	Indre et Loire.	93
Richenveir.	Colmar.	Haut-Rhin.	54
Rieumes.	Muret.	Haute-Garonne.	85
Rieu-Peyroux.	Villefranche.	Aveiron.	80
Rieux.	Rieux.	Haute-Garonne.	85
Rieux.	La Roche Bernard.	Morbihan.	105
Riez.	Digne.	Basses-Alpes.	66
Rignac.	Albin.	Aveiron.	80
Rigney.	Besançon.	Doubs.	55
Rigny.	Chinon.	Indre et Loire.	93
Rigny.	Ervy.	Aube.	49
Rilly.	Reims.	Marne.	49
Rimont.	St. Girons.	Arriège.	85
Riom.	Riom.	Puy-de-Dôme.	115
Riom les Montagnes.	Mariauc.	Cantal.	73
Rions.	Cadillac.	Gironde	81
Rive-ne-Gier.	St.-Etienne.	Rhône et Loire.	59
Rivel.	Quillan.	Aude.	76
Rives.	St. Marcelin.	Isere.	58
Rives-Altes.	Perpignan.	Pyrennées Orient.	75
Riviere de Theyrargues.	Uzès.	Gard.	70
Rixouse. (la)	St.-Claude.	Jura.	62
Roanne.	Roanne.	Rhône et Loire.	58
Roche-l'Abeille. (la)	S. Yriex.	Haute-Vienne.	94
Roche-des-Arnauds. (la)	Gap.	Hautes Alpes.	66
Roche-Beaucourt.	Nontron.	Dordogne.	82
Roche-les-Beaupré.	Besançon.	Doubs.	55

Rouvres.

S

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
S. Ouen.	Mayenne.	Mayenne.	103
S. Ouen.	Laval.	Mayenne.	104
S. Pal.	Monistrol.	Haute-Loire.	63
S. Palais.	S. Palais.	Basses-Pyrénées.	87
S. Papoul.	Castelnaudary.	Aude.	76
S. Pardoux.	Nontron.	Dordogne.	81
S. Pardoux.	Partenay.	Deux Sèvres.	98
S. Pargoire.	Lodève.	Hérault.	75
S. Pater.	Frenay-le-vicomte.	Sarte.	102
S. Paterne.	Vannes.	Morbihan.	105
S. Paul.	S. Paul.	Var.	67
S. Paul.	Perpignan.	Pyrénées-orient.	75
S. Paul.	S. Etienne.	Rhône et Loire.	59
S. Paul.	Tarascon.	Arriège.	86
S. Paul.	La Caune.	Tarn.	77
S. Paul.	Romans.	Drome.	64
S. Paul.	S. Léonard.	Haute-Vienne.	94
S. Paul.	Montélimart.	Drôme.	65
S. Paulien.	Puy en-Velay.	Haute Loire.	63
S. Pé.	Argellez.	Hautes-Pyrénées.	86
S. Peray.	Mezen.	Ardèche.	64
S. Philbert.	Machecoul.	Loire inférieure.	90
S. Pierre.	Calais.	Pas-de-Calais.	29
S. Pierre.	Lure.	Haute-Saône.	54
S. Pierre.	Marennes.	Charente-infér.	96
S. Pierre.	Cherbourg.	Manche.	99
S. Pierre.	S. Etienne.	Rhône et Loire.	59
S. Pierre.	Périgueux.	Dordogne.	82
S. Pierre.	Lisieux.	Calvados.	101
S. Pierre.	Meyrveis.	Lozere.	74
S. Pierre.	S. Pierre.	Nyèvre.	114
S. Pierre.	La Caune.	Tarn.	77
S. Pierremont.	Grand-Pré.	Ardennes.	42
S. Pierreville.	Coiron.	Ardèche.	64
S. Pois.	Mortain.	Manche	100
S. Pol.	S. Pol.	Pas-de-Calais.	30
S. Pol.	Morlaix.	Finisterre.	106
S. Polgue.	Roanne.	Rhône et Loire.	58
S. Pons.	S. Pons.	Hérault.	75

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
S. Porquier.	Castel-Sarazin.	Haute-Garonne.	84
S. Pourcain.	Gannat.	Allier.	115
S. Priest.	Vienne.	Isere.	57
S. Privat.	Puy-en-Velay.	Haute-Loire.	63
S. Prix.	Auxerre.	Yonne.	112
S. Prix.	Autun.	Saône et Loire.	60
S. Puy.	Condom.	Gers.	88
Ste. Pauzanne.	Painbœuf.	Loire infér.	90
S. Quentin.	S. Marcelin.	Isère.	58
S. Quentin.	S. Quentin.	Aisne.	32
S. Quentin.	Uzès.	Gard.	70
S. Quilier.	Oletta.	Corse.	70
S. Rambert.	Montbrison.	Rhône et Loire.	59
S. Rambert.	S. Rambert.	Ain.	56
S. Remy.	Tarascon.	Bouch. du Rhône.	68
S. Remy.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	115
S. Remy.	Vitry-le-fois.	Marne.	50
S. Renan.	Brest.	Finisterre.	105
S. Reverien.	Corbigny.	Nyèvre.	113
S. Ricquier.	Abbeville.	Somme.	39
S. Robert.	Brive.	Correze.	72
S. Romain.	S. Etienne.	Rhône et Loire.	59
S. Romain.	Romans.	Drôme.	64
S. Romain.	Montivilliers.	Seine inférieure.	38
S. Rome.	S. Affrique.	Aveiron.	79
S. Saen.	Neufchâtel.	Seine inférieure.	38
S. Samson.	Angers.	Mayne et Loire.	92
S. Saturnin.	Apt.	Bouches du Rh	68
S. Saturnin-de-Lenne.	Sévérac-le-Chatau.	Aveiron.	79
S. Sauge.	Nevers.	Nyévre.	114
S. Sauslieu.	Amiens.	Somme.	39
S. Sauveur.	S. Fargeau.	Yonne.	113
S. Sauveur-Lendelin.	Coutances.	Manche.	100
S. Sauveur-le-Vic.	Valognes.	Manche.	99
S. Sauvier.	Monluçon.	Allier.	115
S. Savin.	Argellez.	Hautes-Pyrénées.	86
S. Savin.	Bourg.	Gironde.	80
S. Savin.	Montmorillon.	Vienne.	93
S. Savinien.	S.Jean-d'Angely.	Charente infér.	96

T.

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Teilleul. (le)	Mortain.	Manche.	100
Templeneuve.	Lille.	Nord.	31
Tence.	Monistrol.	Haute-Loire.	63
Tonnelières.	Troyes.	Aube.	49
Terrasse. (la)	Grenoble.	Isère.	59
Terrasson.	Montignac.	Dordogne.	82
Tessy.	St.-Lo.	Manche.	99
Tête-d-Buch. (la)	Bordeaux.	Gironde.	81
Thann.	Befort.	Haut-Rhin.	55
Thenezay.	Partenay.	Deux-Sêvres.	98
Thenon.	Montignac.	Dordogne.	82
Therondels.	Mur de Barrès.	Aveiron.	79
Thérouenne.	St.-Omer.	Pas-de-Calais.	30
Thèze.	Pau.	Basses Pyrénées.	87
Thiaucourt.	Pont-à-Mousson.	Meurte.	50
Thiberville.	Bernay.	Eure.	37
Thiéblemont.	Vitry-le Franç.	Marne.	50
Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	115
Thilay.	Charleville.	Ardennes.	42
Thionville.	Thionville.	Moselle.	44
Thiron-de-Gardais.	Nog-le-Rotrou.	Eure et Loir.	36
Thiviers.	Exideuil.	Dordogne.	82
Thizy.	Villefranche.	Rhône et Loire.	58
Thoard.	Digne.	Basses-Alpes.	66
Thoiry.	Gex.	Ain.	56
Thorigny.	St.-Lo.	Manche.	99
Thorigny.	Sens.	Yonne.	111
Thouarcé.	Vihiers.	Mayne et Loire.	91
Thouaré.	Nantes.	Loire-Inférieure.	90
Thouars.	Thouars.	Deux - Sèvres.	98
Thueys.	Tanargue.	Ardèche.	64
Thuir.	Céret.	Pyrénées orient.	75
Thumerville.	Briey.	Moselle.	45
Thuré.	Châtellerault.	Vienne.	93
Thury.	Crespy.	Oise.	40
Thury.	St.-Fargeau.	Yonne.	113
Ticour.	Morhange.	Moselle.	44
Tiercé.	Châteauneuf.	Mayne et Loire.	91
Tiffauges.	Montaigu.	Vendée.	97

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Tigy.	Orléans.	Loiret.	111
Tullé.	Beauvais.	Oise.	41
Tillières.	Verneuil.	Eure.	37
Tillot. (le)	Remiremont.	Vosges.	46
Tilly.	Grand-Andelys.	Eure.	37
Tilly.	Verdun.	Meuse.	43
Tilly-la-Campagny.	Caen.	Calvados.	100
Tilly-Vérolle.	Caen.	Calvados.	100
Timonville.	Morhange.	Moselle.	44
Tinchebray.	Domfront.	Orne.	101
Tinteniac.	St.-Malo.	Ille et Vilaine.	108
Tirpied.	Avranches.	Manche.	100
Toissey.	Trevoux.	Ain.	56
Tombebœuf.	Lausun.	Lot et Garonne.	83
Tonnay-Boutonne.	St.-Jeand d'Ang.	Char. infér.	96
Tonnay-Charente.	Rochefort.	Charente inféri.	96
Tonneins.	Tonneins.	Lot et Garonne.	84
Tonnerre.	Tonnerre.	Yonne.	112
Touche.	Châlons.	Saône et Loire.	60
Toucques.	Pont-l'Evêque.	Calvados.	100
Toucy.	Auxerre.	Yonne.	112
Toul.	Toul.	Meurte.	51
Toulon.	Charolles.	Saône et Loire.	60
Toulon.	Toulon.	Var.	68
Tour.	Bayeux.	Calvados.	101
Tour. (la)	Besse.	Puy-de-Dôme.	116
Tour d'Aigues. (la)	Apt.	Bouc.-du-Rhône.	68
Tour-Blanc. (la)	Riberac.	Dordogne.	82
Tour-de-France.	Perpignan.	Pyrénées-orient.	75
Tour-du-Pin. (la)	La Tour-du-Pin.	Isère.	57
Tourette.	Saint-Paul.	Var.	67
Tournan.	Melun.	Seine et Marne.	33
Tournay.	Tarbe.	Hautes-Pyrénées.	86
Tournehem.	Saint Omer.	Pas-de-Calais.	30
Tournon.	Mezen.	Ardèche.	64
Tournon.	Villeneuved'Agen.	Lot et Garonne.	83
Tournus.	Mâcon.	Saône et Loire.	60
Tourouvre.	Mortagne.	Orne.	102

U.

V.

Z

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Vernet.	Prades.	Pyrénées orient.	75
Vernet-Bas. (le)	Digne.	Basses-Alpes.	66
Verneuil.	Montmarault.	Allier.	115
Verneuil.	Verneuil.	Eure.	37
Vernoil.	Baugé.	Mayne et Loire.	91
Vernon.	Evreux.	Eure	37
Vernoux	Mezen.	Ardêche.	64
Veron.	Sens.	Yonne.	112
Verrieres.	Montmorillon.	Vienne.	93
Verrieres.	Ste.-Méneould.	Marne.	49
Verruye.	S.-Maixent.	Deux-Sevres.	98
Ver-du-Gard.	Uzès.	Gard.	70
Vers-en-Montag.	Arbois.	Jura.	61
Versailles.	Versailles.	Seine et Oise.	35
Versou. (le)	Grenoble.	Izère.	57
Vert. S. Denis.	Melun.	Seine et Marne.	33
Vertaison.	Billom.	Puy-de-Dome.	116
Verteillac.	Riberac.	Dordogne.	82
Verteuil.	Ruffec.	Charente.	95
Verteuil.	Tonneins.	Lot et Garonne.	84
Verton.	Clisson.	Loire inférieure.	90
Vertus.	Chaalons.	Marne.	50
Vervins.	Vervins.	Aisne	32
Verzy.	Reims.	Marne.	49
Vesoul.	Vesoul.	Haute-Saône.	54
Vessaux.	Coiron.	Ardèche.	64
Veulles.	Cany.	Seine inférieure.	37
Veurdre. (la)	Cerilly.	Allier.	114
Veuvey.	Beaune.	Côte-d'Or.	53
Veyne.	Gap.	Hautes-Alpes.	66
Vezelay.	Avallon.	Yonne.	112
Vezelize.	Vezclize.	Meurte.	51
Vezenobre.	Alais.	Gard.	69
Vezines.	Tonnerre.	Yonne.	112
Vezins.	Chollet.	Mayne et Loire.	91
Vezins.	Severac-le-chât.	Aveiron.	79
Viala. (le)	Milhau.	Aveiron.	79
Vibraye.	S. Calais.	Sarte.	102
Vic.	Aurillac.	Cantal.	73

Cantons.	*Districts.*	*Départemens.*	*Pages*
Vic. (T)	Château-Salins.	Meurte.	50
Vic bigorre.	Vic bigorre.	Hautes-Pyrénées.	86
Vic-le-comte.	Billom.	Puy-de-Dôme.	116
Vic-dessos.	Tarascon.	Arriège.	86
Vic Fezensac.	Auch.	Gers.	89
Vicherey.	Neuf-château.	Vosges.	46
Vichy.	Cusset.	Allier.	114
Vico.	Vico.	Corse.	71
Vieille.	Clisson.	Loire-inférieure.	90
Vieille. (la)	Pau.	Basses-Alpes.	87
Vielmeur.	Castres.	Tarn.	77
Vienne.	Ste. Menehould.	Marne.	49
Vienne.	Vienne.	Isère.	57
Viens.	Apt.	Bouches-du-Rh.	68
Vierzon.	Vierzon.	Cher.	118
Vieux-maisons.	Château-Thiery.	Aisne.	33
Vieux-marché.	Lannion.	Côtes-du-Nord.	107
Vievy.	Arnay-le-Duc.	Côte-d'Or.	53
Vif.	Grenoble.	Izère.	58
Vigan. (le)	Le Vigan.	Gard.	69
Vigeors.	Uzerche.	Correze.	72
Viggiano.	Tallano.	Corse.	71
Vignory.	Chaumont.	Haute-Marne.	48
Vignot.	Commercy.	Meuse.	43
Vigny.	Pontoise.	Seine et Oise.	34
Vihiers.	Vihiers.	Mayne et Loire.	91
Vilaines.	Châtillon.	Côte-d'Or.	52
Villacerf.	Troyes.	Aube.	49
Villaco.	Corte.	Corse.	71
Villaine.	Villaine.	Mayenne.	103
Villandrau.	Bazas.	Gironde.	81
Villard.	Briançon.	Hautes-Alpes.	65
Villayer.	Ornans.	Doubs.	55
Villé.	Benfelden.	Bas-Rhin.	46
Ville.	Reims.	Marne.	49
Ville.	Ste. Menehould.	Marne.	49
Ville-aux-Clercs. (la)	Montdoubleau.	Loir et Cher.	110
Villebernier.	Saumur.	Mayne et Loire.	91
Villebois.	S. Rambert.	Ain.	56

W.

X.

Y.

De l'Imprimerie du Cercle Social, n°. 4, rue du Théatre Français.

ADMINISTRATION FORESTIERE.

Nota. Cet ouvrage étoit imprimé lorsque l'Assemblée Nationale a décrété les 20 août, 2, 3, 4, et 15 septembre 1791, qu'il y auroit en France une nouvelle administration forestière composée; 1°. d'une administration centrale, sous les ordres du Roi, et sous le titre de conservation générale des forêts dont les membres, au nombre de cinq qui la composent, auront le titre de commissaires de la conservation générale. 2°. de 35 conservateurs, sous les ordres de la conservation générale, distribués dans les départemens et résideus aux lieux fixés par les décrets. 3°. De 303 inspecteurs sous les ordres des conservateurs. 4°. Enfin d'un nombre de gardes, sous chaque inspecteur, nécessaires à la conservation des bois.

Voyez le tableau des conservations forestières en marge de la septieme carte de France.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des départemens et cartes contenues dans cet ouvrage.




Longitude du Méridien de Paris.
la Harpe N.° 26. et au Dépôt de cet Atlas placé au
Cabinet Bibliographique, Rue de la Monnoye N.° 5.
…rance dirigé par l'œil de la Raison, décrit la nouvelle Division du Royaume, et de la pointe du Compas placé sur Paris s'élève une chaîne d'Oliviers, Simbole de la Paix, qui enveloppe tous les Départemens, Cette Chaine est entrelacée de Fleurs et Fruits caractérisant les Départemens auxquels ils correspondent





